



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

Eur.

511

5

1767, 12

Eur.

511<sup>s</sup> -

- 1767, 12

Mercur





MERCURE  
DE FRANCE,  
DÉDIÉ AU ROI.  
DECEMBRE 1767.

---

*Diversité, c'est ma devise. La Fontaine.*

---



A PARIS,

JORRY, vis-à-vis la Comédie Française.  
PRAULT, quai de Conti.  
Chez } DUCHESNE, rue Saint Jacques.  
CAILLEAU, rue du Foin.  
CELLOT, Imprimeur, rue Dauphine.

---

*Avec Approbation & Privilège du Roi.*

BIBLIOTHECA  
REGIA  
MONACENSIS.

---

## AVERTISSEMENT.

**L**E Bureau du Mercure est chez M. LUTTON, Avocat, Greffier - Commis au Greffe Civil du Parlement, Commis au recouvrement du Mercure, rue Sainte Anne, Butte Saint Roch, à côté du Sellier du Roi.

C'est à lui que l'on prie d'adresser, francs de port, les paquets & lettres, pour remettre, quant à la partie littéraire, à M. DE LA PLACE, Auteur du Mercure.

Le prix de chaque volume est de 36 sols; mais l'on ne payera d'avance, en s'abonnant, que 24 livres pour seize volumes, à raison de 30 sols piece.

Les personnes de province auxquelles on enverra le Mercure par la Poste, payeront pour seize volumes 32 livres d'avance en s'abonnant, & elles les recevront francs de port.

Celles qui auront d'autres voies que la Poste pour le faire venir, & qui prendront les frais du port sur leur compte, ne payeront, comme à Paris, qu'à raison de 30 sols par volume, c'est à-dire, 24 liv. d'avance, en s'abonnant pour seize volumes.

*Les Libraires des provinces ou des pays étrangers , qui voudront faire venir le Mercure , écriront à l'adresse ci-dessus.*

*On supplie les personnes des provinces d'envoyer par la Poste , en payant le droit , leurs ordres , afin que le paiement en soit fait d'avance au Bureau.*

*Les paquets qui ne seront pas affranchis resteront au rebut.*

*On prie les personnes qui envoient des Livres , Estampes & Musique à annoncer , d'en marquer le prix.*

*Les volumes du nouveau Choix des Pièces tirées des Mercures & autres Journaux , par M. DE LA PLACE , se trouvent aussi au Bureau du Mercure. Cette collection est composée de cent huit volumes, On en a fait une Table générale , par laquelle ce Recueil est terminé ; les Journaux ne fournissant plus un assez grand nombre de pièces pour le continuer. Cette Table se vend séparément au même Bureau , où l'on pourra se procurer deux collections complètes qui restent encore,*





M E R C U R E

D E F R A N C E .

D E C E M B R E . 1767.

---

ARTICLE PREMIER.

PIECES FUGITIVES

EN VERS ET EN PROSE.

---

LETTRE à M. DE LA PLACE , en lui  
annonçant un manuscrit.

Nous vous avons l'obligation, Monsieur, de plusieurs jolies pièces de vers de feu M. le Marquis de Rochemore, du recueil des chansons & romances anciennes, ainsi que d'un grand nombre d'autres ouvrages, tant en prose qu'en vers, dont

A iij

## 6 MERCURE DE FRANCE.

nous aurions été privés, ou dont la recherche eût été, pour les amateurs, aussi longue & peut-être aussi incertaine que difficile. Permettez que je concoure au but que vous vous êtes sans doute proposé, de prévenir la perte de beaucoup de petits ouvrages intéressans, soit par leur mérite réel, soit par le nom qu'ont laissé leurs auteurs, en vous faisant part d'un manuscrit que je viens d'acquérir, intitulé : *poésies de M. de Senant du Chastelier*, & dans lequel vous trouverez, je crois, différentes pièces d'un genre aussi facile qu'agréable, par conséquent aussi dignes d'être conservées que de plaire au public.

Si, sur quelques échantillons que j'ai l'honneur de vous envoyer, vous en jugiez ainsi que moi, & présumiez que le public pût en désirer la suite; vous me trouverez disposé à vous en faire part avec autant de plaisir que j'en trouve à vous assurer des sentimens avec lesquels j'ai l'honneur d'être, &c.

*Le C. DE \* \* \*.*

*A Paris, le 8 novembre 1767.*



LA GENTILLESSE & LA BEAUTÉ réunies.  
 Ode anacréontique à Mlle GAUSSIN.

CUPIDON, cet enfant gâté,  
 Eut ces jours passés à Cythère  
 Une dispute avec sa mère. •  
*Vénus* disoit que la beauté,  
 Pour faire naître la tendresse,  
 Avoit les plus puissans attraits :  
 Et l'Amour, que la gentillesse  
 Lui fournissoit bien plus de traits.

Elle est femme, son fils rebelle.  
 Aucun d'eux ne voulant céder,  
 Un combat devoit décider :  
 Pour terminer cette querelle,  
 De la plus belle de la Cour,  
 La Souveraine d'*Idalie*  
 Devoit faire choix, & l'Amour  
 En élire la plus jolie.

Ce mortel, qui par ses écrits,  
 Dit *Vénus*, nous prouve son zèle,  
 De nos sujets le plus fidèle  
 Sera ton juge & mon *Paris*.

## MERCURE DE FRANCE.

Elle crut , par ce stratagème ,  
Corrompre mon intégrité :  
Mais je suis plus que d'elle-même  
Partisan de la vérité.

Le petit Dieu par qui tout aime ,  
Nomma la charmante *Gauffin*.  
Ah ! dit *Cypris* , j'avois dessein ,  
Pour moi , de l'élire elle-même.  
Rassemblez donc tous vos appas ,  
Et disputez-lui la victoire ,  
Dit l'Amour. *Vénus* n'osa pas  
Risquer le combat & sa gloire.

*Gauffin* , cet aimable fouris ,  
Ces yeux à qui tout rend les armes ,  
Auroient rendu vains tous les charmes  
De la ceinture de *Cypris*.  
Vous auriez remporté la pomme :  
J'étois voire juge en ce jour ;  
Et je vous voyois . . . mais quel homme  
Ne vous voit des yeux de l'Amour ?



LA Brûlure d'Iris. Ode anacréontique.

L'AIMABLE enfant , dont l'aîle est si légère ,  
 Le coup si sûr qu'on ne peut l'éviter ,  
 En vain suivoit une jeune bergère :  
 Seule à ses traits elle osoit résister.

*Pallas* voulant la rendre invulnérable ,  
 L'avoit baignée en cette onde où *Thétis* ,  
 Pour prévenir un destin déplorable ,  
 Dès sa naissance avoit plongé son fils.

Contre le sort précaution trop vaine ,  
 Et qui ne put l'arracher à la mort !  
 Précaution encore moins certaine  
 Contre un enfant plus puissant que le sort !

Le pied d'*Iris* que tenoit la Déesse ,  
 En la plongeant , ne fut point arrosé  
 De l'eau du Stix ; au Dieu de la tendresse  
 Cet endroit seul se trouvoit exposé !

Cet endroit foible Amour sçut le connoître ,  
 Lorsqu'épuisé de traits , & plein d'ennui ,  
 Il s'arrêtoit . . hélas ! le petit traître ,  
 Qui connoît mieux notre foible que lui ?

A v

10 MERCURE DE FRANCE.

De son flambeau, dans sa rage cruelle ;  
Il forme un trait qu'il lance contre *Iris*.  
Atteinte au pied, cette beauté rebelle  
Chancele, tombe & remplit l'air de cris.

Du Dieu bientôt la fureur est calmée ;  
Et la pitié succède à son courroux.  
Il pleure, & dit, en la voyant pâmée :  
Cruelle ! aussi pourquoi me fuyez-vous ?

---

*ÉPIGRAMME à Mlle DE \* \* \*. en lui  
envoyant des stras.*

C'EST du faux que je vous envoie ;  
Je vous paie en votre monnoie.  
Mais lorsque je serai certain  
Que le jeu répond à la mine,  
Et que vous m'aimez seul. . . enfin ;  
Quand vous serez un peu moins fine ;  
On pourra vous donner du fin.



*AUTRE sur un Maître de Forges.*

**F**ORGERON, mari très-benin,  
 Brontès m'a bien volé sous-main ;  
 C'est à mes frais que son feu flambe.  
 Pour venger le tort qu'il m'a fait,  
 Et le rendre un *Vulcain* parfait,  
 Je veux lui casser une jambe.

---

A U T R E .

**Q**UOIQ'ON l'en accuse, je doute .  
 Que *Damon* ; en parlant s'écoute ;  
 Car je suis sûr qu'il n'entendit  
 Jamais un mot de ce qu'il dit.

---

*AUTRE sur la querelle des anciens & des modernes.*

**D**ES modernes, des anciens,  
 Deux partis soutiennent la gloire,  
 Et chacun prétend pour les siens  
 Obtenir entière victoire.

A vj

12      **MERCURE DE FRANCE.**

Pout moi voici mon sentiment :  
Je les estime également.  
Les anciens ont l'avantage  
D'avoir devancé leurs neveux ,  
Et ces derniers ont en partage  
Celui d'être nés après eux.

---

*AUTRE sur un Médisant.*

**S**UR son prochain *Licidas*  
Débite mainte sottise.  
Cela ne m'étonne pas :  
Que diable veut-on qu'il dise ?

---

*A U T R E.*

**L**ES enfans sont ce que nous sommes ;  
Ils ont nos mêmes sentimens.  
Les enfans sont de petits hommes ,  
Et les hommes de grands enfans.



*AUTRE à Mlle DE\*\*\*. sur un portrait  
de l'auteur.*

**C**YDALISE, est-ce là cet amant qui vous aime  
D'un amour si constant, si tendre, si parfait?  
Pour réponse un soupir, & je suis satisfait  
De vous, du peintre, & de moi-même.

---

*A U T R E.*

**A**ssez de bien, de la santé,  
Une maîtresse qui nous aime,  
Ami, c'est le bonheur suprême:  
Avec la médiocrité  
Habite la félicité.  
Ainsi que dans un mal extrême,  
Pour trop sentir on ne sent rien;  
En nous le sentiment, de même,  
S'anéantit par trop de bien.



---

*A M. le Marquis DE M. . .*

*C O N S E I L S D' A M I.*

**V**ous vous plaignez, mon ami ; de quoi ? de l'accident le plus ordinaire. . . . Eh ! qui n'a pas éprouvé de pareils revers ? Ce que vous regardez dans ce moment-ci comme le plus grand des malheurs, est un bonheur pour vous dont vous devez remercier le Ciel. L'infidélité d'une maîtresse vous jette dans le désespoir ! Qu'est devenu ce courage d'esprit qui vous a distingué dans tant d'occasions ? Vous traitez trop au sérieux une passion qui doit être tout au plus l'amusement de la jeunesse du sage. Vous vivez dans le grand monde ; voyez avec quelle aisance , voyez avec quelle légèreté on y traite l'amour. Comment se peut-t-il que vous n'en ayez pas adopté le ton & les maximes ? Une jeune personne de dix-huit ans, d'une figure très-ordinaire, avec peu ou point d'esprit, étoit devenu l'objet de l'inclination d'un philosophe âgé de trente-cinq ? O homme ! à quoi tient ta sagesse ? . . . Mais, en bonne foi, devez-vous être surpris de ce qui vient de vous arriver ?

Un jeune Mousquetaire, de la figure la plus brillante, avec les plus jolies manières, & l'esprit le plus séduisant, croit pouvoir se flatter de fixer une femme ? Mais combien en ai-je vu avec tous ces avantages être les jouets de l'inconstance naturelle à ce sexe. Vous me direz que l'amour essuyoit les larmes qu'il avoit fait couler, & que les faveurs d'un nouvel objet leur faisoient bientôt oublier leurs peines. Mais quelles ressources ne vous offrent pas vos lumières naturelles & acquises, vos lectures, vos études, les grands hommes de l'antiquité que vous avez pris pour modèles ? A ces réflexions générales permettez-moi d'en ajouter qui vous regardent plus particulièrement, & qui doivent contribuer à votre consolation.

Vous vous devez à votre famille ; vous avez une femme jeune, d'une figure agréable. Je fais que le caractère n'y répond pas ; je fais aussi qu'elle a des torts. Mais vous n'avez rien à reprocher à ses mœurs ; le temps & la raison peuvent vous la ramener. Elle est vive, décidée, sage, mais portée à la vengeance : piquée de se voir une rivale, elle se croira autorisée à suivre votre exemple ; vous serez responsable de ses désordres & des vôtres : quelle source amère de réflexions pour un homme

délicat ! Lequel seroit le plus à plaindre ? Ne seroit-ce pas cette innocente créature que l'hymen vous a donnée, dont la physionomie annonce déjà, dans l'âge le plus tendre, toutes les grâces de son sexe, qui vous tend ses petites mains, à qui je crois entendre dire en soupirant : « ô mon père ! » ne m'avez-vous donné le jour que pour » me rendre infortunée ? Votre opulence, » votre cœur, vos soins & vos attentions » n'ont d'autre objet que celui de votre » amour. Qui daignera veiller à l'éduca- » tion que j'ai droit d'attendre de vous ? » réduire à chercher de la dissipation dans » des amusemens vains, peut-être même » criminels, ou à vivre dans l'indigence » & le chagrin, le pourrai-je ? Abandonnée » de mon père, négligée de ma mère, sans » fortune, sans amis, comment éviterai-je » les pièges qu'on pourra tendre à mon in- » nocence ? Roseau foible, qu'opposerai-je » aux coups redoublés des vents impétueux » des passions ? .. La mort sera mon unique » refuge, j'en appelle à grands cris ». O mon ami ! résisteriez-vous à un pareil tableau ? Quel tort n'auriez-vous pas fait à cette aimable enfant ? Quels seroient vos regrets ? .. Un mot encore.

Aux prises avec la fortune depuis votre naissance ; après en avoir essuyé les plus

D E C E M B R E 1767. 17  
cruelles injustices , le Ciel vous offre un  
ami respectable qui vous reçoit chez lui ,  
dont les bienfaits préviennent vos desirs.  
Mais est - ce pour fournir au luxe d'une  
maîtresse ? Que doit penser de votre cœur  
cet homme rare auprès de qui l'indigent  
trouva toujours un appui ? Cröyez-vous  
qu'il ignore votre conduite ? Non , mon  
ami , ne vous en flattez pas. Et dans ce  
cas , pouvez-vous mettre dans la balance  
l'estime , l'amitié du plus généreux des  
hommes avec les sentimens intéressés d'une  
fille qui vous jouoit , qui vous a fait  
négliger vos devoirs , vos amis , vos parens ,  
votre honneur même ?

Que d'honnêtes gens , indignés de voir  
un philosophe auparavant connu par la  
gravité de ses mœurs , accompagner publi-  
quement une jeune personne qui , sous un  
maintien affecté , ne laissoit pas moins  
entrevoir tout ce qu'elle étoit en effet ?  
Je le répète , mon ami , vous êtes trop  
heureux que la coquette ait changé la pre-  
mière ! Vos affaires se dérangoient , &  
vous étiez perdu.

Joignez à ces réflexions tous les motifs  
pris de l'honneur , de la probité , de la  
religion sur-tout. Rappelez-vous que la  
vertu peut seule rendre l'homme heureux ;  
qu'elle improuve tout ce qui tend à relâ-

cher les vrais liens de la société ; qu'un attachement criminel est toujours l'objet du mépris ; & que les torts d'une épouse ne peuvent justifier en nous de pareils écarts. Alors vous ne tarderez pas à convenir que vous vous êtes exagéré tous ceux de votre femme, & qu'il est temps de vous consoler d'un prétendu malheur dont l'effet doit vous rendre à vous-même, à votre famille & à la société.

J'ai l'honneur, &c.

M. C. Di. . . .

## QUERELLE BACHIQUE.

**D**EUX Soldats, bons François, bûvoient à rouge bord.

La santé de *Louis*, dont ils se louoient fort.  
 Egale à leur ardeur, leur joie étoit extrême ;  
 Sur un point seulement ils n'étoient pas d'accord.  
*Louis le Bien-Aimé*... c'est son nom, (par la mort!)  
 Disoit l'un, & par-tout on le nomme de même.  
 Non, dit l'autre, saisi d'un bachique transport :  
 Le vrai nom de *Louis*, c'est *Louis, qui bien aime*.  
 L'hôte accourt, & nommé juge en dernier ressort :  
 L'un a raison, dit-il, & l'autre n'a pas tort.

R. DUCL. . .

*VERS à un Chevalier de Saint Louis, qui  
prend une femme, & une charge de Con-  
seiller au Parlement de Rouen.*

**A**MI, content du petit saint  
Et d'un brevet en bonne forme,  
Qui te donne, sur parchemin,  
Cent francs de plus que ta réforme;  
Tu quittes enfin l'uniforme ?  
Tu vas, par de nouveaux exploits,  
A ton pays te rendre utile,  
Et de l'hymen, suivant les loix,  
Faire une femme d'une fille ? . . .  
Sois bon magistrat, bon mari,  
Et fais voit à la terre entière,  
Que de *Bellone* un favori,  
Sait combattre, juger & plaire.

*A Rouen, par un Officier du  
Régiment de Normandie.*



*A mon Ami, qui m'avoit envoyé des vers.*

**V**os vers sont charmans, je l'avoue ;  
 Vous valez mieux qu'*Anacréon*.  
 Dans ses écrits l'amour se joue,  
 Les vôtres sont du même ton.  
 Comme vous, l'aimable barbon  
 De sa plume faisoit usage ;  
 Mais c'étoit-là l'unique hommage  
 Qu'il pouvoit rendre à Cupidon.  
 Vous qui possédez du bel âge  
 Le feu, les grâces & les ris,  
 Vous avez le double avantage  
 De servir la mère & le fils.

*Par le même.*

---

*LETTRE à l'Auteur du Mercure.*

*TRAIT D'AMOUR PATERNEL.*

**J'**AI lu, Monsieur, avec plaisir, dans  
 le *Mercur* du mois de septembre dernier,  
 un *extrait des registres des délibérations de*  
*l'hôtel de ville de Troyes*, dans lequel on  
 voit la vertu récompensée au sujet de la

DECEMBRE 1767. 21

tendresse d'un fils envers sa mère. Voici, Monsieur, un acte surprenant d'amitié d'un père envers sa fille. Le nommé *Marille*, Tailleur d'habits, demeurant à Courtenay, élection de Némours, ayant envoyé le 23 de juin dernier sa fille, âgée de dix-sept ans, tirer de l'eau à un puits de cinquante pieds de profondeur ; cette fille tomba, par malheur, dans ce puits qui étoit devant sa boutique. A l'instant même le père désolé court à ses cris, &, sans délibérer sur un danger imminent, (puisque la corde a cassé le lendemain) se précipite dans le puits par le moyen de cette même corde qui, quoi qu'elle lui déchirât les mains, ne l'empêcha point de retirer sa fille du fond de l'eau sans qu'elle en reçût aucun mal. C'est au public à juger si cette action méritoit d'être ensevelie dans l'oubli, & je lui demanderois volontiers s'il y a moins de sentimens dans ce qu'a fait ce père pour sa fille, que dans ce qu'a fait pour sa mère le jeune *Jean-Jacques Cuni* de Troyes.

J'ai l'honneur, &c,

B\*\*\*\*\*.



*LE Vuide de la Raison. Ode anacréontique.*

**S**UR la route que *Pindare*  
 Osa tracer dans les cieux ,  
 Que, d'un vol audacieux ,  
 Un autre que moi s'égare.

Ma Muse tendre & timide  
 S'effraie au bruit des clairons ,  
 Et, sur de modestes tons ,  
 Chante les hymnes de *Gnide*.

Quand j'étois à mon aurore ,  
 Je connoissois le bonheur ;  
 Mes chansons partoient du cœur ;  
 L'amour les faisoit éclore.

La sombre mélancolie  
 Vint empoisonner mes jours ,  
 Et je vis fuir les amours  
 Sur l'aîle de la folie.

Qu'es-tu, stérile raison ;  
 Farouche philosophie ?  
 Le vrai tyran de la vie ,  
 Du bonheur le sûr poison.

DECEMBRE 1767. 23

Je me sens un nouvel être !...

Accourez , tendres desirs ,  
Doux messagers des plaisirs ,  
Je puis encor vous connoître.

Je vais orner d'une rose  
Mon luth & long-temps poudreux ;  
Je vais chanter les beaux yeux  
Qui font ma métamorphose.

*Le Baron DE TSCHÜDI:*

---

*VERS à M. SAUTREAU DE MARSY ;  
auteur d'un éloge de Charles V , qui a  
concouru pour le prix de l'Académie  
Françoise.*

**M**MARSY , j'ai lu ton éloquent ouvrage :  
De ton génie admirant les ressorts ,  
Quel mortel , ai-je dit , put avoir l'avantage  
Sur de si sublimes efforts ?  
Quiconque fait , avec tant d'énergie ,  
Tracer le portrait d'un héros ,  
Vainqueur des passions , du temps & de l'envie ,  
Doit l'être aussi de ses rivaux.  
Console-toi : le sort ne diffère ta gloire

24 MERCURE DE FRANCE.

Que pour donner un jour plus d'éclat à ton nom ;  
Ta place est assurée au temple de mémoire :  
Pour le fils des neuf sœurs c'est gagner la victoire  
Que de ne la céder qu'au rival d'*Apollon*.

Par M. l'Abbé DE LONGCHAMP.

---

*AUX Lycurgues modernes.*

O N raconte qu'à notre terre  
Un élève de *Phaëton* ,  
Par pure vanité, du moins l'assure-t-on ,  
Voulut distribuer lui-même la lumière  
Et monta lestement le char de *Montesquieu*.  
Des chevaux du soleil diriger la carrière  
Etoit pour un novice assez pesante affaire.  
Bientôt tout alloit être en feu ,  
Lorsqu'en un passage critique ( 1 ),  
Où l'écolier s'embarraffa ,  
Le manège de politique  
Accrocha *Mercur*e ( 2 ) & versa.  
Le char & les courriers tout fit la culebute.  
O désastre ! ô douleur ! le guide infortuné ,  
Tout au travers du vuide , en cette grande chute ,  
Par les rênes fut entraîné ;

---

( 1 ) De l'état de nature à l'état civil.

( 2 ) Planete de grande ressource. Voyez ce qu'en dit *Fontenelle*.

Mais

Mais admirez notre fortune :

Par l'équipage renversé ,

Notre globe alloit être au moins bouleversé ,  
Quand fort heureusement tout fondit dans la lune.

Il est, dit *Fontenelle*, en ce monde des mers ;

On y vit s'abîmer tout le train de lumière ,

Ce qui fit que dans l'univers

Tout alla comme à l'ordinaire.

Le jour même, dit-on, n'y fut pas plus obscur.

Vouloit refondre l'homme est donc pure folie.

Laissons-le tel qu'il est ; pour la philosophie ,

C'est un parti commode & sûr.

## LES TROIS BRUS,

ANECDOTE HISTORIQUE ET MORALE\*.

**G**ERBERGE D'HÉRIVILLE, issue d'une des plus riches Maisons de Picardie, dont elle avoit recueilli les diverses successions, avoit été mariée à *Guillaume de Merhem*, sire ou Baron d'Astein, terre considérable & indépendante située dans le Kempeland en Brabant, & qui s'étendoit depuis les confins du quartier d'Osterwick jusqu'aux bords de la Dommele. Elle avoit eu de ce

\* Tirée d'un livre intitulé : *Jacobi Pranktiti Lucubrations*. Hamb. 1547 : in-8<sup>o</sup>.

## 26 MERCURE DE FRANCE.

mariage trois fils : *Henry*, l'aîné, avoit succédé à son père dans le titre & la possession d'*Astein* ; le second se nommoit *Roger*, & avoit eu en partage le fief de *Candole* ; *Albert*, le troisième, étoit seigneur de *Saint-Olime*. Demeurée veuve à la fleur de son âge, *Gerberge* ne pensa point à de nouveaux nœuds : l'esprit toujours occupé du souvenir d'un époux qu'elle avoit tendrement aimé, elle ne songea qu'à donner à ses enfans une éducation digne de leur naissance, & qu'à les instruire de bonne heure à soutenir la gloire d'un nom que leur père avoit illustré par les plus hauts faits d'armes. *Guillaume d'Astein* avoit été lié de la plus étroite amitié avec le sire de *Ravestein* ; ils étoient morts tous deux en combattant pour *Edouard III*, Roi d'Angleterre, dont ils avoient pris le parti contre la France. Le sire de *Ravestein*, qui étoit de la Maison de *Falkebourg*, avoit laissé deux fils, *Waleran* & *Renaud*, & trois filles, *Isabelle*, *Théodore* & *Walpurge*, avec lesquelles *Gerberge* projetta de faire une triple alliance. Lorsque le temps d'effectuer ce dessein fut venu, elle n'éprouva aucune difficulté ni de la part de ses fils ni du côté de la mère des Demoiselles, qui consentit de très-bon cœur que les liens de l'amour achevassent

D E C E M B R E 1767. 27

d'unir deux familles qui l'étoient déjà par ceux de l'amitié. Il étoit naturel que le partage des époux se fît suivant la conformité d'âge, & l'inclination particulière des parties contractantes ne s'opposa point à cet arrangement. Les nôces se célébrèrent avec une égale satisfaction de part & d'autre. *Henry* & *Roger* passèrent, ainsi que leurs aimables moitiés, du jour le plus heureux à la nuit la plus délicieuse. *Albert* ne fut pas si fortuné qu'eux. Quelques jours avant son mariage il s'étoit pris de querelle avec un fils d'*Othon*, Seigneur de Cuyck, parent de *Jeanne*, Duchesse de Brabant. Ces jeunes gens avoient choisi, pour vuider leur différend, la nuit même qui devoit suivre la cérémonie du triple hymenée, & c'étoit à dessein de sauver les apparences de leur duel qu'ils avoient fait ce choix. *Albert* sentoit tout le danger auquel il s'exposoit si le malheur des armes vouloit qu'il tuât un parent de la Duchesse; & son adversaire, ayant été l'agresseur, eut la générosité de garder le secret sur cette affaire & de se prêter à tout ce qui pourroit mettre *Albert* à l'abri des suites de l'événement. Le jeune époux, après que tout le monde fut retiré, se déroba adroitement aux empressements de sa chère *Walpurge*, & sans être vu de personne,

B ij

il courut au rendez-vous. Le fils d'*Othon* fut tué & *Albert*, ayant reçu plusieurs blessures, eut besoin de toute ses forces pour revenir seul chez lui. Il rentra avec les mêmes précautions qu'il avoit prises pour sortir, & retrouva son épouse fort alarmée de son absence. Il fut obligé de lui confier son aventure, & elle passa la nuit à lui donner tous les soins que son dangereux état exigeoit. Le lendemain on ne fut à qui imputer la mort du fils d'*Othon*, dont le bruit se répandit dans tous les environs. La pâleur qui régnoit sur le visage d'*Albert* mérita des éloges aux charmes de *Wal-purge*, tandis qu'un chirurgien, dont *Albert* étoit sûr, le traita avec tout le soin & la discrétion nécessaires dans une circonstance si critique.

*Albert* n'étoit pas encore tout-à-fait guéri lorsque *Venceslas de Luxembourg*, mari de la Duchesse de *Brabant*, voulant obliger *Waleran de Falkebourg*, beau-frère des trois d'*Astein*, à lui faire hommage de la Baronie de *Ravestein*, vint mettre le siège devant cette ville. Aussi-tôt *Henry* & *Roger* rassemblèrent tous leurs vassaux &, s'étant mis à leur tête, ils marchèrent au secours de *Waleran*. Leur propre intérêt les engageoit autant que l'amitié. Ils sentoient bien que si le Duc

venoit à bout de soumettre le sire de *Ravestein*, il traiteroit de même tous les Seigneurs indépendans qui se trouvoient dans les Etats du Brabant. *Albert*, trop amoureux de la gloire pour manquer une si belle & si pressante occasion de se distinguer, oublia tout-à-coup sa foiblesse, partit à l'instant même avec ses frères, & laissa son épouse au même état qu'il l'avoit prise en allant à l'autel.

*Waleran* & ses beaux-frères se défendirent si vaillamment que le Duc de *Luxembourg* désespéra d'en triompher. Le siège tira en longueur, & tout le Brabant ne retentissoit que des actions héroïques des quatre défenseurs de *Ravestein*. *Gerberge*, flattée des fréquens récits que l'on lui faisoit de la valeur de ses fils, ne desiroit rien tant que de voir naître des gages de leur postérité. Elle apprit alors que deux de ses brus étoient enceintes : elles s'étoient retirées toutes trois chacune dans le domaine qui appartenoit à son mari. Elle promit à celle qui mettroit au monde le premier enfant mâle une somme de trente mille francs d'or, & qu'elle investiroit ce premier né d'un alleu qui lui appartenoit en Picardie, situé entre *Guise* & *Ribemont*, sur la rivière d'*Oise*, & que l'on appelloit *le Riblé*. On peut

juger de l'effet que cette promesse fit sur les brus. Que de vœux au Ciel pour en obtenir la grace d'avoir un fils!

On ne parloit, dans ce temps-là, que d'un enfant miraculeux, né de pauvres payfans, qui demeuroient dans le quartier d'Osterwick, aux environs de Boxtelle. Il se nommoit *Melchior Infprelle*. Comme le pays n'étoit point riche, quelques fripons adroits s'étoient ingéré, pour y amener l'argent, de couvrir d'or les dents du petit pâte, qui fut connu depuis sous le titre de *l'enfant au palais d'or*: on publioit qu'il avoit reçu du Ciel le don de prophétie, une infinité de curieux venoient pour s'assurer de la vérité de ses oracles; & cette supercherie, qu'appuyoit la crédulité, faisoit naître & entretenoit l'abondance par toute la contrée.

Les Dames *d'Astein* & *de Candole*, amorcées par l'espérance des trente mille francs d'or, sentoient une étrange impatience de savoir à qui cette somme appartiendroit. Sans s'être communiqué leur dessein, elles arrivèrent presque en même temps au lieu qu'habitoit *Melchior*. La jeune *Walpurge*, n'ayant aucun droit à prétendre au riche don que se disputoit déjà l'ambition de ses sœurs, ne s'inquiétoit que du danger où son mari se trouvoit

exposé pendant le siège de Ravelstein : elle avoit aussi pour ses frères *Waleran* & *Renaud* une amitié singulière. On ne cessoit de lui assurer que la ville étoit en état de tenir plus d'un an contre *Venceslas*, & que, de son côté, ce Prince étoit absolument déterminé à périr avec ses troupes plutôt que de renoncer à cette conquête. Ces discours alarmoient cruellement la tendre *Walpurge*. Elle voulut donc apprendre de *Melchior* quel devoit être l'événement de cette guerre, & si le Ciel favoriseroit l'injustice du Duc ou l'équité de la cause de *Waleran*. Son arrivée surprit ses sœurs ; elles ignoroient pourtant l'impossibilité où elle étoit de prétendre à la récompense que *Gerberge* avoit promise. Quoi ! Madame, lui dit *Isabelle*, porteriez-vous aussi dans votre sein des fruits d'hymen ? Pourquoi non, lui répond *Walpurge*, qui se faisoit un plaisir de piquer sa jalousie ; ne suis-je pas aussi digne que vous & ma sœur de cette faveur du Ciel ? *Isabelle* ne lui cacha point son dépit, & parut sur-tout offensée du secret qu'elle avoit gardé jusqu'alors sur son état. *Théodore* ne prit point la chose avec autant d'aigreur ; & elle souhaitoit, au cas, que la somme lui échappât, qu'elle échût à sa cadette, pour mortifier son aînée. C'étoit

une perspective d'adoucissement dont l'envie flattoit sa peine.

*Melchior* ne prophétisoit que quatre fois dans l'année, & on étoit admis à le consulter suivant l'ordre des rangs. Les trois sœurs, se trouvant les plus distinguées parmi les Dames qui, dans cette cérémonie, cédoient le pas aux hommes, furent introduites les premières dans l'autre souterrain où cet enfant rendoit ses oracles; on l'avoit ainsi logé pour rendre ses mystères plus redoutables: il étoit très-bien soufflé, & ne parloit jamais de façon à se compromettre ni à altérer son crédit. Il répondit à la question que lui fit *Isabelle*, rant pour elle que pour ses sœurs, que les trente mille francs d'or appartiendroient à celle qui y prétendoit le moins. L'aspect du lieu terrible où le petit prophète annonçoit les arrêts du sort, & la présence de cet enfant, effrayèrent tellement *Walpurge*, que la peur d'en recevoir quelque réponse sinistre l'empêcha de le consulter sur ce qui regardoit *Albert*: elle se contenta de l'avoir entendu prononcer sur l'objet qui intéressoit ses deux sœurs, & se retira avec elles toute émerveillée du sens impénétrable de l'oracle. Comment est-il possible, se disoit-elle, que l'une de mes sœurs obtienne ce que toutes deux

desirent avec le même empressement, si la condition que le Ciel met à cette faveur est de n'y point prétendre?

Souvent le germe du bien & du mal inné en nous ne se développe dans nos cœurs que par le pouvoir des circonstances. L'impression que fait sur notre âme ce que nous entendons ou ce que nous voyons, suffit souvent pour changer toutes nos idées. Jusques-là *Walpurge* n'avoit point encore senti les effets de la cupidité ; sa grande jeunesse lui avoit fait regarder avec indifférence les biens que donne la fortune. Satisfaite de se voir unie par l'hymen au tendre amant qu'elle adoroit, elle n'imaginait pas qu'il y eût d'autre félicité dans le monde que celle d'aimer & de plaire. Mais tous les beaux projets qu'elle avoit entendu former à ses sœurs sur les trente mille francs d'or, excitèrent son ambition. Elle commença à regretter la médiocrité de ses revenus ; née cadette & femme d'un puîné, leur partage avoit été très-mince ; la naissance d'un fils eût pu la mettre en état de faire une figure aussi brillante que l'épouse même du sire d'*Astein*. Cette idée la porta à interpréter les paroles du petit prophète de manière à concevoir quelque espérance : elle présuma qu'elles annonçoient que ses aînées n'au-

roient que des filles, & que le premier fruit qu'elle auroit de son mariage seroit un garçon. Dans cette assurance elle se sépara de ses sœurs avec l'air persuadé que la somme promise ne pouvoit lui échapper, & y étoit d'autant plus fondée qu'elle n'y prétendoit nullement au moment de l'oracle.

Ses sœurs triomphoient de la confiance où elles la voyoient, & déjà elles ne doutoient plus que l'événement ne punit sa présomption. Pour mériter le bonheur auquel elles aspiroient, elles affectèrent, à leur retour, un désintéressement qui étonna. *Isabelle* ordonna, dans toute l'étendue de son domaine, des prières publiques pour que le Ciel la rendît mère d'une fille; & *Théodore* protesta, par un acte authentique, contre la donation que sa belle-mère étoit obligée à lui faire au cas qu'elle dût mettre au monde un fils, en déclarant que la délicatesse de ses sentimens ne lui permettoit point d'accepter un don qui ne pouvoit lui être fait qu'au préjudice de ses sœurs. Ces moyens qu'elles employoient pour cacher le secret desir qui les guidoit, ne prouvoient que d'autant mieux leur extrême avidité. *Walpurge* ne faisoit point comme elles des vœux contraires à ses pensées : elle attendoit avec indifférence le

terme de leur grossesse ; impatiente de voir la fin d'une guerre qui la privoit de son époux , elle ne soupiroit plus qu'après son retour. Une circonstance imprévue ranima tout-à-coup dans son cœur l'envie de gagner les trente mille francs d'or.

Parmi les femmes qui la servoient, il y en avoit une, nommée *Cécile*, qui passoit encore pour fille quoiqu'elle fût mariée. Jamais rien de plus parfait n'étoit sorti des mains de la nature ; ses père & mère étant au service du sire & de la Dame de *Ravestein*, *Cécile* avoit été élevée avec les trois Demoiselles, & *Walpurge*, sensible à l'attachement particulier qu'elle lui avoit toujours témoigné, avoit consenti avec plaisir qu'elle la suivit dans la nouvelle demeure où l'hymen l'appelloit. *Godefroi de Rastel*, fils d'un Gentilhomme du *Maesland*, vassal de *Ravestein*, s'étant épris de sa beauté, avoit fait toutes les tentatives imaginables pour engager cette fille à satisfaire sa passion. Aussi sage que belle, elle avoit eu le courage de résister à ses pressantes sollicitations ; & il en avoit été d'autant plus surpris qu'elle étoit dans l'âge où la raison timide cède aux premiers traits de l'amour. Irrité par ses refus, le feu dont il brûloit lui avoit fait oublier la disproportion des rangs ; il l'avoit épou-

fée, & , par égard pour ses parens , il avoit voulu tenir cette union secrette jusqu'à ce que la fortune qu'il attendoit le mît dans le cas de braver les vains discours du monde. L'événement qui éloignoit *Cécile* du *Maerland* avoit paru favorable à son époux, & il comptoit que le secret de son mariage seroit gardé plus sûrement à *Saint-Olime*. Il avoit assisté aux nœces des *Demoiselles d'Astein*, & étoit parti ensuite avec leurs maris pour défendre le sire de *Ravestein*, son seigneur dominant.

*Cécile* s'étoit trouvée enceinte à-peu-près dans le même temps que les *Dames d'Astein & de Candole*, & les symptômes de sa grossesse ne lui permettant plus d'en douter, elle s'étoit crue obligée, pour éviter le scandale, de faire confidence à sa maîtresse de son mariage & de sa situation. Cet aveu combla de joie *Walpurge*, qui, profitant de l'état où *Cécile* se trouvoit, s'ouvrit à elle sur l'idée d'un stratagème qui lui vint sur le champ dans l'esprit pour frustrer ses sœurs du bien qu'elles attendoient. Elle lui proposa de se retirer avec elle dans une petite maison solitaire qu'elle avoit à deux milles de *Saint-Olime*, accompagnées seulement d'une femme de confiance & de deux de ses plus fidèles serviteurs. Elle arrêta, qu'avant de s'éloi-

gnét, elle déclareroit que son époux l'avoit laissée enceinte ; que l'enfant dont *Cécile* deviendrait mère passeroit pour être à elle ; que, si c'étoit une fille, elle feroit publier qu'elle seroit morte en naissant, & que *Cécile* la feroit élever secrètement jusqu'au temps où *Godefroi de Rastel* ne seroit plus forcé de taire son mariage ; mais que, si c'étoit un garçon, il lui serviroit de moyen pour avoir les trente mille francs d'or, & qu'elles s'en remettroient l'une & l'autre au hasard pour trouver un heureux dénouement à cette supercherie. Cependant *Venceslas* avoit bloqué la ville de *Ravestein* de manière que l'on ne pouvoit y faire parvenir aucune nouvelle, & ce Prince comptoit la réduire par famine. *Walpurge* ne craignoit donc pas que le bruit de sa grossesse parvînt jusqu'aux oreilles de *Saint-Olime*, dont le ressentiment eût tout gâté, & qu'elle connoissoit d'ailleurs trop homme d'honneur pour vouloir acquérir des richesses aux dépens de la vérité. Elle espéroit que les assiégés se défendroient assez long-temps pour qu'il lui fût possible d'accomplir son dessein ; que *Saint-Olime*, empressé de la revoir, voleroit auprès d'elle sitôt qu'il en auroit la liberté ; qu'elle seroit la première à qui il viendrait faire part du succès de ses armes, & que,

quand elle auroit charmé ses yeux par l'aspect de la somme considérable qu'elle lui montreroit & par la possession de l'alleu que *Gerberge* lui auroit abandonné, elle l'ameneroit aisément au point de demeurer d'accord de tout ce qu'elle auroit fait. Les promesses qu'elle fit à *Cécile* & l'expédient facile que ce stratagème présentoit à cette femme embarrassée pour dissimuler son état, conformément aux volontés de son mari, la déterminèrent sans peine à goûter ce projet, qui fut mis aussi-tôt à exécution.

Tout réussit au gré de *Walpurge*. Le siège de *Ravestein* duroit toujours, & les Dames d'*Astein* & de *Candole* n'étoient point encore mères, lorsque *Cécile* accoucha d'un garçon qui promettoit de vivre; & *Walpurge* fit annoncer à *Gerberge* cet heureux événement. L'opulente Douairière avoit toujours senti, en faveur de *Saint-Olime*, une prédilection qu'en mère sage & prudente elle n'avoit jamais osé faire éclater. Sa joie la décéla dans ce moment, & elle voulut acquitter plus dignement sa dette en remettant elle-même à sa bru la récompense promise. Elle fit porter ce trésor avec elle & l'offrit à la prétendue mère avec tous les transports d'une véritable satisfaction. *Walpurge* joua très-bien son

rôle : elle parut allaiter l'enfant que sa vraie mère nourrissoit secrètement , & *Gerberge* , après avoir fait à ce fils supposé la cession de l'alleu , s'en retourna doublement contente , de voir augmenter sa famille d'un nouvel héritier , & de ce que *Saint-Olime* en étoit le père.

Malgré son triomphe , *Walpurge* ne put empêcher que les remords ne troublassent le repos de sa conscience , sur-tout quand elle apprit que le Ciel venoit de donner un fils à *Théodore* , & que sa sœur aînée n'avoit eu qu'une fille. *Albert* devenoit d'autant plus difficile à gagner , que le larcin de sa femme blessoit non-seulement toutes les loix de la probité , mais encore dépouilloit son neveu d'un don qui lui appartenoit légitimement. Cette réflexion fit racheter à la Dame de *Saint-Olime* , par les craintes qu'elle lui causa , le plaisir qu'elle avoit goûté au premier aspect des écus d'or dont son coffre fort se trouvoit rempli. La plus légère perfidie est toujours coûteuse aux personnes nées avec des principes de vertu ; comment une action de cette nature n'eût-elle point banni de l'âme de *Walpurge* cette douce tranquillité que respire la seule innocence ? Mais le sort lui préparoit de bien plus cruels repentirs.

Tandis que la Dame de *S. Olime* ne consultoit pas moins son ambition sur l'emploi qu'elle pourroit faire des richesses dont elle se voyoit en possession ; tandis qu'elle jettoit ses vues sur différens fiefs qui étoient à sa bienséance ; & qui pouvoient faire un très-bel arrondissement au domaine de son époux ; la guerre , qui avoit continué si long-temps à Ravestein , se termina. Les fréquens assauts que les assiégeans avoient donnés à la ville , & les heureuses sorties des assiégés , avoient diminué les troupes de *Venceslas* au point que , perdant enfin l'espoir de soumettre *Waleran* , il avoit fait sa paix avec lui & s'étoit retiré.

La valeur des trois *d'Astein* avoit plus servi à la défense de Ravestein que les bras d'une armée entière. Couverts de lauriers & comblés des témoignages de reconnaissance & d'amitié dont leur beau-frère paya leurs exploits , ils se hâtèrent d'aller annoncer à leur mère , qu'ils chériffoient également , la levée du siège , & de lui confirmer , par un récit fidèle de leurs actions , tout ce que la renommée lui avoit déjà appris sur ce siège mémorable *Gerbergé* , enchantée de leurs succès , n'eut rien de plus pressé que de consoler *Henry* sur ce que le Ciel ne lui avoit accordé qu'une fille , & de complimenter *Roger*

sur la naissance du fils dont *Théodore* l'avoit fait père. Ensuite, d'un air qui sentoit bien sa prédilection, elle félicita tendrement *Albert* en l'informant de la récompense qu'avoit méritée à son épouse l'honneur de donner la première au Bra — bant un héritier du nom d'*Astein*.

*Albert*, aux premiers mots d'une nouvelle à laquelle il s'attendoit si peu, ne fut quelle contenance tenir. Saisi de la plus vive colère, l'effort qu'il fit pour se contraindre le rendit immobile ; il tomba dans une espèce de syncope dont on attribua l'effet subit à l'excès de sa joie. Revenu à lui-même, il jura dans son cœur de se venger aussi cruellement que son honneur lui sembloit offensé. Il se contint le mieux qu'il put, & passa le reste du jour dans une agitation qui le fit méconnoître. On crut que, par égard pour ses frères, qu'il craignoit de mortifier, il ne vouloit point se livrer à tout le plaisir qu'il ressentoit, & que la gêne qu'il s'imposoit lui-même dans une circonstance aussi agréable, étoit la cause du trouble & de l'embarras que l'on remarquoit en lui. Le détail des victoires qu'il avoit remportées avec ses frères en différens combats, sur les troupes de *Venceslas*, calma par intervalle le dépit dont il étoit dévoré. Le silence de la nuit

## 42 MERCURE DE FRANCE.

le laissa réfléchir plus librement sur l'amertume de son sort. Il se retraça avec encore plus d'horreur l'image de sa honte. Perfide épouse ! s'écrioit-il à chaque instant, tu m'as trahi ; frémis à mon approche ! voici ta dernière heure. Tremble , parjure ! bientôt tes yeux ne jouiront plus de la lumière que souille ton impureté. Dès que le jour se lève il fait seller son cheval & ordonne, en partant, que qui que ce soit ne le suive.

La maison qui servoit de retraite à *Walpurge* n'étoit qu'à trois milles du château de *Gerberge*. *Albert*, distrait, égaré, perd à diverses fois la route qu'il devoit tenir, de sorte que la matinée étoit déjà avancée lorsqu'il aperçoit les tourelles de la maison qu'habite la victime qu'il cherche. Sa fureur redouble à cette vue. Le chemin qui y conduisoit étoit bordé de cailloux & de rochers. *Cécile* se promenoit alors sur cette chaussée ; elle tenoit son enfant dans ses bras. Elle reconnoît de loin son maître aux armes qu'il portoit, & cette infortunée vole au-devant de lui. La route extraordinaire par où elle le vit venir l'empêcha de douter qu'il eût vu *Gerberge*, & n'imputant qu'aux fatigues de la guerre l'altération qui le défiguroit, elle l'aborde avec assurance. *Albert*, en

affectant un sourire qui la trompa : quel est, lui dit-il, cet enfant que tu tiens dans tes bras ? *Cécile*, dans l'intention de le préparer à la confidence que *Walpurge* avoit à lui faire, n'hésite point à lui répondre que c'est un héritier que sa femme lui a donné. Transporté de rage, *Albert* tire son épée en s'écriant : voilà donc cet indigne fruit de ses amours ! en même temps il dirige le fer sur le cœur de l'enfant. *Cécile* détourne le coup, la frayeur lui coupe la parole ; elle croit dérober son fils à la mort en se précipitant à travers les rochers, mais la force l'abandonne ; ce précieux fardeau échappe de ses mains, & son sang rejaillit sur la mère, qui tombe évanouie en le pressant encore sur son sein. *Albert*, hors de lui-même, ne fait aucune attention à ce cruel spectacle, & court vers l'asyle où il croit surprendre son infidèle épouse.

*Walpurge*, d'une fenêtre où elle s'étoit mise par hasard, avoit été témoin de tout ce qui venoit de se passer. Pénétrée de frayeur, elle n'eut que le temps de descendre dans un souterrain dont *Albert* ignoroit l'issue, & où elle se mit à l'abri de ses fureurs. Sa femme de confiance & ses deux domestiques s'enfuirent dans les bois, & la maison se trouva déserte. *Al-*

*bert* parcourt tous les appartemens sans rencontrer personne, & ne doute plus que sa femme, avertie de son arrivée, ne se fût dérobée à la juste punition que méritoit son crime. Après la recherche la plus exacte il entre dans un arrière-cabinet où il voit un coffre-fort; il juge à sa pesanteur que ce coffre renferme la somme que *Walpurge* a acquise aux dépens de son honneur. Fatal trésor ! dit-il en poussant des soupirs de rage, source de ma honte & de mon désespoir, fuis loin de mes yeux dont tu fais le supplice; cesse de deshonorer un asyle d'où tu as banni la paix. A ces mots, il le soulève, ainsi qu'un poids léger, & le jette sur le bord d'un fossé rempli d'eau qui entourait la maison. Revenu de l'excès de sa fureur, il se ressouvient tout-à-coup qu'il a laissé *Cécile* mourante au milieu des rochers; il espère tirer d'elle quelques éclaircissemens sur un mystère qui l'accable, de connoître par sa bouche le téméraire qui a partagé le crime de son épouse, & de pouvoir laver dans son sang l'outrage qu'il en a reçu. Il retourne à l'endroit où cette mère éplorée se désoloit auprès de son enfant. *Albert* étoit fougueux, mais il avoit le cœur & généreux & sensible. Touché de ses cris lamentables, il n'osa lui

parler ; les yeux baissés, il sent que le res-  
sentiment fait place aux regrets dont il est  
pénétré. Ah ! barbare, lui dit *Cécile*, d'une  
voix entrecoupée de sanglots, qui vous  
retient, & pourquoi n'achevez-vous point  
de réunir & la mère & le fils ? *Albert* ;  
qui n'entend point le véritable sens de ces  
paroles, croit la consoler en l'informant  
qu'il n'a point trouvé *Walpurge* & en ne  
menaçant plus que son rival. A force de  
la prier & de s'excuser sur le premier mou-  
vement d'une fureur trop naturelle, il vient  
enfin à bout de la faire expliquer. Mais  
quelle est sa surprise à mesure que le mys-  
tère se développe ! & quels reproches n'a-  
t-il point à se faire ? Il n'a pas de peine à  
se persuader de la vérité qu'elle lui expose :  
*Godefroi de Rastel*, en combattant avec lui,  
lui avoit sauvé la vie en plusieurs occa-  
sions ; ces services les avoient unis d'une  
amitié réciproque. *Rastel* avoit fait part à  
son ami de son mariage clandestin, & en  
avoit obtenu la permission de fixer sa de-  
meure au château de Saint-Olime, où  
*Cécile* seroit traitée à l'avenir avec les  
égards dûs à sa qualité, mais toujours  
avec discrétion. Il doit la vie à *Godefroi* ,  
& ; pour payer ces obligations, il est le  
bourreau de son fils ; quelle source de  
remords pour un homme tel que *Saint-*

*Olime* ! Sa femme ne l'a point trahie, mais il a tué l'enfant de son ami ! La joie & le repentir agitant également son âme, il reste suspendu entre ces deux mouvemens ; il prend enfin le parti d'envelopper l'enfant dans son écharpe, & d'aider sa malheureuse mère à revenir au château.

*Cécile*, qui avoit à ménager & son époux & *Saint-Olime* son ami, regardant son malheur comme un châtement dû à la foiblesse qu'elle avoit eue de se prêter au stratagème honteux de *Walpurge*, crut réparer ses torts par l'humble résignation avec laquelle elle se soumit aux décrets de la Providence. *Saint-Olime* fit chercher par-tout sa femme & ses domestiques. *Walpurge*, qui n'osoit se montrer, demeura deux jours dans le souterrain, où elle expia sa faute par les craintes qui l'agitèrent & le jeûne qu'elle y observa. *Cécile* enfin la retrouva & la détermina à reparoître devant son époux. La langueur qui étoit peinte sur son visage lui donnoit un air si intéressant, que *Saint-Olime* ne put la revoir sans verser des pleurs ; il ne lui parla de ce qui s'étoit passé qu'en la suppliant de lui pardonner son erreur ; les preuves indubitables qu'il eut de sa fidélité lui rendirent tout l'amour qu'il avoit eu pour elle ; & il fit inhumer sans pompe le

fils de *Godefroi* sous le même nom qu'on lui avoit donné en naissant. Cependant l'honneur d'*Albert* ne lui permettoit pas de conserver des biens qui ne lui appartenoient point. La mort de l'enfant lui fournissoit un prétexte honnête pour restituer à sa mère ce que l'adresse de *Walpurgé* avoit usurpé sur *Théodore*. *Walpurgé* étoit si confuse de sa fourberie & des suites funestes qu'elle avoit produites, qu'elle ne s'avisa pas de contredire son mari, & qu'elle feignit même de consentir à cette restitution, qui, intérieurement, la chagrinoit beaucoup. *Saint-Olime* ordonna en conséquence que l'on cherchât le coffrefort dans le fossé où il l'avoit jetté ; on ne l'y trouva point : il fit publier dans tous les environs la perte qu'il avoit faite, en enjoignant à ceux de ses vassaux ou serfs, entre les mains de qui ce trésor seroit tombé, de le rapporter au plutôt.

Un paysan, chargé d'une nombreuse famille, & qui ne subsistoit que du travail de ses mains, avoit vu détruire, par un orage, tout l'espoir de sa récolte. Réduit à la plus extrême misère, n'attendant rien de ses voisins que le même accident avoit ruinés, se trouvant hors d'état de nourrir sa femme & ses enfans, & ne voyant plus d'autre remède à ses maux que celui

d'abrèger ses jours, s'avançoit près du fossé, dont les eaux étoient très profondes, lorsqu'il apperçut le coffre-fort : il s'arrêta à le considérer, & , présument qu'il renfermoit quelque chose de précieux, il remercioit le Ciel de cette heureuse trouvaille, lorsque sa femme, également accablée de l'excès de leur infortune, & qui avoit formé le même dessein que lui, arriva sur le bord du fossé. Tous les deux se consolent à la vue du trésor qu'ils chargent sur leurs épaules & qu'ils portent jusqu'à leur chaumière, où étoient rassemblés avec leurs enfans nombre de leurs voisins également malheureux, qu'ils prient de les aider à briser la serrure du coffre.

L'éclat de l'or qu'il renferme les éblouit ; mais la conscience de ces bonnes gens ( elle parloit encore alors ) leur défendit tout-à-coup d'y toucher. Il n'est pas possible, se disoient-ils, qu'un pareil trésor ne soit bientôt réclamé. Attendons que le propriétaire se montre & nous récompense d'avoir compté sur sa générosité.

Ce sentiment, tout noble qu'il étoit, céda pourtant, au bout de quelques jours, à la faim qui les pressoit, ainsi que leur famille, & les força de prendre une des pièces d'or pour subvenir à leurs besoins. Mais dès que le bon homme apprit que son

son Seigneur avoit fait publier que ce trésor étoit à lui , saisi de crainte , accablé de remords , il crut pourtant ne devoir pas moins s'exposer à tout le courroux d'*Albert* en lui reportant le coffre & en s'accusant d'avoir osé en soustraire une pièce d'or. Il arriva chez son Seigneur avec sa femme , ses enfans & les autres complices de son prétendu forfait. Il se jette aux pieds d'*Albert* , ainsi que toute sa famille & ses compagnons , confesse son larcin , & offre d'en racheter la peine par ses services & ceux que ses enfans pourront un jour lui rendre. *Albert* , surpris & touché jusqu'aux larmes , les fait relever & s'écrie : Ciel ! se peut-il que tant de probité se rencontre avec l'infortune ? Le plaisir de soulager l'adversité lui parut , à partir de ce moment , le seul digne d'un cœur sensible. Il n'aspira plus qu'après cette douce félicité dont le charme réalise aux yeux du sage l'illusion de la grandeur , & renvoya ces pauvres gens en les assurant de sa protection & en leur donnant une ample récompense.

Les habitans du Kempeland souffroient depuis long-temps à cause des guerres qui s'élevoient journellement entre les Seigneurs du pays & leurs voisins. Les sujets d'*Albert* , outre ces fléaux , venoient

C

d'effuyer un violent orage qui avoit achevé de ruiner leur fortune & leurs espérances. Sa situation présente, & les dettes qu'il avoit contractées pendant le siège de Ravestein, le mettoient dans l'impuissance de secourir tant d'infortunés dont les pressans besoins excitoient sa compassion & demandoient une prompte assistance. La voix de l'humanité étouffant enfin ses scrupules, le détermina à employer à leur soulagement la somme que son honneur l'engageoit à restituer, en se réservant cependant d'amasser à l'avenir sur ses épargnes de quoi acquitter la conscience de *Walpurge* envers *Théodore*. Le lendemain & les jours suivans il parcourut tous ses domaines & répandit l'abondance chez les pauvres, dont le nombre étoit si grand que la moitié de son trésor se trouvant épuisée, il employa le reste à l'acquittement de ses propres dettes. Autant valoit-il, pour *Walpurge*, qu'il l'eût rendu que d'en faire un pareil usage. Non-seulement son luxe ne se trouva point augmenté, mais il fallut encore qu'elle diminuât sa dépense ordinaire pour mettre son mari en état de parvenir, par ses épargnes, à restituer un jour le trésor. Elle méritoit d'être punie autant que son époux étoit digne de posséder légitimement un bien qu'il

D E C E M B R E 1767. 52

avoit employé à secourir l'indigence. Mais un nouveau malheur ne tarda pas à mettre encore sa vertu à l'épreuve. *Gerberge* eut un chagrin si violent de la mort de son petit-fils, dont on lui déguisa les circonstances, qu'elle tomba malade & mourut quelques jours après. Alors *Théodore* contesta la donation qu'elle avoit faite à *Walpurge*, prétendit annuler la promesse, attendu que les termes dans lesquels leur mère s'étoit exprimée portoient qu'elle faisoit ce présent à celle qui donneroit la première au Brabant un héritier du nom d'*Astein*. Ainsi elle soutenoit que la mort de son neveu, détruisant tous les droits de *Walpurge*, c'étoit à elle & à son fils que devoient revenir les trente mille francs d'or & l'alleu. L'affaire fit grand bruit & fut poussée avec chaleur. Quoique la demande de *Théodore* eût à peine un prétexte spécieux, le procès ne fut pas moins porté devant la Duchesse de Brabant, où elle parut assistée de tous les Gentilshommes du pays : il tint même plusieurs séances. *Isabelle*, de son côté, prenant parti contre *Théodore*, fit valoir l'acte authentique par lequel elle avoit renoncé à cette récompense, & prétendit que, si la mort du fils d'*Albert* annulloit la donation, à cause du mot d'*héritier*, les trente

C ij

## 32 MERCURE DE FRANCE.

mille francs d'or devoient être partagés entre elle & ses deux sœurs, & l'alleu retourner à son mari, qui, en sa qualité d'aîné, réunissoit de droit à son patrimoine tous les fiefs & terres titrées. Toutes les voix s'accordoient pour laisser les choses telles qu'elles étoient, vu l'embarras d'interpréter les intentions de *Gerberge*, vu aussi l'acte de *Théodore*; lorsqu'*Albert* vint soutenir les droits de celle-ci, & dit que, pour des raisons invincibles, il ne lui étoit pas permis d'éclaircir un mystère qui leveroit toutes les difficultés: mais que, si l'on vouloit s'en rapporter au serment qu'il offroit sur son honneur, le tout appartenoit à *Théodore*, nonobstant sa renonciation qu'il regardoit comme non avenue; qu'il se soumettoit même à lui remettre sur le champ l'alleu pour le fils qu'elle avoit, & qu'il lui rendroit les trente mille francs d'or dont il avoit été forcé de faire usage, aussi-tôt que ses facultés pourroient le lui permettre.

La générosité de ce procédé étonnoit tous les juges, & ils alloient prononcer conformément à la volonté d'*Albert*, lorsqu'un courier parut & vint annoncer à *Théodore* qu'elle n'avoit plus de fils. La Duchesse, alors, de l'aveu de tout son conseil, décida qu'*Albert* demeureroit dépositaire de

D E C E M B R E 1767.

la somme & de l'alleu, & que, conformément aux volontés de *Gerberge*, dont les termes ne seroient plus interprétés à l'avenir que d'une seule & même manière, les trente mille francs appartiendroient à celle d'entr'elles qui la première mettroit au monde un fils à qui l'alleu seroit donné à perpétuité ; & que, soit qu'il vécût ou qu'il mourût, les sœurs de la mère ne pourroient rien répéter contre elle. Cet arrêt solennel fut rendu au gré des parties. *Walpurge* étoit pour lors enceinte d'un garçon dont la naissance la dédommagea de toutes les peines qu'elle avoit éprouvées depuis le retour de son mari. La probité d'*Albert* fut couronnée, & son bonheur en cette occasion prouve que les bonnes actions sont tôt ou tard récompensées.

Par M. B. U N T, fils.

---

## SUITE DES CHANSONS ANCIENNES

### CHANSON de Mde THYBERGEAU.

TANT doux plaisirs qu'offre la rêverie,  
Jeux de l'esprit, riante oisiveté ;  
Paisible oubli des peines de la vie,  
Combien plaisez à mon âme ravie !  
Je ne connois d'autre félicité.

C iij

## 54 MERCURE DE FRANCE.

On m'a bien dit : tant douce rêverie ,  
 Jeux de l'esprit , riante oisiveté ,  
 Par trop souvent rendent l'âme attendrie.  
 C'étoit ainſi que vivoit *Egérie*  
 Avec *Lisis* ; il en a profité.

Moi , je réponds : flatteuſe rêverie ,  
 Jeux de l'esprit , doux emploi du loisir ,  
 Font juſqu'ici le charme de ma vie.  
 Pour un *Lisis* devenir attendrie ,  
 Peut-être encore eſt un plus doux plaisir.

*On ſait combien de gens célèbres par leur eſprit  
 ſe ſont plu à rendre juſtice à celui de Mlle Thy-  
 bergeau. La Fontaine avoit dit d'elle , lorsqu'elle  
 étoit encore Mlle de Sillery :*

J'avois *Eſope* quitté ,  
 Pour être tout à *Bocace* ;  
 Mais une divinité  
 Veut revoir ſur le Parnaffe  
 Des fables de ma façon.  
 Or d'aller lui dire non ,  
 Sans quelque valable excuſe ;  
 Ce n'eſt pas comme on en uſe  
 Avec des divinités :  
 Sur-tout quand ce ſont de celles  
 Que la qualité de belles  
 Fait reines des volontés.  
 Car, afin que l'on le ſache ,  
 C'eſt *Sillery* qui ſ'attache  
 A vouloir que de nouveau  
 Sire loup , ſire corbeau ,  
 Chez moi ſe parlent en rime.  
 Qui dit *Sillery* dit tout. . . .

DECEMBRE 1767. §§

M<sup>de</sup> Thybergeau a vécu jusques dans un âge très-avancé, conservant toutes les grâces de son esprit. De plusieurs poésies aimables qu'on sait qu'elle avoit faites, nous n'avons pu retrouver que cette seule chanson qui fait regretter le reste. Il semble que La Fontaine lui ait inspiré, par ses éloges, sa manière d'écrire, simple, agréable, & qui paroît n'avoir rien coûté; talent devenu bien rare, & c'est dommage. Que sert de se tuer à subtiliser, & tourner toutes ses pensées? il en est de cette sorte de charlatanerie, comme des mines que font continuellement certaines femmes qui n'ont point de physionomie. Elles ne mènent pas loin les gens mêmes qui s'y trompent.

---

ROMANCE DE M. DE MONCRIF,

*LES constantes Amours d'ALIX & d'ALEXIS.*

**P**OURQUOI rompre leur mariage,  
Méchans parens?

Ils auroient fait si bon ménage.

A tous momens.

Que sert d'avoir bagues & dentelle  
Pour se parer!

Ah! la richesse la plus belle  
Est de s'aimer!

Quand on a commencé la vie,  
Disant ainsi:

Oui, vous serez toujours ma mie;  
Vous, mon ami.

C iv

56 MERCURE DE FRANCE.

Quand l'âge augmente encore l'envie  
De s'entre-unir ,  
Qu'avec un autre on vous marie ,  
Mieux vaut mourir.

A sa mère, étant déjà grande ,  
La pauvre *Alix* ,  
A deux genoux un jour demande  
Son *Alexis*.

Maman, il faut, par complaisance ,  
Nous marier.

Ma fille, je veux l'alliance  
D'un Conseiller.

La fille, à cette barbarie ,  
Bien fort pleura ;

Au couvent de Sainte Marie  
On l'enferma.

Là, pendant trois ans éperdue ,  
Elle a gémi ,

Sans avoir un instant la vue  
De son ami.

Un jour... quelle malice d'âme !

La mère a dit :

*Alexis* a pris une femme

Sans contredit.

Et puis, lui montrant une lettre ,

Lui dit : voyez ;

Il vous écrit, c'est pour permettre  
Que l'oubliez.

DECEMBRE 1767. 57.

Alors Conseiller & Notaire,

Arrivent tous ;

Le Curé fait son ministère,

Ils sont époux.

Pour elle, hélas ! festin & danse,

Né font qu'ennui ;

Toujours lui vient en souvenance

Son favori.

Le soir, plus grande fâcherie

Saisit son cœur ;

Sa mère la ranse & la crie

Toute en fureur.

Tout comme une brebis qu'on mène

Droit au boucher,

La pauvrete, en pleurant, se traîne

Pour se coucher.

Vrai Dieu ! qu'*Alix*, honnête & sage,

Se conduit bien !

Tous autres soins que du ménage,

Lui font de rien.

Voyant de son époux la flamme

Qu'il lui portoit,

Elle lui donnoit de son âme

Ce qui restoit.

Hélas ! son âme toute entière

A ses soucis,

C V

18 MERCURE DE FRANCE.

Gardoit son amitié première

Pour *Alexis*.

Cinq ans, en dépit d'elle-même ;

Passa les jours,

A se reprocher qu'elle l'aime,

L'aimant toujours.

Pour chasser de sa souverance

L'ami secret,

On se donne tant de souffrance

Pour peu d'effet :

Une si douce fantaisie,

Toujours revient ;

En songeant qu'il faut qu'on l'oublie,

On s'en souvient.

*Alix*, dans sa mélancolie,

Un jour l'époux

Lui mène un marchand d'Arménie

Pour des bijoux :

Mà moitié, faites quelque emplette

De son écrin :

Perles & nœuds font la recette,

Pour le chagrin.

Baise-moi, moutonne chérie,

Je vais au plaid ;

Tiens, prends de cette orfévrie

Ce qui te plaît ;

DECEMBRE 1767. 32

L'argent n'est que pour qu'on le donne

Quelque bon temps ;

N'épargne rien ; voilà, mignonne ,

Vingt écus blancs.

Il part. Le marchand , en silence ;

L'écrin montrait ,

Qu'*Alix* avec indifférence

Considéroit ;

Chaque fois qu'il offre à la Dame

Perle ou saphir ,

Chaque fois , du fond de son âme ;

Sort un soupir.

En lui toutes fleurs de jeunesse

Appareilloient ;

Mais longue barbe , air de tristesse

Les ternissoient.

Si de jeunesse on doit attendre

Beau coloris ,

Pâleur qui marque une âme tendre

À bien son prix.

Mais *Alix* , foncée & sombre ;

Rien ne voyoit.

Pourtant aux longs soupirs sans nombre ;

Qu'il répétoit ;

D'où lui vient , dit-elle en soi-même ,

Tant de chagrins ?

C vj

60 MERCURE DE FRANCE.

Ah ! s'il regrette ce qu'il aime,  
Que je le plains !

Las ! qu'avez-vous qui vous soucie,  
Comme je voi ?

Si t'est d'aimer, je vous en ptie,  
Dites-le-moi.

Eh ! que sert de conter, Madame,  
Un déplaisir,

Qui jamais, jamais de mon âme  
Ne peut sortir ?

Il n'est qu'un trésor dans le monde,  
Je le connois ;

Long temps en espoir je me fonde  
Que je l'aurois :

Et plus mon amitié ravie  
Crut l'obtenir,

Tant plus j'aurois donné ma vie  
Pour le tenir.

Le voir cent fois dans la journée  
Me plaisoit tant,

Je l'emportoïs dans ma pensée  
En le quittant ;

Lorsqu'un lutin, par grand'rancune,  
Vint l'enlever,

Puis d'un autre en fit la fortun  
Pour m'en priver.

D E C E M B R E 1767. 62

Dirai-je ma douleur profonde,  
Quand je l'appris ?  
Pour m'en aller au bout du monde  
Me départis ;  
Non qu'un instant en moi je pense  
De l'oublier,  
Mais pour mourir de ma constance  
A le pleurer.

Marchand, est-ce or ou broderie  
Que ce trésor ?  
Madame, hélas ! ce que j'envie  
Surpasse l'or.  
Sont-ce rubis ? J'aurois sans peine  
Rubis perdus.  
C'est donc le trousseau de la Reine ?  
Ah ! c'est bien plus.

Depuis qu'on vint, par grand dommage,  
Me le ravir,  
J'en ai tiré la chère image  
De souvenir ;  
J'ai, la voyant, l'âme remplie  
De désespoir,  
Et ne garde pourtant la vie  
Que pour la voir.

Ne tardez pas, j'en meurs d'envie,  
Arménien,

## MERCURE DE FRANCE.

Que cette image tant chérie  
Je voye enfin.

Lois, avec un soupir qu'il jette ;  
Plus loïn encor ;  
De son sein tise une tablette  
Dans du drap d'or.

*Alix* soudain prit la docture ;  
La déplia ;  
Sur la tablette, en écriture ;  
Ces mots trouva :  
*Ici je contemple à toute heure*  
*Dans les soupirs ;*  
*Je garde tout ce qui demoura*  
*De mes plaisirs.*

Alors *Alix* la tablette ouvre  
Tant vite ment :  
Eh ! qu'est-ce donc qu'elle y découvre  
Pour son tourment ?  
La voilà toute évanouis  
A cet objet !  
Qui n'est même transe sortie !  
C'est son portrais.

*Alix*, mon *Alix* tant aimée ;  
Hélas ! c'est moi !  
*Alix*, *Alix* tant regrettée ;  
Ranime-toi ;

DECEMBRE 1767. 61

Ton *Alexis* vient de Turquie,  
Tout à l'instant,  
Pour te voir, & quitter la vie,  
En se quittant.

Par ces tristes mots ranimée,  
*Alix* parla.

*Alexis*, j'ai ma foi donnée,  
Un autre l'a;

Je ne dois vous voir de ma vie  
Un seul instant :

Mais ne mourez pas, je vous prie,  
Partez pourtant.

Voulant, pour complaire à sa mie,  
Partir soudain,

Avant que pour jamais la fuie,  
Lui prend la main.

L'époux survient ; à cette vue,  
Tout en fureur,

Leur a, d'une dague pointue,  
Percé le cœur.

*Alexis* meurt. *Alix* mourante,  
Les yeux baissés,

Dit : je péris, mais innocente ;  
Ce m'est assez.

Mon époux, votre jalousie  
Vient mon sang ;

## 64 MERCURE DE FRANCE.

Sans regret je quitte la vie ,  
En vous plaignant.

Depuis cet acte de sa rage ,  
Tout effrayé ,

Dès qu'il est nuit il voit l'image  
De sa moitié ,

Qui du doigt montrant la blessure  
De son beau sein ,

Appelle avec un long murmure  
Son assassin.

Après si triste tragédie ,  
Tout sage époux ,

Ne peut, de sa moitié chérie ,  
Être jaloux.

S'il trouve un marchand d'Arménie  
Prenant sa main ,

Il dit : c'est qu'on le congédie ,  
J'en suis certain.

---

Depuis que cette romance a paru, on a donné ce titre à toutes les chansons amoureuses qui ont une suite de couplets. La romance cependant a un caractère qui la distingue : il faut qu'il y ait une action touchante, & que le style en soit naïf. C'est ce qu'ont négligé plusieurs bons auteurs : ils ont écrit leurs chansons en style d'ode, & c'est ôter à la romance son mérite principal. Celle-ci, malgré toute la fortune qu'elle a faite, a un très-grand défaut dans l'action. L'auteur en est convenu

D E C E M B R E 1767. 65.

avec nous, & nous a dit que c'est Madame la Princesse de Conty qui la première l'en a fait appercevoir. Le caractère jaloux du mari n'est annoncé que par le coup de poignard qui tue la femme; il auroit fallu préparer, dans le cours de l'action, cette catastrophe. Mais cette romance, à ce que nous a dit aussi l'auteur, fut faite uniquement dans la vue d'amuser Madame la Duchesse de Villars & Madame la Princesse d'Armagnac. Il leur chantoit les couplets à mesure qu'ils étoient achevés, elles en paroissoient très-contentes; & un auteur en ce cas est aisément gagné par l'exemple.

---

CHANSON de CHARLEVAL.

LAS, on voit trop, ô charmante *Amasie*,  
Le noir complot contre vous concerté;  
Lorsqu'en naissant vous parûtes saisie  
Des dons d'esprit, de grâce, de beauté;  
*Minerve* obtint (voyez la jalousie)  
Qu'auriez autant d'insensibilité.

Voyez aussi la belle récompense,  
De qui vous sert avec un soin jaloux;  
Egalité, fille d'indifférence,  
Est le retour dont vous les payez tous:  
Le moindre trait de douce préférence,  
On l'étudie; on ne le voit en vous.

## 76 MERCURE DE FRANCE.

Sur vos penchans , non , rien ne les éclaire ;  
Rien n'est pour vous rebutant ni flatteur ;  
Soins ingénus ou parés du mystère ,  
Payés ne sont d'accueil ni de rigueur ;  
On n'obtient pas même de vous déplaire ;  
Y parvenir seroit une faveur

Il va cesser de se cacher encore ;  
Ce doux secret tant pénible à celer ;  
Ne vous blessez de sa façon d'éclorre ;  
Sous le respect il saura se voiler :  
Apprenez donc qu'un cœur qui vous adore ;  
Vous le dit plus , moins il ose parler.

---

Faucon de Charleval étoit d'une illustre famille de Normandie ; sa naissance & son mérite l'ont fait respecter de tous les gens de lettres , & désirer dans toutes les bonnes compagnies. . . Quoiqu'en se faisant imprimer il pût se promettre le suffrage du public , on n'a eu ses poésies qu'après sa mort ; encore ne les a-t-on pas eu toutes. Nous n'avons pu découvrir à qui cette charson-ci a été adressée , & c'est dommage ; on aimeroit à savoir le nom & l'état d'une femme aussi singulièrement aimable que cette Amrahe. Pour ne pas tout perdre , nous avons cherché quelque Dame de ce siècle à qui ce portrait pût être appliqué. Nous disions , nous répétions : les dons d'esprit , de grâces , de beauté , avec une raison supérieure ; voilà bien des choses ! Enfin l'un de nous a proposé la Duchesse d'Arrenberg , sœur du feu Comte d'Esmond ; nous avons dit : c'est elle.

CHANSON de M. DE MONCRIF à M<sup>de</sup>  
DE SAINT-JULIEN.

QUI par fortune trouvera  
Nymphes dans la prairie ;  
Celle qui tant plus lui plaira,  
Tenez, c'est bien ma mie ;

Si quelqu'une vient à danser,  
Et d'une grâce telle,

Qu'elle ne fait les fleurs verser ;  
Hé bien, c'est encore elle ;

Si quelqu'un dit avec serment,  
Je donnerois ma vie,

Pour être aimé rien qu'un moment ;  
Tenez, c'est de ma mie.

Si quelqu'autre suit sans espoir  
La Nymphé qu'il adore ;

Content du charme de la voir ;  
Hé bien, c'est elle encore.

Eglé vint aux jeux de Cérès,  
Et fut d'abord suivie ;

Eglé revint le jour d'après,  
On ne vit que ma mie.

Si quelque Nymphé a le crédit  
D'être toujours nouvelle,

A vos yeux comme à votre esprit ;  
Tenez, c'est toujours elle.

68 MERCURE DE FRANCE.

L'autre matin , sous ces buissons ,  
• Une Nymphe jolie  
Me dit : j'aime tant vos chansons ,  
Je dis : c'est pour ma mie.  
Pour célébrer les doux attraits ,  
Fait-on chanson nouvelle ;  
En y songeant , l'instant d'après ,  
On chante encor pour elle.

Je lui fais maint adorateur ,  
Et n'en ai jalousie ;  
Amour a mis tout mon bonheur  
Dans celui de ma mie.  
Que serviroit de m'alarmer ?  
La chose est naturelle ;  
Amour l'a faite pour charmer ,  
Et nous pour n'aimer qu'elle.

Prendre ainsi le doux nom d'amant  
Flatte ma fantaisie ;  
Elle me plaît uniquement ,  
Je l'appelle ma mie.  
Mais si j'étois la déité ,  
Qui la forma si belle ,  
Je croirois n'avoir mérité  
Que d'être enchanté d'elle.



LE mot de la première énigme du Mercure du mois de novembre est *le marteau*. Celui de la seconde est *le miroir*. Celui du premier logogryphe est *constance*; dans lequel on trouve *note & ton, canne, bâton, canon, l'oreiller du grand Turenne, qui dormoit sur l'affut; Cannes, ville d'Italie, auprès de laquelle les Romains furent défaits par Annibal, côte, rivage, tonne, qu'on remplit de cidre en Normandie, conte pour rire; (on fait que les Gascons excellent dans ce genre) le Nonce du Pape, âne, côte, d'où Eve fut formée, nôces; on fait le désespoir de Vulcain à l'aspect de Vénus & de Mars, les Thébains avoient élevé un temple à la Constance, les amans vantent leur constance, & jurent d'être fidèles avant le mariage. Celui du second est *malice*; où on trouve *mie, mi & la, lice, lame, miel, lie, lime, cime, ciel*. Et celui du troisième est *broderie*; dans lequel on trouve *ride, bride, Borée, robe, ode, Die, idée, or, Brie, boire & bord*.*



## É N I G M E.

**U**N main roturière assez souvent m'exerce.  
 Né dans les bois, en ville j'ai commerce ;  
 Je suis même employé dans le palais des Rois.  
 A-t-on fait ce qu'on veut de moi ,  
 Sans façon aussi-tôt on me met à la porte.  
 A connoître mon nom, si ton desir te porte,  
 Chaque jour je suis devant toi.

## A U T R E.

**L**es pieds ne servent pas toujours à cheminer.  
 J'en ai six, & ne puis me mouvoir d'une place ;  
 Mais je fais du chemin sans y laisser ma trace,  
 Lorsque pour mon usage on veut me promener.  
 Soit couchée ou debout je décide sans faute ;  
 On me consulte en mille cas :  
 J'ai toujours la taille très-haute,  
 Mais ma grosseur n'y répond pas.



LOGOGYPHE.

A Mademoiselle \* \* \*.

**B**ERGERES qui voyez , avec votre raison ,  
Votre seizième automne éclosé ,  
Ne vous contentez pas de deviner mon nom ,  
Dépêchez-vous d'avoir la chose.

Avec mes quatre pieds tour-à-tout je compose  
L'élément du zéphire ; un accent douloureux ;  
L'un des plus pétillans de nos côteaux vigneux ;  
L'arbre , heureux ornement d'un triomphe cham-  
pêtre ;

Le mois qui vous appelle aux bosquets de Marly ,  
Enfin vous y devez rencontrer un ami ,  
Mais vous n'y verrez point un maître.

---

A U T R E .

**D**E bon & de mauvais ordinaire assemblage ;  
J'aime la liberté & vis dans l'esclavage ;  
Lecteur , tu me connois , peut-être m'aimes-tu ,  
Je suis tantôt le vice , & tantôt la vertu .  
J'existai dans la Grèce , & j'ai vécu dans Rome ,  
Et par-tout , comme ici , le germe du grand  
homme.

## 72 MERCURE DE FRANCE.

En ai-je dit assez ? oui, déjà tu me tiens.  
Peut-être suis-je à toi : peut-être es-tu des miens.  
J'ajoute encore un trait qui doit assez t'instruire :  
Sans haïr un rival, je lui ravis l'empire ;  
Mais de ce même trône, où je me suis placé,  
Je me vois à mon tour par un autre chassé.

Veux-tu de mes sept pieds décomposer la forme ?  
Tu dois trouver d'abord l'endroit où je me forme ;  
Le Dieu que fut prier la colère *Juno*  
De perdre en sa faveur les restes d'Ilion.  
Ajoute encore un pied, tu trouves son empire ;  
De la foible raison l'impétueux délire ;  
De l'abeille le fruit & le sceau des secrets,  
Heureuse invention pour les amans discrets !  
Le séjour du Très-Haut ; du corps une partie ;  
Un métal devenu nécessaire à la vie ;  
Un prophète au désert nourri par un corbeau ;  
Ce que laisse le vin dans le fond du tonneau ;  
Un synonyme heureux pour exprimer carrière ;  
De Tours & d'Orléans l'inconstante rivière ;  
Un terme très-connu de tout musicien,  
Et qui, pris autrement, enferme notre bien ;  
Ce qu'on pousse en naissant ; une Nymphé  
plaintive ;  
Un mot dont le pouvoir trop souvent nous captive ;  
Du Dieu de l'Hélicon l'enchanteur instrument ;  
D'un front docte & savant l'orgueilleux ornement.  
Lecteur,

DECEMBRE 1767. 73

Lecteur, à me cacher trop long-temps je m'a-  
muse.

Je finis, mais avant trouve encor une Muse,  
Qui, toujours attachée à la gloire des lys,  
Doit aux siècles futurs faire admirer Louis.

---

LETTRE à M. W. . . . . au sujet de la  
solution qu'il a donnée du logogryphe  
arithmétique, inséré dans le Mercure  
d'août 1767.

M O N S I E U R,

AUTANT le logogryphe arithmétique  
m'avoit paru singulier, autant j'ai trouvé  
la solution que vous en avez donnée ingé-  
nieuse : il est hors de doute que vous avez  
trouvé vraiment la clef de l'énigme ; mais  
il me semble que vous ne la détaillez pas  
suffisamment pour résoudre tous les calculs  
qui y sont proposés. Je vais m'expliquer.

*Sur les additions.*

J'entends parfaitement les calculs ren-  
fermés dans les quatre premiers vers, en  
me servant de votre méthode ; mais pour

D

## 74 MERCURE DE FRANCE.

Le reste je m'y perds. Je ne vois pas quel usage faire des fractions 2 fois  $\frac{10}{12}$  & 3 fois  $\frac{12}{8}$ . J'ai beau compter les lettres & retourner tous les chiffres, je ne trouve point du tout le total 80. Il en est de même des trois derniers vers.

### *Sur les soustractions.*

J'ai fort bien compris tous les calculs énoncés sur cette règle.

### *Sur les multiplications.*

Je vous avoue qu'ici l'énigme recommence pour moi, & que, passé les trois premiers vers, les quatre derniers vers me paroissent de l'alcoran. Comment en effet calculer & soustraire 20 dixaines pour trouver 10 quarantaines ?

### *Sur les divisions.*

Je n'entends point du tout comment on peut diviser 23 par 2 fois  $\frac{10}{3}$ . La seconde proposition est plus claire & je la conçois.

### *Sur les règles de trois.*

Tout cet article est très-intelligible, hors les trois derniers vers. Que veut-on dire par cette addition générale 7016 ?





D E C E M B R E 1767. 75

J'espère, Monsieur, que vous voudrez bien nous donner, dans un des Mercurès prochains, une explication plus ample de tous ces calculs; vous m'obligerez infiniment, ainsi que quelques personnes de ma société, qui se sont amusées à chercher le dénouement de ce nœud gordien, mais qui ont été, comme moi, obligées d'y renoncer.

B. M. D. H.

---

C H A N S O N.

*TRADUCTION libre d'une Romance Languedocienne, intitulée : les Regrets de Climène.*

A U lever de l'aurore,  
Près-d'un bosquet de fleurs  
Que l'amour fit éclore,  
*Climène* toute en pleurs,  
Assise sur l'herbette,  
A l'ombre d'un cyprès,  
Entretenoit seulette  
L'écho de ses regrets.

*Tircis* est mort, dit-elle,  
Oiseaux, pleurez-le tous;

D ij

76. MERCURE DE FRANCE.

Vous, des fleurs la plus belle,  
Rose, ténéissez - vous !  
Plainive tourterelle,  
Mufettes, chalumeaux,  
Et vous, écho fidelle,  
Parlez tous de mes maux.

*Tircis*, le vrai modèle  
Des plus tendres bergers,  
Qu'en vain mon cœur appelle,  
N'est plus dans ces vergers ;  
*Tircis*, de violettes  
Ne pare plus mon sein,  
N'orne plus mes houlettes  
De rubans de sa main.

Le rossignol sauvage  
Venoit du fond des bois,  
Et cessoit son ramage  
Pour entendre sa voix ;  
De l'onde fugitive  
Le cours étoit plus lent  
Quand le soir, sur la rive,  
S'arrêtoit mon amant.

Allez à l'aventure ;  
Pauvres petits moutons,  
Chercher votre pâture  
Dans les prés, les vallons ;

DECEMBRE 1767. 77

Sans moi, sur la fougère,  
Allez, chiens & troupeau,  
Rien ne peut plus me plaire,  
Tircis est au tombeau.

*Les paroles sont de M. COLLET, Chevalier de  
l'Ordre de Saint Michel, & Secrétaire des  
Commandemens de feu Madame INFANTE. La  
musique est de M. COLLET, Maître de Musi-  
que & de Composition.*



D iij

---

ARTICLE II.  
NOUVELLES LITTÉRAIRES.

---

*PAR* quelles causes & par quels degrés les loix de Lycurgue se sont altérées chez les Lacédémoniens jusqu'à ce qu'elles aient été anéanties. Dissertation qui a remporté le prix dans l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres le 28 avril 1767 ; par M. MATHON DE LA COUR le fils, A Lyon , & se trouve à Paris , chez DURAND , rue Saint Jacques , & chez VALLAT-LA-CHAPELLE , au Palais ; 1767.

**L**E sujet de cette dissertation est peut-être le plus intéressant qu'on ait proposé jusqu'ici à l'Académie des Belles-Lettres. L'auteur commence par tracer une esquisse des loix de *Lycurgue*. Il est nécessaire d'en connoître l'esprit pour juger de leur décadence.

Jusqu'au temps de ce législateur « les

» Rois & le peuple de Lacédémone se  
 » disputant le gouvernement de l'Etat,  
 » n'avoient cessé de l'ébranler ; tantôt il  
 » penchoit vers le despotisme, tantôt vers  
 » la démocratie. Pour maintenir l'équilibre,  
 » *Lycurgue* établit un sénat, composé de  
 » trente Spartiates, en y comprenant les  
 » deux Rois. Cette autorité mitoyenne  
 » étoit toujours prête à se ranger du côté  
 » le plus foible, à défendre le Roi contre  
 » le peuple, à protéger le peuple contre  
 » les Rois. Par-là le gouvernement devint  
 » un composé d'aristocratie, de démocra-  
 » tie & de royauté : constitution très-  
 » avantageuse, parce que tous les mem-  
 » bres de l'Etat, participant au pouvoir,  
 » en sont plus attachés à la patrie. . . .

» Après l'établissement du sénat, *Lycur-*  
 » *gue* fit plusieurs institutions qui avoient  
 » trois principaux objets : 1°. d'élever les  
 » Lacédémoniens au plus haut degré de  
 » force où des hommes puissent atteindre ;  
 » 2°. de diriger toute cette force au seul  
 » avantage de la patrie ; 3°. d'assurer la  
 » durée des loix, & de rendre la consti-  
 » tution de l'Etat permanente ».

Pour avoir des citoyens robustes, il crut  
 qu'il falloit d'abord fortifier les femmes,  
 & il les admit à tous les exercices ; l'on  
 jettoit dans une caverne les enfans mal

## 80 MERCURE DE FRANCE.

constitués : l'usage des langes étoit prescrit. On accoutumoit les enfans à gravir des rochers sans chaussure & presque sans habits, à marcher dans les ténèbres, à souffrir la faim, la soif, la fatigue, les injures de l'air, à supporter la douleur & à mépriser la mort ; on les frappoit de verges devant l'autel de *Diane*, & quelquefois ils expiroient sous les coups. La première loi militaire étoit de vaincre ou de mourir ; & l'on refusoit la sépulture aux soldats qui avoient été blessés par derrière.

Pour diriger toute la force des Lacédémoniens au seul bien de la patrie, *Lycurque* attaqua toutes les passions particulières jusques dans leur source.

L'intérêt : il l'anéantit par l'égalité qu'il établit entre les biens, les édifices, les meubles & les vêtemens ; par la proscription des monnoies d'or & d'argent à laquelle il substitua une monnoie de fer très-incommode ; par les loix qui ordonnoient que les mariages se feroient sans dot, qui interdisoient aux Spartiates toute occupation lucrative, qui instituoiént les repas publics, &c.

L'amour : il lui ôta presque tout ce qu'il a de séduisant en établissant des exercices où les filles étoient entièrement nues, en

ordonnant que leurs habits les laissent à moitié découvertes, en permettant aux maris de prêter leurs femmes & en autorisant les hommes à emprunter les femmes les plus belles en s'adressant à leurs maris.

L'ambition : les places ne dispensent point de la grande loi de l'égalité ; on ne les souhaitoit que pour être utile : « motif sublime, dit l'auteur, mais qui attire rarement un grand nombre de concurrents, & ne cause jamais de cabales ».

Enfin pour assurer la durée de ses loix, il établit entre elles la plus parfaite harmonie ; chacune d'elles facilitoit l'exécution des autres : il regarda aussi l'éducation comme un des moyens les plus propres à les perpétuer d'âge en âge ; il en fit le principal objet de ses soins. Le respect pour les vieillards tendoit au même but ; la nature les a rendus elle-même les dépositaires & les défenseurs des anciens usages. Il défendit de faire de longs voyages, de peur que le commerce des nations voisines ne corrompît les Spartiates ; & , pour mettre des bornes à leur ambition, il fixa le nombre des habitans, ordonna que lorsque ce nombre augmenteroit, on en formât des colonies ; défendit de faire des sièges, d'entretenir des flottes, de faire long-temps

la guerre au même peuple, & de dépouiller les vaincus.

Telles étoient les loix de *Lycurgue*. Nous aurions voulu transcrire en entier le tableau qu'en fait M. *Mathon de la Cour*, il n'est guères possible de mieux développer les vues de ce grand législateur. Mais comment assigner les causes de la décadence de ces loix ? L'auteur en apperçoit quatre principales.

La première est « *l'essence de ces loix*  
 » *elles-mêmes*, qui étoient trop contraires  
 » à la nature, & ne tendoient qu'à former  
 » un peuple guerrier ; qui augmentoient  
 » l'orgueil & la dureté des Spartiates,  
 » favorisoient l'indécence des mœurs, &  
 » introduisoient une pauvreté & une éga-  
 » lité de biens qu'il étoit impossible de  
 » maintenir. . . . .

» Celui qui veut asséoir les loix fut une  
 » bête inébranlable, doit faire une étude  
 » profonde du cœur humain. On peut  
 » régler les passions, mais non les anéantir.  
 » Dans l'ordre immuable des choses tout  
 » tend à se remettre à sa place. Des loix  
 » parfaitement conformes à l'humanité  
 » prendroient tous les jours une force  
 » nouvelle, au lieu que le temps mine  
 » & affoiblit les autres par degrés, & tôt  
 » ou tard finit par les abolir.

» On a souvent hasardé des hypothèses

» plus brillantes que solides sur la nature  
 » de l'homme. On ne doit pas confondre  
 » son état primitif avec son état naturel.  
 » Le premier de ces états est l'enfance de  
 » l'humanité, enfance que nous connois-  
 » sons mal, & que les législateurs vou-  
 » droient inutilement prendre pour mo-  
 » dèle : ce n'est qu'un passage où il est  
 » impossible de se fixer, & impossible de  
 » revenir. Quant à l'état naturel, il faut,  
 » pour s'en former une idée juste, consi-  
 » dérer ce que l'homme est aujourd'hui,  
 » ce qu'il a été dans presque tous les temps  
 » & dans presque tous les lieux. Né avec  
 » un esprit avide de connoître, un cœur  
 » fait pour aimer, des bras agiles, un  
 » corps nu, mais souple, une industrie  
 » prodigieuse, la vérité & la vertu sont  
 » ses premiers biens ; il lui faut une com-  
 » pagnie & des amis ; il se plaît à former  
 » des sociétés, à bâtir des villes, à aggran-  
 » dir son existence. Si on attaque ses foyers,  
 » il les défend avec enthousiasme ; mais  
 » aussi-tôt qu'on le laisse en paix, entraîné  
 » par une curiosité dévorante & un pen-  
 » chant irrésistible, on le voit cultiver les  
 » sciences, inventer les manufactures,  
 » créer les arts, & imaginer sans cesse de  
 » nouveaux besoins & de nouveaux plai-  
 » sirs ».

### 34 MERCURE DE FRANCE.

» *Lycurgue* voulut faire un peuple qui  
 » ne fût que guerrier. Non-seulement ce  
 » projet est opposé au vœu de la nature,  
 » mais il expose à mille dangers. Il faut  
 » nécessairement qu'un peuple belliqueux  
 » soit en guerre avec ses voisins, ou qu'il  
 » excite des séditions chez lui. En vain  
 » voudroit-on mettre des bornes à son  
 » ambition : il arrive infailliblement qu'il  
 » envahit tout, ou qu'il succombe ; ses  
 » défaites & ses victoires le mènent égale-  
 » ment à sa ruine.

» Pour que des loix puissent durer tou-  
 » jours, il faut qu'elles s'accordent, non-  
 » seulement entr'elles, mais aussi, à cer-  
 » tains égards, avec celles des peuples  
 » voisins : sans cela il arrive tôt ou tard  
 » que le commerce des étrangers corrompt  
 » les mœurs de la nation. Un peuple guer-  
 » rier fut-tout ne sauroit subsister long-  
 » temps sans s'enrichir par le butin. C'est  
 » en vain que *Lycurgue* avoit défendu de  
 » dépouiller les vaincus : cette loi & celle  
 » qui proscrivoit l'or & l'argent ne servi-  
 » rent qu'à en rendre les Spartiates plus  
 » avides ; & , comme *Plutarque* l'a ob-  
 » servé dans la vie d'*Agésilas*, il arriva  
 » à Sparte ce qui arrive à un corps bien  
 » sain ; qui toute sa vie s'est accoutumé à  
 » un régime exact & minutieux : le plus

» léger dérangement lui est funeste. Cette  
 » république devoit nécessairement se-  
 » corrompre à la première secousse vio-  
 » lente qui agiteroit le monde & qui  
 » comme la guerre des Perles, obligeroit  
 » plusieurs nations à se mêler les unes avec  
 » les autres.

» L'égalité des biens étoit liée avec la  
 » pauvreté ; elle fut détruite dès que les  
 » Spartes commencèrent à s'enrichir. Mal-  
 » gré les systèmes de Platon & de tous  
 » ceux qui ont tracé des plans d'une répu-  
 » blique imaginaire , toutes les fois que  
 » les hommes ont eu des richesses à par-  
 » tager, la force ou l'adresse ont bien-tôt  
 » rendu les partages inégaux. La nature  
 » elle-même a distribué d'une manière  
 » si inégale les vertus & les talens, que  
 » l'égalité ne sauroit subsister entre les  
 » richesses & les conditions ».

La seconde cause de la décadence des  
 loix de Lacédémone fut *la création des*  
*Ephores*. Ils ne furent, dans l'origine,  
 que des Magistrats chargés de rendre la  
 justice & d'administrer les affaires publi-  
 ques en l'absence des Rois ; mais bien-tôt  
 ils en devinrent les maîtres: le grand art de  
 la superstition servit à étendre leur auto-  
 rité ; ils donnoient leurs songes pour des  
 avis des dieux, & ils ne tardèrent pas à

usurper le pouvoir des autres Magistrats ;  
 & même celui des Rois. « On a souvent  
 » comparé les Ephores de Sparte avec les  
 » Tribuns de Rome. Ces Magistrats ,  
 » tirés du peuple , & créés dans chacune  
 » de ces républiques long - temps après  
 » qu'elles avoient été fondées , n'ont servi  
 » qu'à les troubler toutes les deux. Il est  
 » toujours dangereux de créer , dans un  
 » Etat qui subsiste depuis long - temps ,  
 » un nouveau genre de magistrature. Ce  
 » ressort surajouté embarrasse les autres ,  
 » rompt l'équilibre & dérange toute la  
 » machine. Si le pouvoir de ces nouveaux  
 » Magistrats n'est pas limité d'une manière  
 » précise , si on leur attribue une inspec-  
 » tion vague sur ceux qui existoient aupa-  
 » ravant , alors ils s'emparent par degrés  
 » de toute la puissance. Si c'est le peuple  
 » qui les nomme , il choisit ordinairement  
 » les sujets les plus factieux : une éléva-  
 » tion subite enivre des hommes qui n'é-  
 » toient pas nés pour commander : ils exci-  
 » tent des troubles pour se signaler , & ils  
 » bouleversent tout pour faire remarquer  
 » leur pouvoir ».

La troisième cause de la ruine des loix  
 de *Lycurque* fut la guerre des Perses , qui  
 obligea les Spartiates de se mêler aux au-  
 tres peuples , qui porta leur orgueil & leur

ambition au plus haut degré, excita leur jalousie contre les Athéniens & jetta parmi eux le premier germe de cupidité & d'amour pour le luxe.

Enfin la quatrième fut *la prise d'Athènes*, qui délivra ou plutôt qui priva Lacédémone d'une rivale devenue nécessaire à son émulation, & occasionna l'introduction des richesses qui achevèrent de corrompre les mœurs.

L'auteur indique, dans sa troisième partie, les degrés de la décadence de ces loix ; il suit les diverses époques où elles reçoivent des atteintes plus ou moins considérables ; à mesure que l'on avance on voit s'écrouler quelque partie de ce grand édifice, & l'on est conduit insensiblement jusqu'à son entière destruction.

Quoique cet ouvrage soit rempli de recherches savantes, il n'a point la sécheresse qui les accompagne ordinairement. Le style de l'auteur est simple, clair & précis ; il n'est jamais au-dessus ni au-dessous des choses qu'il a à dire : il seroit à souhaiter que l'on donnât souvent, dans l'Académie des Belles-Lettres, des sujets aussi importants, & qu'ils fussent toujours aussi bien traités. Le tableau des loix de *Lycargue* est un des morceaux les plus curieux que nous ayons sur l'histoire grecque, &

## 88 MERCURE DE FRANCE.

la partie qui traite de la décadence de ces loix doit sur-tout faire honneur à M. *Mathon de la Cour* ; il y réunit les différens mérites d'un politique, d'un critique judiciaire & d'un vrai philosophe.

Cette dissertation est suivie de grand nombre de notes qui contiennent les principaux traits de l'histoire de Lacédémone ; ce sont pour la plupart des réponses sublimes, ou des anecdotes qui peignent les mœurs de cette nation. Quelquefois aussi ce sont des réflexions relatives au gouvernement des peuples modernes, comme dans la note suivante.

• « *Lycurque*, dit l'auteur, communiqua  
» son plan de législation aux principaux  
» citoyens. Il est cependant vraisemblable  
» qu'il n'en instruisit point les Rois ;  
» car l'un d'eux, apprenant cette révolution,  
» fut saisi de frayeur, & s'enfuit  
» dans le temple de *Minerve*. Ce n'est pas  
» que *Lycurque* voulût abolir la royauté.  
» Quelqu'un lui conseilloit d'établir un  
» gouvernement populaire & de donner  
» un pouvoir égal à tous les citoyens :  
» *commence toi même*, répondit-il, à éta-  
» blir ce gouvernement dans ta maison.

» Une admiration servile pour les Ro-  
» mains, & l'habitude de copier ce qu'on  
» a pensé avant nous ont peut-être contri-

» bué à répandre aujourd'hui, dans le sein  
 » même des monarchies, des idées fausses  
 » sur la liberté des républiques. Appre-  
 » nons enfin à aimer la constitution de  
 » notre pays, & à nous estimer ce que  
 » nous valons. De bonnes loix bien obser-  
 » vées, voilà ce qui constitue la liberté.  
 » Ces avantages se trouvent pour le moins  
 » aussi communément dans un Etat gou-  
 » verné par des Rois que dans tout autre.  
 » Ce que le peuple a de plus dans les  
 » républiques, c'est une portion du pou-  
 » voir ; prérogative trop souvent funeste,  
 » qui ne flatte que la vanité & qui nuit  
 » au bonheur.

» Aussi voit-on que, tandis qu'une  
 » populace aveugle & inquiète excitoit  
 » des troubles continuels à Athènes & dans  
 » les républiques voisines, le peuple le  
 » plus libre & le plus fier de sa liberté  
 » qu'il y eût dans la Grèce étoit celui de  
 » Lacédémone. Il étoit cependant soumis  
 » à des Rois. Il est vrai que ces Rois  
 » citoyens vivoient sans luxe, sans pompe ;  
 » ils avoient peu de récompenses à distri-  
 » buer, & par conséquent peu de flatteurs ».

M. *Mathon de la Cour* semble promet-  
 tre, dans son avertissement, une histoire  
 de Lacédémone, & ceux qui connoissent  
 sa dissertation desirer tous de lui voir  
 réaliser cette entreprise.

*CATALOGUE systématique & raisonné des curiosités de la nature & de l'art, qui composent le cabinet de M. DAVILA, avec des figures en taille-douce de plusieurs morceaux qui n'avoient point encore été gravés : trois vol. in-8°. A Paris, chez BRIASSON, rue Saint Jacques, à la science ; avec approbation & permission : 1767.*

**C**E catalogue remplit son titre, & par-là mérite l'attention du public, aujourd'hui sur-tout que le goût pour les cabinets de ce genre a tellement prévalu que le beau sexe même se plaît à en former. Ce n'est point un simple catalogue de vente que nous annonçons ici, c'est un livre de bibliothèque qui tiendra toujours un rang honorable parmi les ouvrages qui traitent de l'histoire naturelle : on y reconnoît le fruit de vingt années d'application que *M. Davila* a donnée à l'étude de la nature. Qu'il nous soit permis de remarquer que c'est à Paris, la ville du monde en effet où les sciences & les arts de toute espèce fleurissent le plus, que cet amateur est

venu du fond du Mexique puiser toutes ces connoissances. A quelque point qu'il les ait portées, pour rendre son ouvrage plus utile, il n'a pas laissé de recourir en plusieurs occasions aux lumières de nos plus habiles naturalistes. Il s'est fait un devoir de le reconnoître dans l'avertissement qui est à la tête du premier volume, & il ajoute que celui à qui il doit le plus est M. *Romé de Lisle*, auteur de la *lettre sur les polyypes d'eau douce*, qui, de son aveu, a fait avec lui toute la partie de l'histoire naturelle, & une partie des curiosités de l'art. Une pareille association fait également honneur à l'un & à l'autre : de son côté M. *de Lisle* a rapporté beaucoup de connoissances des voyages que le même goût lui a fait entreprendre.

Nous avons examiné le cabinet de M. *Davila*, le catalogue à la main, & surtout les principaux morceaux qui y sont désignés, tels que le *millepore*, article 73, & le *grand bonnet de Neptune*, art. 103, parmi les *polypiers*; le *parasol chinois*, art. 1, la *scalata*, art. 55, un *burgot d'un grand éclat*, art. 96, &c. parmi les *coquilles*, & ainsi de suite parmi les *étoiles de mer*, les *pierres*, les *minéraux*, les *pétrifications*, &c. les morceaux les plus recommandables de cette riche collection, & nous ne pou-

vons que rendre justice à l'auteur sur l'exactitude des expressions dont il s'est servi pour les annoncer.

La vente de ce cabinet, qui devoit s'ouvrir le lendemain de la Saint Martin, ne commencera que le premier de décembre, & sera continuée jusqu'à sa fin. Il n'est certainement pas moins précieux dans son genre que ne l'étoit dans le sien le célèbre cabinet de *M. de Julienne*, dont la vente a fait long-temps un spectacle pour Paris, & dont les richesses dispersées se sont répandues par toute l'Europe. La collection d'histoire naturelle de *M. Davila* est une des plus considérables qu'aucun particulier ait formées jusqu'ici, soit par le choix, soit par la multitude des objets, soit enfin par l'attention de l' amateur à suivre & compléter chaque partie des curiosités de la nature. Nous osons assurer qu'il est peu de cabinets que l'on puisse comparer au sien pour la parfaite conservation des pièces qui le composent, & c'est de tous les articles celui qui touche le plus les véritables amateurs. Le curieux de nos jours qui a porté le plus loin, & l'on pourroit bien dire qui a porté beaucoup trop loin l'amour des coquilles, *M. Sevin* lui-même n'étoit pas plus difficile, plus scrupuleux à cet égard que paroît

D E C E M B R E 1767. 93

l'avoit été l'amateur étranger, que des intérêts de famille obligent de retourner dans sa patrie, & de se défaire d'un objet qui paroïssoit faire ses délices depuis plus de vingt ans. Comme il a rassemblé une prodigieuse quantité de morceaux très-rares, & plusieurs même véritablement uniques, on ne doit pas être étonné de trouver si souvent dans le catalogue les détails les plus circonstanciés sur de pareils articles :

*Curiosus natura speculator singula rimatur.*  
Franc. Junius.

---

---

*BATILDE ou l'Héroïsme de l'Amour, anecdote historique ; par M. D'ARNAUD. A Paris, chez LESCLAPART, Libraire, quai de Gefvres, & la veuve DUCHESNE, rue Saint Jacques ; enrichie d'estampes : in-8° ; prix 2 liv. 8 sols.*

**L**A puissance des Maires étoit presque égale à celle des Rois. *Archambaud* remplissoit cette charge sous *Clovis II*. Il étoit distingué par son zèle pour l'Etat & par son désintéressement. Il avoit *Batilde* parmi ses esclaves ; cette jeune personne ne sem-

bloit pas faite pour porter des fers ; son père *Edmont* la consoloit, la soutenoit, l'instruisoit à la vertu, & l'exhortoit à ne jamais rien se permettre d'indigne de sa naissance : il la lui cachoit cependant ; mais il lui laissoit entrevoir qu'elle étoit distinguée. *Archambaud* étoit devenu amoureux de *Batilde* ; mais son épouse *Plectrude* vivoit encore ; il renfermoit sa passion dans son cœur ; *Emma*, une de ses esclaves, compagne de *Batilde* & son amie, lui confie le penchant qu'elle sent pour son maître. *Batilde* n'écoute pas cette confiance avec tranquillité. *Archambaud* a fait aussi une impression profonde sur son cœur ; le Maire, étonné de la voir le fuir, s' imagine qu'elle aime *Ranulphe*, un de ses amis : il se détermine à faire le bonheur de *Batilde*, de l'affranchir, de l'unir à son amant. *Edmont*, à peine libre, veut s'éloigner avec sa fille ; il croit lui-même qu'elle est sensible à la tendresse de *Ranulphe*. Au moment que tout est prêt pour son départ, il est blessé par un sanglier, & meurt après avoir recommandé sa fille à *Archambaud*, & lui avoir confié qu'elle est Princesse, & qu'il est le malheureux Roi de Kent, qu'*Ercombent*, son frère, a détrôné. Le Maire traite *Batilde* avec plus de respect & d'égard ; sa femme

meurt : *Emma* conçoit des espérances ; & *Batilde* en est affligée. *Archambaud* se prépare à découvrir sa passion. *Clovis*, dans ce moment, lui déclare qu'il aime *Batilde*, & le consulte sur ce qu'il doit faire. Le Maire connoît seul le secret de la naissance de *Batilde* ; il peut le renfermer & l'épouser ; mais la vertu combat l'amour : *Batilde* est Reine. Il tombe dangereusement malade, ne se rétablit que pour mener une vie languissante ; il veut se démettre de sa charge : *Clovis* résiste ; il emploie la médiation de *Batilde* qu'il laisse seule avec lui. Le secret d'*Archambaud* lui échappé ; la Reine, surprise, avoue au Maire, qu'elle l'aimoit ; qu'elle croyoit qu'il aimoit *Emma*. Après ces éclaircissemens, elle redevient Reine, lui commande de se vaincre, de rester auprès du trône, de le soutenir, d'en faire la grandeur, & d'épouser *Emma*. Le Maire obéit.

On voit, par cet exposé, que cette petite histoire est d'un genre absolument nouveau : tout est scène, tout est action ; c'est une tragédie toute faite. La confidence d'*Emma* à *Batilde* fait connoître les sentimens des deux personnages. La conversation de celle-ci avec son père, forme une exposition simple, touchante, où l'on n'apprend que ce qui est nécessaire,

96 MERCURE DE FRANCE.

& qui prépare la plupart des situations qu'on trouve dans ce roman ; c'est un naturel, une simplicité, une vérité frappante dans tout le cours de l'ouvrage : il faudroit peu de chose pour en faire une bonne tragédie : il suffiroit de le diviser en actes, de rapprocher quelques scènes, d'en fondre quelques unes ensemble, pour arranger l'unité de temps. Mais nous voudrions qu'on les conservât en prose comme elles sont ; il seroit difficile de les versifier sans les gêner. On n'y voit aucun remplissage, pas un mot de trop ; c'est pourtant l'impression propre ou le cri du sentiment. Les caractères ont beaucoup de noblesse & de dignité. On cherche mille sujets de tragédies ; en voici un, & des plus heureux qu'on puisse imaginer ; c'est une pièce qui est presque toute faite ; nous ne doutons pas que l'on n'exécute bientôt ce plan ; mais nous souhaiterions que ce fût M. d'Arnaud, ou, s'il l'abandonne, nous invitons celui qui l'entreprendra, de se remplir absolument du roman, de le suivre & de l'imiter, plutôt que de sacrifier quelques-unes des beautés qu'il y trouvera.

P. S. Nous avons à peine fini cet extrait, que nous avons appris que M. d'Arnaud a fait lui-même une tragédie de son roman de *Batilde*, & que ce drame paroîtra

paroîtra incessamment. Cet ouvrage ne peut qu'exciter beaucoup la curiosité. Il y a lieu de croire qu'il aura été mieux traité par l'auteur même de la petite histoire, que par tout autre. Un poëme de théâtre, pour être bien traité, doit être, si l'on peut le dire, un épanchement de l'âme ; & ce n'est qu'en se pénétrant bien de son sujet, qu'on peut atteindre à ce pathétique & à cette plénitude de sentimens, la source féconde de l'intérêt.

On remarquera que dans les six ouvrages que M. d'Arnaud vient de donner, il règne une variété qui rend cette collection aussi piquante qu'elle est instructive. *Fanné* nous montre la vertu la plus pure victorieuse de la trahison, & recevant enfin sa récompense. *Lucie & Mélanie* offre le triomphe même de la générosité & les malheurs des passions. *Clary* prouve que le repentir peut conduire à l'estime & au bonheur. *Julie* est pour les personnes du sexe, un exemple frappant des égaremens où peut entraîner la sensation. *Nancy* expose les suites affreuses de l'imprudance & de la jalousie. *Bailde* enfin est un riche tableau qui représente ce que l'âme peut acquérir de grandeur, lorsqu'elle s'efforce de vaincre l'amour. Il ne faut pas oublier *Sidney & Silli*, l'expression même de la bienfai-

sance & de la reconnoissance. On attend la suite de cette collection. Les six précédens ouvrages, sans *Sidney*, qui est d'un format différent, peuvent composer un volume. Il en paroîtra six nouveaux de ce genre, & de la même plume, dans le courant de l'année prochaine ; ils sont entre les mains des graveurs. La nouvelle édition de *Comminge* est sous presse, ainsi qu'*Euphémie*.

---

#### A N N O N C E S D E L I V R E S .

**M**ÉDECINE rurale & pratique, tirée uniquement des plantes usuelles de la France, appliquées aux différentes maladies qui règnent dans les campagnes, ou Pharmacopée végétale & indigene, contenant les formules tirées du règne végétal, ensemble l'explication sommaire des vertus de chaque plante, & les définitions symptomatiques des maladies ; ouvrage également utile aux Seigneurs de campagne, aux Curés & aux cultivateurs : par M. *Pierre Joseph Buchoz*, Docteur agrégé au Collège Royal des Médecins de Nancy, & à la Faculté de Médecine de Pont-à-Mousson, Membre de plusieurs Acadé-

D E C E M B R E 1767. 99  
mies. A Paris, chez *Lacombe*, Libraire,  
quai de Conti; 1768 : avec approbation  
& privilège du Roi ; deux vol. in-12.  
broché.

Il manquoit aux habitans de la campagne un livre qui leur enseignât les moyens de profiter des secours que la nature leur présente dans les plantes pour toutes leurs maladies, sans être obligés d'avoir recours aux remèdes en quelque sorte factices que la médecine emploie dans les villes ; appareil de médicamens trop composé, & qui s'éloigne peut-être trop des remèdes simples & communs. C'est ce que *M. Buchoz*, savant naturaliste & habile médecin, vient d'exécuter heureusement dans cette *Médecine rurale & pratique*, entièrement tirée des plantes que l'on trouve en France. Il a divisé son ouvrage en trois parties : la première contient les formules ou recettes des médicamens composés uniquement avec les plantes : la seconde partie traite des principales vertus de chaque plante, avec des renvois pour dénoter la recette ou l'ordonnance dans laquelle elles sont employées ; la troisième comprend les définitions symptomatiques qui règnent dans les campagnes, avec la méthode pour les guérir. Ce plan est clairement & bien rempli, comme on ne peut en douter ; il

E ij

satisfait à tous les besoins des malades agricoles, & aux desirs de ceux qui veulent les secourir. Il apprend à connoître le genre de maladie à des signes certains ; il enseigne les vertus de chaque plante, il fait voir la manière de les préparer & de les employer. « Le bien de l'humanité, dit » M. *Buchoz*, est le motif qui nous a » engagés à publier cet ouvrage ; ce n'est pas » pour les habitans des villes, qui ont toutes » les ressources nécessaires dans leurs ma- » ladies ; c'est pour les pauvres gens de la » campagne, qui périssent la plupart faute » de secours, que nous travaillons ; ces » malheureux ont autour d'eux, tous les » remèdes qui peuvent guérir leurs maux, » sans avoir le bonheur de les connoître : » les végétaux leur fournissent à chaque » instant ce qui est nécessaire à leur vie ; » les médicamens qu'on en tire, sont même » plus analogues à leurs tempéramens & » aux climats ; pourquoi aller chercher à » grands frais chez l'étranger des remèdes » inférieurs en vertu, tandis que nous » foulons aux pieds ceux que la nature, » toujours bienfaisante & même prodigue, » si l'on peut se servir de ce terme, nous » offre presque à chaque pas » ?

L'auteur n'entreprend point d'apprendre aux habitans de la campagne la mé-

mode de connoître les plantes par la botanique ; l'exposé des noms françois & vulgaires leur est plus profitable, que de grandes & savantes descriptions ; il s'en est tenu aux noms les plus usités ; & il a banni toutes les phrases botaniques, qui deviendroient pour eux un véritable algèbre : il offre principalement le secours de son ouvrage aux Curés & aux principaux habitans des villages, qui souvent, par l'éloignement des villes & la misère des malades, sont engagés à faire eux-mêmes l'office de médecins. Enfin cet ouvrage est le résultat des différentes observations faites par M. *Buchoz* dans les hôpitaux tant militaires que bourgeois, où il a traité un grand nombre de malades ; c'est pareillement une suite de réflexions médicinales, qu'il a faites dans ses différens voyages dans toutes les provinces de France. On trouve aussi, à la fin de cette *Médecine rurale*, quelques observations sur des cures intéressantes, opérées par les végétaux, entr'autres, par l'*illicébra* & par le *putiet*.

Il faut espérer que les vues & les bonnes intentions de l'auteur seront remplies, & que son livre, étant en quelque sorte le manuel des habitans de la campagne, des Seigneurs & des Curés qui l'habitent, il deviendra entre leurs mains un moyen effi-

cace de connoître, de traiter & de détruire les maladies qui attaquent les citoyens précieux à l'Etat.

**DICTIONNAIRE Théologique**, contenant l'exposition & les preuves de la révélation, de tous les dogmes de la foi & de la morale : les points de controverse, les hérésies les plus célèbres & les opinions différentes des principaux théologiens scholastiques. On y a ajouté le sommaire de tous les livres de l'écriture sainte, celui des conciles généraux : les points essentiels de la discipline de l'église sur les sacrements, les dispenses des censures, les irrégularités, les empêchemens dirimans, le culte public ; les principes du droit canon & des libertés de l'église gallicane, & tout ce qui concerne les bénéfices. Ouvrage utile pour les jeunes théologiens, & généralement pour toutes les personnes qui désirent avoir une idée juste, exacte & précise de ce que la théologie renferme de plus important ; par M. *Alletz* : nouvelle édition, considérablement augmentée. A Paris, chez *Nyon*, Libraire, quai des Augustins, à l'occasion ; & la veuve *Savoie*, rue Saint Jacques, à l'espérance ; 1767 : avec approbation & privilège du Roi ; in-8°. 4 livres 10 sols relié.

D E C E M B R E 1767. 103

Le seul titre de ce livre est un garant de son utilité ; & la nouvelle édition , qui vient d'en être faite , prouve qu'il a été goûté ; & que la première édition , quoique nombreuse , n'a pas suffi , eu égard à tous ceux qui le demandent. L'auteur ; dans sa préface , qui mérite d'être lue , fait sentir combien il est important , pour les ecclésiastiques , d'étudier la théologie : il fait voir que cette science est celle de la religion , & conséquemment la science de leur état ; qu'elle leur fournit des armes pour combattre le libertinage & l'impicité , parce qu'un homme qui possède les preuves de sa religion & des dogmes qu'elle enseigne , est en état de repousser les traits de l'incrédule.

Cet ouvrage nous paroît très-propre aux personnes engagées dans le saint ministère , & qui ont besoin de suppléer , par la lecture de ces matières , à ce qui pourroit manquer à leurs premières études ; il peut en effet remettre sur les voies un homme qui , étant entré fort jeune dans une cure de la campagne d'un revenu fort étroit , est réduit à un très-petit nombre de livres , & à qui il ne reste que des idées superficielles de ce qu'il a su de théologie. On en peut dire de même de tous ceux qui sont destitués des secours nécessaires pour

E iv

s'instruire de tout ce que leur état exige qu'ils sachent. Toutes ces personnes n'ayant pas le temps de recourir aux sources, ni toujours le courage de les mettre en œuvre, seront bien aises de profiter d'un ouvrage fait en leur faveur, & de trouver, pour ainsi dire, sous la main les preuves sur lesquelles la théologie établit l'authenticité de la révélation, qui est la base de la religion chrétienne, les dogmes de la foi & les règles qu'il doit observer dans le ministère.

L'auteur, dans l'exposition du dogme, a suivi les définitions les plus exactes ; & , quoiqu'il ait dégagé sa matière des épines dont la méthode scholastique les a environnées, il a expliqué en certains endroits les expressions de l'école, qui sont quelquefois nécessaires pour expliquer un dogme avec clarté, fixer le sens orthodoxe, & le mettre à l'abri de toute interprétation dont l'hérésie pourroit s'autoriser : il rassemble avec précision les preuves de chaque dogme sous les expressions de notre langue, de manière qu'elles sont à la portée de tous les esprits. Mais il ne s'est pas borné aux matières purement théologiques : il a embrassé toutes les parties, du moins les plus essentielles de la science ecclésiastique, c'est-à-dire, tout ce que les personnes de

D E C E M B R E 1767. 105  
cet état sont censées savoir ou ne devoir pas ignorer. Dans cette nouvelle édition, il ne s'est pas contenté des corrections qu'il a jugé nécessaires dans certains articles, il a donné plus d'étendue à plusieurs autres ; & il en a ajouté un assez grand nombre qui rendent l'ouvrage encore plus utile. En un mot, ce dictionnaire nous paroît mériter l'attention non-seulement du clergé du second ordre, mais aussi des premiers pasteurs, puisque c'est leur intention que ceux qui travaillent sous leurs ordres dans la vigne du Seigneur, soient instruits & en état de remplir dignement leur ministère.

LA Danse, chant quatrième du poëme de la déclamation, précédée de notions historiques sur la danse, & suivie d'une réponse à une lettre écrite de province. A Paris, chez *Jorry*, rue & à côté de la comédie françoise ; *Bauche*, quai des Augustins ; & chez *Delalain*, rue Saint Jacques ; 1767 : avec approbation & privilège du Roi ; in-8°. de 70 pages, orné de gravures.

Ce chant manquoit à l'ouvrage de M. *Dorat* ; il vient de paroître sur le même papier & dans le même format que les trois précédens qui se trouvent aussi chez

E v

les mêmes Libraires. On voit, à la tête du quatrième chant, une estampe charmante, représentant *Terpsichore*, une harpe à la main, & animant les danses du printemps. Le dessein est de M. *Eisen*, supérieurement exécuté par le sieur de *Ghend*, dont le burin acquiert tous les jours plus de fini & de délicatesse ; ce jeune artiste est fait pour aller au plus grand. La seconde édition du poëme de la déclamation, en papier ordinaire, paroîtra dans quelques mois, pour servir de suite au recueil en deux parties, que vient de publier le sieur *Jorry*, en petit format, sur de beau papier & avec les mêmes estampes non retouchées. Le premier volume contient toutes les lettres en vers, le second les autres pièces détachées qui ont paru successivement, & plusieurs ouvrages nouveaux, tels qu'une ode sur le malheur, une autre sur l'or, une troisième sur la poésie, des stances, & un morceau de prose qu'on ne connoissoit pas. Cette collection étoit attendue depuis long-temps, & est traitée avec le plus grand soin. Elle met à portée d'avoir sur le champ tout ce que M. *Dorat* avoue. On nous annonce, pour le milieu de ce mois, la collection complète de toutes les pièces fugitives du même auteur. Le tout, y comprenant les pièces de théâtre, formera cinq volumes.

On trouve encore chez *Jorry*, chez *Bauche* & chez *Delalain* quelques exemplaires de tous les morceaux de la grande édition. Nous nous disposons de donner incessamment un extrait du chant de la danse, où les images les plus brillantes rendent avec éclat tous les détails de cet art agréable.

DICTIONNAIRE raisonné universel d'histoire naturelle; par *M. Valmont de Bomare*, en quatre vol. in 4°. reliés 48 liv. ou en six vol. in 8°. reliés 27 liv. A Paris, chez *Lacombe*, Libraire, quai de Conti; nouvelle édition.

L'empressement avec lequel le public a recherché cet ouvrage, en fait connoître assez l'importance & l'utilité. La première édition a été enlevée rapidement à Paris: elle a été contrefaite en différentes villes de France & des pays étrangers; &, malgré un grand nombre de fautes grossières & ridicules, ces copies corrompues ont trouvé des acheteurs. Cet ouvrage a été traduit dans plusieurs langues: il a été bien accueilli par toutes les nations savantes de l'Europe. Enfin, sa réputation est solidement établie: c'est ce qui a engagé l'auteur à exciter & à mériter, par de nouveaux soins & par de nouvelles recherches,

l'attention & l'estime de ses lecteurs. Voici une seconde édition, revue, avec des additions, qui ont porté ce dictionnaire à un volume de plus : il est imprimé avec toute l'exactitude possible sous deux formats & en caractères différens, savoir en quatre vol. *in-4°*. & en six vol. *in-8°*. On croit avoir satisfait par-là aux desirs de ceux qui demandoient un caractère facile à lire, avec un format commode pour leur cabinet, & aux demandes des personnes qui veulent des volumes portatifs, moins coûteux & convenables pour la campagne, pour les voyages & pour les lectures habituelles.

On a souvent renvoyé, dans le cours de cet ouvrage, au dictionnaire de chymie & à celui des arts & métiers, l'un & l'autre en deux vol. *in-8°*. qui se vendent chez le même Libraire, ainsi que le dictionnaire d'histoire naturelle, avec lequel ils ne font qu'un seul tout, par le rapport intime & la liaison nécessaire des objets traités & discutés avec une juste étendue dans ces trois dictionnaires. En effet, si l'histoire naturelle nous présente l'inventaire & la description des richesses & des productions que la nature étale à nos yeux dans ses trois règnes, la chymie nous fait pénétrer dans l'intérieur même de ces corps, par la dé-

D E C E M B R E 1767. 109.  
composition , par l'analyse , & par l'examen de leurs propriétés chymiques & physiques ; & les arts & métiers enseignent les moyens industrieux que l'art & le génie emploient pour convertir ces mêmes substances à notre usage , à nos besoins , à nos plaisirs. C'est dans ce cercle de connoissances , que se trouvent renfermés le *spectacle* , les *propriétés* & l'*emploi* des productions naturelles.

### A V I S.

*Sur un supplément pour la première édition de ce même ouvrage.*

Plusieurs personnes ayant déjà témoigné le desir d'avoir un supplément pour joindre au dictionnaire de la première édition , c'est une justice de les satisfaire : cependant comme il est d'expérience que ces sortes de supplémens restent en grande partie pour le compte de celui qui les fait , on avertit ceux qui voudront avoir le volume de supplément , de se faire inscrire jusqu'à la fin de février 1768 , chez *Lacombe* , Libraire , quai de Conti , en affranchissant les ports de lettres , & faisant déposer 5 liv. que coûtera le volume broché , qui sera considérable , dans le même format , du même caractère , que le dictionnaire de la première édition , & en beau

## 110 MERCURE DE FRANCE.

papier. On n'imprimera que pour le nombre des souscriptions faites dans le temps marqué. Ce supplément paroîtra dans le courant de juillet 1768.

La nouvelle édition de l'histoire naturelle sera mise en vente en décembre 1767, ainsi que le dictionnaire des portraits & anecdotes des hommes illustres, &c. faisant suite du dictionnaire d'anecdotes, 3 vol. *in-8°*. reliés 13 liv. 10 sols.

On trouve chez le même Libraire le *dictionnaire de chirurgie*, ouvrage qui donne une connoissance étendue de la structure des parties du corps humain, de leurs différens usages, & des opérations de chirurgie qui se pratiquent aujourd'hui. Cet ouvrage, extrêmement utile, doit faire suite au dictionnaire de santé. Il est de même en deux vol. *in-8°*. petit caractère, relié 9 liv.

HISTOIRE naturelle de l'homme considéré dans l'état de maladie, ou la médecine rappelée à sa première simplicité; par M. Clerc; deux vol. grand *in-8°*. reliés 9 liv.

TRAITÉ des principaux objets de médecine, avec un sommaire de la plupart des thèses soutenues aux écoles de Paris, depuis

DECEMBRE 1767. III  
1752 jusqu'en 1764 ; deux vol. in-12.  
reliés 5 liv.

LE grand Vocabulaire françois, contenant 1°. l'explication de chaque mot considéré dans ses diverses acceptions grammaticales, propres, figurées, synonymes & relatives. 2°. Les loix de l'orthographe ; celles de la prosodie, ou prononciation, tant familière qu'oratoire ; les principes généraux & particuliers de la grammaire ; les règles de la versification, & généralement tout ce qui a rapport à l'éloquence & à la poésie. 3°. La géographie ancienne & moderne ; le blason, ou l'art héraldique ; la mythologie ; l'histoire naturelle des animaux, des plantes & des minéraux ; l'exposé des dogmes de la religion, & des faits principaux de l'histoire sacrée, ecclésiastique & profane. 4°. Des détails raisonnés & philosophiques sur l'économie, le commerce, la marine, la politique, la jurisprudence civile, canonique & bénéficiale ; l'anatomie, la médecine, la chirurgie, la chymie, la physique, les mathématiques, la musique, la peinture, la sculpture, la gravure, l'architecture, &c. Par une Société de gens de lettres. A Paris, chez C. Panckoucke, Libraire, rue & à côté de la comédie françoise ; 1767 : avec

approbation & privilège du Roi ; in-4°. tome 2.

En annonçant , dans un de nos derniers *Mercur*es , le *prospectus* de ce grand ouvrage , nous en avons prédit le succès. Le public en a senti l'utilité , nous osons même dire la nécessité. Il n'y a aucun de tous nos dictionnaires qui remplissent , comme celui-ci , l'idée d'un vocabulaire universel ; & nous ne craignons pas d'avancer qu'il sera un jour le plus consulté , parce qu'en effet il n'y en a aucun qui paroisse devoir mériter un accueil plus distingué. Nous renvoyons , pour la connoissance de ce livre , à ce que nous en avons dit dans un des précédens *Mercur*es.

RECUEIL des monnoies , tant anciennes que-modernes , ou dictionnaire historique des monnoies qui peuvent être connues dans les quatre parties du monde , avec leur poids , titre & valeur ; divisé en quatre parties , savoir : pour les Hébreux , pour les Romains , pour les Grecs , pour les François , avec des tarifs à la suite du dictionnaire pour celles qui ont présentement cours en Europe ; par M. de Salzade. A Bruxelles , chez Jean-Joseph Boucherie , Imprimeur & Libraire ; à Dunkerque , chez Jean-Louis de Boubert , Libraire ; &

DECEMBRE 1767. 113  
à Paris, chez *Panckoucke*, rue & à côté  
de la comédie françoise; avec approbation;  
1767 : vol. in-4°.

Nous ne connoissons guères de livres  
qui aient exigé plus de recherches, & qui  
demandent plus d'érudition que celui-ci.  
Connoître les monnoies des plus anciens  
peuples de l'univers, c'est posséder une  
partie essentielle de leur histoire; & *M.  
de Salzade* répand sur cet objet une lumière  
qui peut guider, avec certitude, l'esprit du  
lecteur dans les sentiers les plus obscurs de  
l'histoire de ces mêmes peuples.

CODE de la police, ou analyse des régle-  
mens de police, divisé en douze titres;  
par *M. D\*\*\**, ancien Conseiller du Roi,  
Lieutenant-Général de Police de la ville  
de . . . . . en Champagne; quatrième  
édition, revue, corrigée, augmentée &  
mise en deux parties. A Paris, chez *Prault  
père*, Imprimeur des fermes du Roi, quai  
de Gèvres, au paradis; 1767 : avec appro-  
bation & privilège du Roi; deux vol.  
in-12.

Nous ne pouvons donner de ce livre une  
idée plus avantageuse qu'en copiant une  
partie de l'approbation du Censeur, mise  
à la tête de l'ouvrage. « La promptitude  
» & l'étendue du débit de cet opuscule,

» dit M. *Maignan de Savigny*, justifie assez  
 » l'approbation distinguée que j'avois don-  
 » née à la première édition. Les additions  
 » & les corrections que l'auteur y a faites  
 » dans les trois suivantes, & sur-tout à  
 » cette quatrième, m'ont paru faire voir  
 » de plus en plus l'attention, le zèle &  
 » l'esprit vraiment patriotique, dans lequel  
 » l'auteur profite journellement des con-  
 » noissances que ses fonctions publiques,  
 » dans une des plus considérables pro-  
 » vinces du royaume, lui ont acquises,  
 » pour perfectionner une production si  
 » utile, si digne du meilleur citoyen. Il  
 » est facile d'observer que si cette der-  
 » nière édition est beaucoup plus étendue  
 » que les précédentes, & environ du dou-  
 » ble de la première, ce sont sur-tout les  
 » nouveaux réglemens & établissemens que  
 » l'auteur a été de plus en plus à portée de  
 » mieux connoître, qui ont donné lieu à  
 » cette augmentation ».

*JOSEPH*, en neuf chants ; par M. *Bi-  
 taubé*, de l'Académie Royale des Sciences  
 & Belles-Lettres de Prusse. A Paris, chez  
*Prault*, Imprimeur, quai de Gèvres ;  
 1767 : avec approbation & privilège du  
 Roi ; vol. in-8°.

Le choix du sujet, les leçons touchantes

DECEMBRE 1767. 115

& les exemples frappans que présente chaque morceau de ce poëme écrit en prose, le feront mettre au rang de ces productions qui, indépendamment de l'agrément qu'ils ont pour objet principal, sont encore des ouvrages utiles.

CONCHYLOGIE nouvelle & portative, ou collection de coquilles propres à orner les cabinets des curieux de cette partie de l'histoire naturelle, mises par ordre alphabétique, avec les notes des endroits d'où elles se tirent, & des cabinets qui renferment les plus rares. A Paris, chez *Regnard*, Imprimeur de l'académie françoise, grand-salle du palais, à la providence, & rue basse des Ursins; 1767: vol. in-12. petit format.

Les personnes pour lesquelles les coquilles forment un genre de connoissances agréables trouveront, dans ce petit volume, les notions nécessaires, soit pour se connoître à cette partie de l'histoire-naturelle, soit pour l'acquisition des coquillages dont elles composent leur cabinet.

LES Confessions du Comte de\*\*\*. écrites par lui-même à un ami; cinquième édition, avec cette épigraphe:

*Si quis rapiet ad se quod erit commune, stultè nudabit animi conscientiam.* Phæd.

116 MERCURE DE FRANCE.

A Amsterdam ; 1767 : deux parties in-12 ;  
& se trouve à Paris, chez *Prault*, quai de  
Gêvres.

Le succès de ce roman en a multiplié  
les éditions, & a commencé la réputation  
littéraire de son ingénieux auteur. L'ou-  
vrage est trop connu pour exiger une an-  
nonce plus détaillée. Dès sa naissance il a  
été mis au rang des meilleures productions  
de ce genre ; & ce jugement n'a point été  
révoqué. On trouve chez le même Libraire  
une nouvelle édition d'un autre ouvrage  
aussi connu du même auteur, intitulé  
*Mémoire pour servir de suite aux considé-  
rations sur les mœurs de ce siècle.*

LA Religion du cœur, exposée dans les  
sentimens qu'une tendre piété inspire, avec  
de courtes élévations pour toutes les situa-  
tions où l'on peut se trouver ; à l'usage des  
personnes du monde : par M. le Chevalier  
*de \* \**. A Paris, chez *Delalain*, Libraire,  
rue Saint Jacques ; & à Dijon, chez la  
veuve *Coignard & Louis Fantin*, Libraires ;  
1768 : avec approbation & permission du  
Roi ; vol. in-12.

Il y a dans ce livre cent huit articles,  
qui sont autant de prières très-ferventes,  
où l'on exprime tous les sentimens qu'une  
âme dévote & chrétienne éprouve, en con-  
sidérant les bienfaits de Dieu, ses divins

attributs, les merveilles de la nature, les devoirs de la religion, les mystères de la foi, & généralement tout ce qui peut être l'objet de l'adoration, des vœux, & de la croyance des fidèles,

**TABLEAU** historique des gens de lettres, ou abrégé chronologique & critique de l'histoire de la littérature françoise, considérée dans ses diverses révolutions, depuis son origine jusqu'au dix-huitième siècle; par M. l'Abbé de *Lonchamps*. A Paris, chez *Ch. Saillant*, Libraire, rue Saint Jean-de-Beauvais, vis-à-vis le collège; 1767: avec privilège du Roi; deux vol. in-12, qui seront suivis de beaucoup d'autres.

L'auteur remonte aux siècles qui ont précédé l'ère chrétienne, & cherche à débrouiller le cahos de l'ancienne littérature gauloise. Cette première époque contient environ le quart du premier volume, & le second se termine au commencement du sixième siècle. Il y a apparence que M. de *Lonchamps* a beaucoup profité de la savante *histoire littéraire de la France*, en dix ou douze vol. in-4°, par les RR. PP. Bénédictins, laquelle n'est point achevée. C'est le même fond; mais le nouvel auteur est plus abrégé.

TRAITÉ de l'autorité ecclésiastique & de la puissance temporelle, conformément à la déclaration du Clergé de France en 1682, à l'édit de *Louis XIV*, même année, & à l'arrêt du Conseil d'Etat du Roi en 1766 ; à l'usage de ceux qui enseignent & qui étudient dans les universités, dans les collèges & les séminaires de l'église gallicane : ouvrage de M. *Dupin*, Chanoine de l'église collégiale de Saint Benoît. A Paris, chez *Desaint*, rue du Foin, la première porte-cochère à droite en entrant par la rue Saint Jacques ; 1768 : avec approbation & privilège du Roi ; trois vol. in-12.

Cet ouvrage contient les quatre propositions de la déclaration du Clergé de France en 1682, expliquée dans toute leur étendue ; les preuves de chacune de ces propositions ; les réponses aux objections qu'on peut faire contre, & les fondemens des maximes & des libertés de l'église gallicane. La doctrine des quatre articles intéresse l'Eglise & les Souverains ; ce qui prouve combien il est important qu'elle soit connue. Cependant beaucoup d'ecclésiastiques, sur-tout dans les provinces, en ignorent jusqu'au nom. Il étoit donc nécessaire de les mettre en état de bien posséder cette matière, & de s'atta-

D E C E M B R E 1767. 119  
cher à nos maximes avec connoissance de  
cause.

*SEVIGNIANA*, ou recueil de pensées ingénieuses, d'anecdotes littéraires, historiques & morales, tirées des lettres de Mde la Marquise de *Seigné*, avec des remarques pour l'intelligence du texte. A Grignan; & se trouve à Paris, chez *Desaint*, rue du Foin; 1768: in-12, petit format.

L'impression vive & énergique de la tendresse de Mde de *Seigné* pour sa fille, la fréquente répétition de ce sentiment affectueux, qui fait le fond essentiel de toutes ses lettres à Mde de *Grignan*, a trouvé beaucoup de censeurs, en faveur desquels on a cru devoir recueillir en un corps, les pensées ingénieuses, les particularités intéressantes, les anecdotes curieuses, les instructions utiles & les plaisanteries fines, qui se trouvent comme noyées dans tous les volumes de Mde de *Seigné*. On n'a pas cru devoir s'assujettir à aucun plan, ni garder aucun ordre; mais on a recueilli les pensées & les faits tels qu'ils se présentent, afin de varier & de faire passer le lecteur d'un trait ingénieux à un trait de morale; de celui-ci à un morceau d'histoire, & d'une instruction utile à une anecdote curieuse.

RÉFLEXIONS chrétiennes, sur les livres historiques de l'ancien testament. A Paris, chez *Desaint*, rue du Foin-Saint-Jacques; 1768 : avec approbation & privilège du Roi; vol. in-12.

On trouve ici une narration précise des principaux événemens du peuple de Dieu, accompagnée d'explications également simples & heureuses sur les figures de l'ancien testament. L'auteur n'y perd jamais Jésus-Christ de vue; & il fait voir, de la manière la plus sensible, que ce divin Rédempteur étoit la fin de la loi. S'il traite quelque sujet important de morale, sa plume s'élève aussi-tôt à Jésus-Christ; ses prières, en particulier, renferment une onction & une précision admirable. Cet ouvrage, en un mot, procurera aux familles chrétiennes, aux communautés religieuses, aux collèges & aux cathéchistes les plus grands secours, pour inspirer aux jeunes gens qui leur sont confiés, le goût de la lecture & de l'histoire sainte.

PENSÉES & sentimens de piété, tirés des sermons du P. de *Segaud*. A Paris, chez *Desaint*, Libraire, rue du Foin Saint-Jacques; 1767: vol. in-12.

On a mis au jour les pensées du Père *Bourdaloue*, de *M. Massillon*; & le public leur

leur a fait un accueil si favorable, qu'elles sont encore tous les jours entre les mains des fidèles pour y produire des fruits de salut. Le rang distingué que le Père *Segaud* a tenu parmi les prédicateurs de son siècle, a fait juger, avec raison, que ses pensées & ses sentimens pourroient produire le même effet, & ne seroient pas reçus avec moins d'empressement. On a choisi, dans ses sermons, des traits si vifs, si frappans, si lumineux que, quoique détachés du corps du discours, ils ne perdent rien ici de leur force & de leur beauté. Ce ne sont ni de simples pensées entièrement détachées, ni des extraits en règle tirés des discours; chaque article fait une espèce de tout, & peut se soutenir par lui-même. Le grand nombre des sujets dont on a fait choix, pourront, par leur variété & leur abondance, suffire pour contenter les goûts divers de différentes personnes.

HISTOIRE de Mde *d'Erneville*, écrite par elle-même. A Londres, & se trouve à Paris, chez *Nicolas-Augustin Delalain*, Libraire, rue Saint Jacques, à Saint Jacques; & à Dijon, chez la veuve *Coignard*, & *Louis Fantin*, Libraires; 1768 : deux parties in-12.

Nous n'avons fait que parcourir ce ro-

man, ayant été obligés de donner un peu plus d'attention au grand nombre de livres plus sérieux que nous avons à annoncer. Il nous a paru bien écrit ; & le peu que nous en avons lu, nous a donné une idée avantageuse de tout l'ouvrage.

RÈGLES du droit françois ; par M. *Claude Poquet de Livonniere*, Conseiller au Présidial d'Angers, & ancien Professeur du droit françois en la même Université ; nouvelle édition, revue, corrigée & considérablement augmentée. A Paris, chez *Despilly*, rue Saint Jacques, à la croix d'or ; *Saugrain le jeune*, Libraire ordinaire de Monseigneur le Comte d'Artois, quai des Augustins, près le pont Saint Michel, à la fleur-de-lys d'or ; 1768 : avec approbation & privilège du Roi ; vol. in-12.

Ce livre étant fort connu des jurisconsultes, puisque c'en est ici la sixième édition, il suffit de dire en quoi elle diffère des précédentes. L'auteur, toujours attentif à l'amélioration de son ouvrage, l'avoit revu avant sa mort, & y avoit fait des changemens considérables, écrits de sa propre main, dans un des volumes de la cinquième édition. Ce volume s'étant trouvé au rang des autres livres de sa

bibliothèque, on a cru ne pouvoir mieux faire, que de le réimprimer avec les augmentations, les changemens, les corrections de l'auteur ; & c'est ce qui rend cette sixième édition bien supérieure aux cinq premières.

**CODÉ criminel**, ou commentaire sur l'ordonnance de 1670, contenant les règles prescrites par les anciennes & nouvelles ordonnances pour l'instruction des procès criminels ; plusieurs questions de droit incidentes aux matières criminelles ; les réglemens concernant la compétence des juges royaux & subalternes ; les règles pour l'instruction conjointe des juges royaux & ecclésiastiques, & les réglemens concernant les privilèges ecclésiastiques ; un commentaire particulier sur l'ordonnance de 1731, concernant les cas prévôtaux ; avec un traité des fonctions, droits & prérogatives des Officiers de maréchaussée ; les règles pour le jugement des procès criminels ; un recueil des privilèges & immunités de MM. les Officiers du Parlement, Chambre des Comptes & du Domaine, Trésoriers de France, & Officiers des Bailliages & Sénéchaussées & Sièges Présidiaux ; enfin plusieurs réglemens sur les cas royaux, & les droits

Concernant les offices des Lieutenans-Criminels & autres Officiers; par M. *François Serpillon*, Lieutenant-Général criminel, & Conseiller honoraire au Bailliage, Chancellerie & Siège Présidial d'Autun. A Lyon, chez les frères *Périsse*, Libraires, rue Mercière; 1767 : avec approbation & privilège du Roi : 4 vol. in-4°.

La longueur de ce titre vaut une analyse, & nous dispense d'entrer dans tout autre détail pour faire connoître l'objet, l'utilité & le plan de ce livre. Nous dirons seulement que cet ouvrage, unique dans son genre, est très-estimé. On en trouve des exemplaires à Paris, chez *Delalain*, Libraire, rue Saint Jacques.

LETTRES récréatives & morales sur les mœurs du temps, à M. le Comte de \* \* ; par l'auteur de *la conversation avec soi-même*. A Paris, chez *Nyon*, quai des Augustins, à l'occasion; 1767 : avec approbation & privilège du Roi; plusieurs vol. in-12.

Ces lettres de M. *Caraccioli* n'ont aucun objet déterminé. L'auteur passe continuellement d'un sujet à un autre; & tout ce qui peut lui fournir matière à moraliser, ou à plaisanter, est également de son ressort. Mais dans les plaisanteries même on voit bien qu'il se propose toujours un but mo-

D E C E M B R E 1767. 125  
tal ; & en cela M. *Caraccioli* se conformé  
au genre d'écrire, auquel il paroît s'être  
principalement destiné.

TROISIEME distribution des planches qui  
doivent entrer dans l'ouvrage de M. *Bu-*  
*choz*, de la *description des plantes de la*  
*Lorraine, &c.*

Nous avons parlé tant de fois de cette  
description, & des planches gravées qui  
doivent en faire l'ornement, que nous  
croyons devoir nous contenter de cette  
simple annonce, en invitant les curieux  
& les amateurs de contribuer aux frais de  
ces planches, comme l'ont déjà fait plus  
de cent personnes qui en ont payé la gra-  
vure. Ces personnes sont nommées au bas  
de chaque planche, ce qui fera passer leurs  
noms à la postérité ; & l'ouvrage entier  
fera un monument éternel érigé à leur  
générosité.

Le bon Jardinier, almanach pour l'an-  
née 1768 ; contenant une idée générale  
des quatre sortes de jardins, les règles pour  
les cultiver, la manière de les planter, &  
celle d'élever les plus belles fleurs : nou-  
velle édition, considérablement augmen-  
tée, & dans laquelle la partie des fleurs a  
été entièrement refondue par un amateur ;

F iij

126 MERCURE DE FRANCE.

**Prix**, trente-six sols relié. A Paris, chez *Guillyn*, quai des Augustins, du côté du pont Saint Michel, au lys d'or; 1767: avec approbation & privilège du Roi; vol. in-18.

C'est ici l'analyse succincte des instructions & des préceptes qu'ont donnés sur cette matière ceux qui l'ont traitée à fond. Comme il y a une infinité de gens qui ne se piquent pas de faire une étude profonde de ces sortes de connoissances, ou qui peuvent être rebutés par le prix des gros volumes, un abrégé du jardinage ne peut que leur convenir & leur plaire.

L'HEUREUX jour, épître à mon ami; avec cette épigraphe:

*Viximus hodie.*

A Paris, chez la veuve *Duchefne*, rue Saint Jacques, au temple du goût; 1767: in-8°. de 26 pages, avec de très-jolies gravures.

Il y a dans cette épître beaucoup de sentiment, d'honnêteté & même de poésie. Il faut convenir cependant que la partie du burin est celle qui y brille principalement, ce qui n'empêche pas, qu'en la considérant uniquement du côté de la partie littéraire, on ne trouve encore beaucoup à louer dans cette nouvelle production.

ESSAI historique & analytique des eaux & des bouës de Saint-Amand, où l'on examine leurs principes, leurs vertus, & particulièrement l'utilité des établissemens nouveaux, relatifs à leur usage ; par le sieur *Desmilleville*, Médecin des hôpitaux du Roi à Lille en Flandres, & Intendant de ces eaux. A Valenciennes, chez la veuve *J. B. G. Henry*, Imprimeur du Roi ; & se trouve à Paris, chez *Vincent*, Libraire, & à Lille, chez *Jacqué*, Libraire ; 1767 : avec approbation & privilège du Roi ; brochure in-12.

Les personnes malades qui sont dans le cas d'avoir recours aux eaux de Saint-Amand, pour recouvrer la santé, trouveront, dans cette brochure, des éclaircissemens consolans. Il y a aussi, aux sources de Saint-Amand, des bouës minérales, dont une infinité de gens se sont très-bien trouvés. Des malades rongés de dartres, d'érépelles, & d'ulcères les plus opiniâtres à la peau, ont été radicalement guéris. D'autres, attaqués de rhumatismes, de paralysies, de douleurs articulaires, &c. ont tiré un avantage considérable de ces eaux & de ces bouës, comme on peut le voir plus en détail dans la brochure que nous annonçons.

## 128 MERCURE DE FRANCE.

*CHRISAL*, ou les aventures d'une Guinée, histoire angloise. A Londres, & se trouve à Paris, chez *Grangé*, Imprimeur-Libraire, pont Notre-Dame, au cabinet littéraire, à côté de la pompe; & chez *Dufour*, quai de Gesvres; 1767: vol. in-12 5. prix 1 liv. 16 sols.

Les principales aventures de ce roman se passent en Angleterre, & ont pour objet les mœurs & les coutumes angloises. L'ouvrage est plein d'action & est en même temps très-moral.

*LA RATOMANIE*, ou songe moral & critique d'une jeune philosophe; par Madame \*\*\*. A Amsterdam; 1767: brochure in-12. de 200 pages.

On trouve des exemplaires de cet ouvrage chez la veuve *Regnard*, rue basse des Ursins, ou au palais. Dans un écrit donné comme un songe, le lecteur doit s'attendre aux écarts ordinaires d'imagination d'un homme qui rêve, ou plutôt d'une femme; car, si on en croit le titre, c'est une femme qui en est l'auteur.

*ODE* à la magnanimité; par M. de *Bélin*, ancien Commissaire de la Marine. A Paris, chez *Merlin*, Libraire, rue de la

DECEMBRE 1767. 129

Harpe, vis-à-vis de la rue Poupée ; 1767, avec approbation & permission ; feuille in-8°.

Dans les dix-neuf strophes, qui composent l'ode à la magnanimité, le poëte passe en revue tous les héros anciens & modernes, & les caractérise par les traits qui leur sont propres. Personne ne possède mieux l'histoire que *M. de Bélin* ; & ses vers rappellent avec plaisir aux lecteurs, les noms célèbres & les actions mémorables des hommes les plus magnanimes de l'univers. Plusieurs Princes & Princesses, actuellement sur le trône, viennent aussi orner cette belle ode ; & , par l'éclat de leur couronne & celui de la poésie de *M. de Bélin*, on ne peut disconvenir que cet ouvrage ne soit très-brillant.

LES Ecoiffeuses de la halle, ambigu poissonnier, en un acte, en vers libres, mêlé de vaudevilles & de danses ; dédié à *Mde Polizarpe*, marchande de marée : par *M. Taconet*. Représenté pour la première fois sur le grand théâtre des boulevards, le 25 juin 1767. A Paris, chez *Denis Langlois*, Libraire, rue du Petit-Pont, pres le petit Châtelet, au Saint Esprit couronné ; 1767 : avec approbation & permission ; in-8°.

Le succès qu'a eu, dans sa nouveauté,

F. v

cette joyeuse & agréable bagatelle, celui qu'elle a encore tous les jours lorsqu'elle se joue sur le grand théâtre du sieur *Nicozet*, aux boulevards, a engagé l'auteur à la faire imprimer. On ne la lit pas avec moins de plaisir, qu'elle en fait à la représentation, où l'on croit voir dans la réalité, sur le théâtre, les scènes qui se passent dans les places, les marchés & les halles. M. *Taconet* a le talent singulier de rendre au naturel, soit dans ses pièces, soit dans son jeu, tous les propos de cette espèce de gens, dont il s'attache principalement à faire connoître les mœurs & le langage; & on l'applaudit également, soit qu'il se montre, comme acteur, sur le théâtre, soit qu'il se présente, comme auteur, dans la liste des écrivains dramatiques. Nous avons de lui un recueil composé de plus de soixante pièces imprimées, & presque toutes jouées avec succès. On se rappelle encore quelle foule de monde attiroit, à la dernière foire Saint-Germain, sa tragédie tragi-comique de *la mort du bœuf gras*, imprimée chez *Hérissant*, rue neuve Notre-Dame. Elle se joue aux boulevards, & y fait le même plaisir que si nous étions au carnaval, temps pour lequel cette pièce avoit été faite. Elle est représentée singulièrement par celui qui fait le rôle du marchand de bœufs. Le ton de plaisanterie

DECEMBRE 1767. 131

qui règne dans cette pièce & dans tout ce que fait M. Taconet, le genre auquel il paroît s'attacher principalement, ne peut manquer de lui procurer, pour spectateurs, tous ceux qui desirent passer des quarts-d'heures agréables, & se mettre de bonne humeur. Pour donner une légère idée de sa manière d'écrire dans le genre qu'il a choisi, nous allons copier les couplets où il parodie ceux d'ON NE S'AVISE JAMAIS DE TOUT, *Jusques dans la moindre chose, &c.* C'est l'amoureuse Margot qui chante :

Jusques dans la moindre vue  
J'vois mon amant zen tableau :  
Dès que j'mets l'pié dans la rue,  
Je l'vois m'ôter son chapeau.  
Je le rencontre à toute heure,  
Au coucher comme au lever ;  
Et sans sçavoir ous qui d'meure,  
Mon cœur va toujours l'trouver.

Si je suis à not' fenête,  
Dans l'dessein d'voir le passant,  
J'distingue toujours sa tête,  
Quand all' seroit parmi cent ;  
Si je lis quel jour nous sommes,  
Dans l'armanac d'cabinet,  
Au lieu d'saints, je n'vois qu'des hommes,  
Raport à s'tila qui m'plaît.

F vj

## 132 MERCURE DE FRANCE.

Que j'blanchisse à la rivière,  
 Mes amours sont savonnés ;  
 Que j'ouvre ma tabaquière,  
 Mon amant me monte au nez ;  
 Lorsque j'endosse ma hotte ,  
 I m'semble que j'porte l'amour ;  
 Enfin , la tendre *Javotte*  
 Pense à *Cadet* nuit z'et jour.

C'est Mde *Nicolet* qui chante ces couplets. Nous dirons à cette occasion que cette actrice, charmante par son jeu & par sa figure, rend ses rôles, & principalement ceux de caractère, avec une intelligence, une finesse, un naturel, un esprit qui la rendent digne des premiers théâtres de cette capitale. Ceux qui la connoissent plus particulièrement assurent que son talent théâtral est encore au-dessous de son mérite personnel, & la louent spécialement pour les charmes de son caractère.

GÉOGRAPHIE ancienne abrégée ; par M. d'*Anville*, de l'Académie Royale des Belles-Lettres, & de celle des Sciences de Pétersbourg, Secrétaire de S. A. S. Mgr le Duc d'*Orléans*. A Paris, chez *Merlin*, Libraire, rue de la Harpe, à l'image Saint Joseph ; 1768 : avec approbation & pri-

D E C E M B R E 1767. 133  
vilége du Roi ; trois vol. in-12. Prix 6 liv.  
brochés.

Il n'est pas nécessaire de prévenir le public sur l'utilité d'un ouvrage, dont on ne peut guère se passer quand on veut être instruit de l'histoire ancienne. Les connoissances étendues & profondes de M. d'Anville, sur la géographie ancienne & moderne, passeront insensiblement dans l'esprit de ses lecteurs qui, les cartes sous les yeux, se donneront la peine de parcourir tous les livres dont il est fait mention dans ces trois volumes. La grande réputation de l'auteur dans cette science de détail, forme le préjugé le plus favorable pour tous les écrits de cette nature qui sortent de ses mains.

PROSPECTUS d'une philosophie-pratique & sociale, contenant 1<sup>o</sup>. le corps de doctrine de cette philosophie ; pour le titre de vérité connue, de celle qui est sur les voies de l'être, avec la détermination des objets qui ne sont que de vaine curiosité, par forme d'appendice. 2<sup>o</sup>. Le *Photius moderne*, ou bibliothèque raisonnée dans l'esprit de la philosophie ci-dessus, où il n'entrera que la révision des idées mères & des ouvrages vraiment originaux de tous les siècles, en matière philosophique

### 134 MERCURE DE FRANCE.

seulement, les matières théologiques demeurant intactes. 3°. Un corps de discussions, distribuées sous divers points de vue, & les ouvrages correspondans à chacun des objets, prévûs ou non prévûs, de ces discussions, avec un recueil de mélanges & œuvres fugitives, prose & vers, sous le titre d'*abeille du cabinet*. Ce travail se donnera en quatre volumes, tous les ans, jusqu'à ce que la matière soit épuisée. Il se trouve chez *Merlin*, Libraire, rue de la Harpe, vis-à-vis de la rue Poupée; avec privilège du Roi : in-8°. de 100 pages.

En attendant que l'auteur nous donne toutes les choses annoncées dans le titre de ce prospectus, nous nous contenterons de le placer sous les yeux de nos lecteurs. A mesure que quelques-uns de ces ouvrages sortiront de dessus la presse, nous en ferons mention; il suffit aujourd'hui d'apprendre au public, ce que l'auteur a dessein de lui offrir un jour.

DICTIONNAIRE de Musique; par *J. J. Rousseau*. A Paris, chez la veuve *Duchefne*, Libraire, rue Saint Jacques, au temple du goût; 1768 : avec approbation & privilège du Roi; in-4°.

Le public jouit enfin d'un livre utile & piquant, après lequel il aspire depuis

long-temps. Nous croyons qu'il est inutile de faire observer combien un ouvrage sur la musique, composé par M. *Roussseau*, doit être recherché. Mais, ce qui en augmente le mérite, ce sont différens traits de critique fine & ingénieuse, répandus dans le corps du dictionnaire. Nous donnerons de temps en temps, dans les *Merçures* suivans, quelques-uns de ces morceaux ; en attendant nous conseillons à nos lecteurs de lire les articles *acteur*, *duo*, *expression*, *goût*, *licence*, *opéra*, *orchestre*, *plain-chant*, *récitatif*, *se*, *son*, *unité de mélodie*, *voix* ; ils y trouveront de quoi s'instruire & s'égayer en même temps.

· *ATLAS* historique & géographique, de M. de *Mornas*, Géographe du Roi & des Enfans de France.

· Le public doit voir avec satisfaction, combien M. de *Mornas* est jaloux de remplir ses engagemens, & que l'interruption de son *Atlas* ne peut lui être attribuée. On est sûr d'avoir, avant la fin du mois de juin prochain, les quatre-vingt cartes qui doivent composer le quatrième volume de ce grand & magnifique ouvrage. Il nous présente aujourd'hui les vingt pre-

nières, dont nous rendrons compte dans le prochain Mercure.

LES Comédies de *Térence*, avec la traduction & les remarques de M<sup>de</sup> *Dacier*; nouvelle édition, corrigée d'un nombre considérable de fautes, & enrichie des différentes leçons de *Bentley*, de *Donat*, de *Faern*, & d'autres. A Amsterdam, & se trouve à Paris, chez *J. Barbou*, rue des Mathurins; 1768: 3 vol. in-12. avec fig.

Le mérite de cette nouvelle édition des Comédies de *Térence* nous autorise à prévenir nos lecteurs en sa faveur. Nous ne craignons point d'assurer qu'elle a de grands avantages sur toutes celles qui ont paru jusqu'à présent; & nous ne doutons pas que le public n'en porte le même jugement. La beauté du papier & des caractères; les vignettes & diverses autres planches ne font pas le seul mérite de cette édition. Quelque chose de plus solide & de plus essentiel lui donne un nouveau relief. On a purgé le texte & les notes d'une infinité de fautes grossières qui défiguroient les anciennes éditions.

LETTRE, ou réflexions d'un Milord à son correspondant à Paris, au sujet de la requête des marchands des six Corps, contre

D E C E M B R E 1767. 137  
l'admission des Juifs aux brevets, &c. A  
Londres, l'an 1767 ; brochure in-12. de  
72 pages.

Les marchands des six Corps de Paris  
ayant présenté une requête pour empêcher  
que les Juifs ne fussent reçus parmi eux,  
l'objet de cette brochure est de les défen-  
dre, & de prouver que tout ce qu'on  
allégué contre eux ne doit pas empêcher  
cette admission. On assure que les repro-  
ches que l'on fait aux Juifs ne portent sur  
aucun fait avéré, & ne répugnent pas  
moins à la raison qu'à la vraisemblance.  
Voilà en gros ce que contient en détail  
l'écrit qu'on publie aujourd'hui en leur fa-  
veur, & dont le ministère doit être l'unique  
& le seul juge. Nous en parlerons plus  
amplement.

OBSERVATIONS chirurgicales sur les  
maladies de l'urètre, traitées suivant une  
nouvelle méthode ; par M. *Daran*, Ecuier,  
Conseiller, Chirurgien ordinaire du Roi,  
servant par quartier, & Maître en Chirur-  
gie de Paris : cinquième édition, augmen-  
tée de nouvelles observations & de remar-  
ques particulières. A Paris, chez *Vincent*,  
Imprimeur - Libraire rue S. Severin ; &  
chez *Didot*, quai des Augustins ; 1768 :  
avec approbation & privilège du Roi ;  
vol. in-12.

### 138 MERCURE DE FRANCE.

La quatrième édition du traité des maladies de l'urètre, par M. *Daran*, se trouvant entièrement épuisée, on a cru devoir en donner une nouvelle. On a fait, dans cette dernière, des changemens considérables, parce que les circonstances l'exigeoient. Toutes les cures opérées par la méthode de M. *Daran*, soit à Paris, soit dans diverses provinces de France, étoient suffisamment connues par les quatre précédentes éditions : il s'agissoit, dans celle-ci, de faire connoître également les guérisons que cette même méthode a procurées aux habitans de la Grande Bretagne, pendant les deux années que M. *Daran*, invité par des personnes de distinction, a passées en Angleterre par congé de la Cour. On a donc supprimé les anciennes observations; & l'on a inséré, dans ce volume, les nouvelles cures faites à Londres. On y a ajouté des remarques particulières sur le remède de l'auteur; & le tout ensemble forme quatre parties, entre lesquelles il y en a deux qui n'avoient point encore paru. Ces quatre parties sont 1<sup>o</sup>. le discours préliminaire, renfermant un traité des maladies de l'urètre. 2<sup>o</sup>. Les lettres des médecins & des malades qui ont attesté l'efficacité de la méthode de M. *Daran* dans le traitement de ces maladies. 3<sup>o</sup>. Des remar-

DECEMBRE 1767. 139  
ques particulières sur cette méthode. 4°. Des  
observations nouvelles touchant les cures  
opérées en Angleterre, pendant les deux  
années de séjour qu'y a fait M. *Daran*.

LES Offices de *Cicéron*, traduction nou-  
velle, avec le latin, revu sur les textes les  
plus corrects; seconde édition, retouchée  
avec soin: par M. *de Barrett*, Inspecteur  
des études de l'Ecole Royale Militaire. A  
Paris, chez *Barbou*, Imprimeur-Libraire,  
rue & vis-à-vis la grille des Mathurins;  
1768: vol. in-12.

Nous avons annoncé dans le temps cette  
traduction, à laquelle le public a fait un  
accueil aussi favorable que l'auteur pouvoit  
le désirer. Les soins qu'il s'est donnés pour  
rendre celle-ci encore plus exacte, plus  
élégante & plus correcte, lui donnent un  
nouveau mérite, & la rendent bien supé-  
rieure à la précédente, qui d'ailleurs est  
très-estimable.

L'HONNETE Criminel, drame en cinq  
actes & en vers; par M. *Fenouillot de  
Falbaire*. A Amsterdam, & se trouve à  
Paris, chez *Merlin*, Libraire, rue de la  
Harpe, vis-à-vis de la rue Poupée, à l'i-  
mage Saint Joseph; 1767: in-8°. avec  
une estampe à la tête de chaque acte,

qui en représente le sujet. Prix 3 liv. avec figures ; & 1 liv. 16 sols sans figures.

Pour faire connoître le sujet de ce drame nous allons copier un passage de la préface de l'auteur : on y verra le but qu'il s'est proposé, & le plan qu'il a tâché de remplir. Il est fondé sur une action vraie, arrivée de nos jours, & qui ne peut manquer d'intéresser, de toucher, d'émouvoir les âmes honnêtes & sensibles.

« Au milieu d'un siècle caractérisé par  
 » l'esprit philosophique, qui porte tou-  
 » jours avec soi l'esprit d'humanité, nous  
 » venons ( dans l'affaire des Calas ) d'être  
 » épouvantés par une scène atroce & san-  
 » glante. On a outragé la nature en lui  
 » imputant un crime exécrationnable ; on a ca-  
 » lomnié une communion chrétienne, en  
 » l'accusant d'autoriser les pères à assassiner  
 » leurs enfans quand ils vouloient se con-  
 » vertir ; nous avons vu une fête horrible,  
 » un anniversaire de meurtre & de car-  
 » nage, achever de répandre la fureur dans  
 » des esprits déjà trop échauffés, & con-  
 » tribuer à faire égorgger l'innocence avec  
 » le glaive des loix. C'est dans de telles  
 » conjonctures, que j'ai cru de quelque  
 » utilité un drame, où seroient peints en-  
 » semble des catholiques & des protestans  
 » divisés sur le dogme, réunis pour la

D E C E M B R E 1767. 141

» morale, intéressans par leur malheur,  
» respectables par leur vertu, & liés diver-  
» sement les uns aux autres par la nature,  
» l'amour & les bienfaits ».

HISTOIRE de *Sophie de Francourt* ;  
par Monsieur \* \* \*. A Paris, chez *Merlin*,  
Libraire ; rue de la Harpe, à l'image de  
Saint Joseph ; 1758 : avec approbation &  
privilege du Roi ; deux parties in-12. Prix  
4 liv. brochés, avec des figures très-bien  
gravées. On trouve chez le même Libraire  
*Eudoxe*, tragédie du même auteur.

! Nous avons cru voir, dans ce roman,  
une grande connoissance du monde & du  
cœur ; & nous pensons qu'il plaira sur-  
tout aux lecteurs d'un rang distingué. Il  
nous a paru écrit d'un style aisé : & les  
événemens que l'on suppose être arrivés  
de nos jours, n'en rendent la lecture que  
plus intéressante.

LA Famille vertueuse : lettres traduites  
de l'anglois ; par *M. de la Bretonne*. A  
Paris, chez la veuve *Duchefne*, rue Saint  
Jacques, au-dessous de la fontaine Saint  
Benoît, au temple du goût ; 1767 : avec  
approbation & permission ; quatre parties  
in-12,

La multitude des nouveautés qui ont

paru le mois dernier, ne nous a pas permis d'achever la lecture de ce roman. Sur ce que nous en avons vu, il nous a paru écrit avec intérêt. Nous avons même remarqué plusieurs endroits où l'amour est peint sans foiblesse, & l'amitié telle qu'elle devrait être, c'est-à-dire, comme elle existe dans un cœur vertueux. Le vice y paroît dans ce jour odieux qui lui convient; & l'image toujours si touchante des sentimens que la nature inspire, y brille des plus vives couleurs. Une lecture plus suivie & plus attentive nous mettra en état de parler en détail de ce roman qui nous semble bien écrit.

LETTRE de M. Sage à M. de Buffon, sur la mine de plomb blanche cristallisée; in-8°. d'environ 12 pages.

Je pense, dit M. Macquer, censeur & approbateur de cet ouvrage, & très-profond connoisseur en chymie, que cet écrit est propre à piquer la curiosité des chymistes & des naturalistes.

ÉPÎTRE à M \* \* \*. par M. Robbé. A Paris, chez Prault, petit-fils, -quai des Augustins, la deuxième boutique au-dessus de la rue Gît-le-cœur, à l'immortalité; 1768 : in-8°. de 24 pages.

D E C E M B R E 1767. 143

Il y a dans cette épître cette richesse de poésie, cette exactitude de rimes, cette force, cette énergie, cette verve qui caractérisent tous les écrits de M. Robbé.

---

A V I S

*Sur le Journal des Beaux - Arts & des Sciences , par M. l'Abbé AUBERT ; dédié à Mgr le Comte DE SAINT-FLORENTIN, Ministre & Secrétaire d'Etat, Commandeur des Ordres du Roi , &c. &c. Ouvrage qui peut servir de suite au Journal de Trévoux , commencé en 1701. A Paris , chez P. FR. DIDOT le jeune, Libraire , quai des Augustins , près du pont Saint Michel , à Saint Augustin.*

**D**EPUIS 18 mois que P. Fr. Didot le jeune, Libraire, est devenu possesseur du *Journal de Trévoux*, & que la composition en a été confiée à MM. l'Abbé *Aubert* & *Castillon*, le public, qui avoit entièrement négligé cet ouvrage, tant parce qu'on avoit fait courir le bruit qu'il étoit supprimé, que parce que l'ancien Libraire étoit hors

d'état de servir exactement les souscripteurs, lui a rendu par degrés sa confiance, paroît desirer aujourd'hui, qu'au moyen de quelques légers changemens, on le mette à portée de se le procurer avec plus de facilité. Peu de personnes ont la collection complète des volumes de ce Journal depuis qu'il est commencé; & il y en a, sans doute, beaucoup que cette considération empêche de souscrire pour la suite. D'un autre côté, celles qui ont cette collection entière ne voudroient pas que, l'ouvrage étant continué, il le fût de manière qu'elles ne puissent en joindre la suite à ce qu'elles ont déjà. Il est donc essentiel de chercher un arrangement qui satisfasse également les unes & les autres. En voici un très-simple auquel on s'est fixé; c'est d'entamer au premier janvier prochain une nouvelle suite de volumes, commençant par 1, 2, &c. que les personnes qui ont les 878 volumes précédens pourront toujours regarder comme faisant la suite de cette nombreuse collection, puisque la nature de l'ouvrage sera toujours la même; & que celles qui les 878 volumes manquent, ou qui ne les ont pas complets, classe infiniment plus nombreuse que l'autre, pourront se procurer comme un ouvrage nouveau, sous le titre de *Journal des Beaux-*

*beaux-arts & des sciences*, titre qui rentre dans celui de *Mémoires pour l'histoire des sciences & des beaux-arts*.

Ce nouveau Journal, sans changer essentiellement de forme, contiendra une infinité d'objets que comporte le titre, mais que les différentes mains par lesquelles il a passé successivement en avoient écartés par des raisons absolument étrangères au rédacteur actuel. Il n'en sera que plus intéressant pour la classe la plus nombreuse des citoyens. M. l'Abbé *Aubert*, en le consacrant à un Ministre qui, autant par goût que pour remplir dignement les devoirs de sa place, est le protecteur déclaré des sciences & des arts, s'est imposé la nécessité de porter ce Journal à toute la perfection dont il est susceptible. La grace que ce Ministre lui a faite d'en accepter la dédicace est en même temps, pour le public, un sûr garant de la consistance que va prendre désormais cet important ouvrage, exposé ci-devant à des traverses qui en avoient totalement dérangé la distribution. On ose dire qu'il a déjà acquis des degrés de perfection depuis dix-huit mois. Il est plus entré de matières dans les volumes de cette année que dans aucun de ceux des années précédentes ; &, quoique l'auteur ait été obligé de rappeler quantité

G

d'objets qui avoient échappé à ses prédécesseurs, il se trouve à présent au courant de la littérature ; & il ne lui arrivera jamais d'entretenir le public d'ouvrages plongés dans l'oubli par leur ancienneté, & qui ne méritent pas d'en être tirés.

Le Libraire s'étoit engagé, dès l'année dernière, à faire paroître exactement au commencement de chaque mois un volume quoiqu'il y en eût un en arrière ; il a tenu parole. Il a satisfait avec fidélité à tous ses autres engagements pendant le cours de cette année : il les remplira de même par la suite ; & les souscripteurs peuvent compter qu'ils seront servis avec la plus grande régularité.

Le prix de la souscription est toujours de 10 livres pour les douze volumes de l'année, rendus chez les abonnés à Paris, aux adresses indiquées, & de 13 liv. 12 s. rendus en province, où ils seront envoyés sans frais par la poste. La modération du port de chaque Journal à 6 sols n'a été continuée d'être accordée par MM. les Administrateurs généraux des Postes que sous la condition expresse qu'il n'en sera expédié aucun sans être affranchi à Paris.

Le prix de chaque volume, pour ceux qui n'auront pas souscrit, sera de 24 sols.

Le bureau d'adresse, pour les abonne-

DECEMBRE 1767. 147

mens, est chez *P. Fr. Didot le jeune*, Libraire, à l'entrée du quai des Augustins, près du pont Saint Michel, à Saint Augustin, chez lequel on voudra bien adresser tous les avis concernant cet ouvrage, & les livres que l'on souhaitera faire analyser. On aura la bonté de mettre le prix aux livres, & d'affranchir les ports des lettres & des paquets.

Les personnes qui désireront souscrire ou renouveler leur souscription pour le *Journal des Beaux-Arts & des Sciences*, sont priés d'envoyer se faire inscrire dans le courant de décembre de cette année, afin qu'ils puissent recevoir le volume de janvier au premier du mois.

L'exactitude avec laquelle les volumes ont paru depuis dix-huit mois garantit au public les nouveaux efforts que l'on s'engage de faire pour le contenter.

Le même Libraire donnera, depuis le premier janvier jusqu'au premier juillet 1768, les années 1760 jusqu'à 1767 inclusivement, au prix de 6 livres chaque année complète, & de 15 sols chaque mois séparé. Il peut aussi fournir quelques exemplaires complets de ce Journal, depuis son origine, ainsi que des années & des mois séparés.

*Le Traité des plantes & animaux*, ser-

G ij

## 748 MERCURE DE FRANCE.

vant à la matière médicale de M. *Geoffroy*, & à toutes autres matières médicales, représentés en 730 planches, gravées par les plus habiles artistes en ce genre, sur les desseins de M. *de Garfault*, continuera de se distribuer, pour la province, jusqu'au premier avril 1768, au prix de 30 livres les six volumes in-8°. grand papier, brochés. Il en reste très-peu d'exemplaires.

Les personnes qui ont la *Diplomatique* du P. *Mabillon*, connoissant la rareté de son supplément & l'impossibilité qu'il y avoit de pouvoir se le procurer, sont avertis que le même Libraire en a trouvé un petit nombre d'exemplaires dans le fonds de librairie d'un de ses confrères, qu'il vendra 48 livres en feuilles.

L'on trouvera aussi chez lui une très-grande collection de livres d'histoire naturelle, de matière médicale, de physique, de médecine, d'anatomie, de chirurgie, d'alchimie, &c. & autres livres en tous genres.



## LETTRE à M. DE LA PLACE.

M O N S I E U R ,

J'ai l'honneur de vous prévenir, par la présente, que la vente des livres provenans de la bibliothèque de M. le D. D. L. V. dont vous avez eu la complaisance d'annoncer le catalogue dans vos derniers *Mercur*es, est fixée au jeudi 7 janvier 1768. Ladite vente se fera au plus offrant & dernier enchérisseur, à l'hôtel de Taranne, grande rue de Taranne, fauxbourg Saint Germain. Comme le genre des livres qui composent cette bibliothèque la rendent fort intéressante pour les gens de lettres & les curieux, oserois-je espérer de votre complaisance d'avoir la bonté de faire insérer, dans votre *Mercur*e prochain, l'annonce publique de cette vente? J'ai l'honneur de vous saluer & de vous assurer des sentimens avec lesquels je suis,

M O N S I E U R ,

Votre très-humble, &amp;c.

G. F. DEBURE.

Paris, 7 novembre 1767.

G ij

## ARTICLE III.

## SCIENCES ET BELLES-LETTRES.

## ACADÉMIES.

L'ACADÉMIE Royale de Peinture & de Sculpture, dans son assemblée du 31 octobre 1767, a procédé à remplir la place d'honoraire amateur, vacante par la mort de M. de Fontanieu, Conseiller d'Etat ordinaire.

Et celle d'honoraire associé libre, aussi vacante par la mort de M. l'Abbé Gougenot, Conseiller du grand Conseil.

L'Académie a nommé M. l'Abbé Pommyer, Conseiller de grand'Chambre, & Doyen de la Cathédrale de Reims, & M. Blondel d'Azaincourt, Lieutenant-Colonel d'Infanterie, (Son ayeul a été pendant trente-cinq ans membre de la même Académie) chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, honoraires & associés libres.



---

ARTICLE IV.

BEAUX-ARTS.

---

ARTS UTILES.

CHIRURGIE.

*EXTRAIT des ouvrages lus à la séance publique de l'Académie Royale de Chirurgie, le 30 avril 1767.*

**M.** *Louis*, Secrétaire perpétuel, a prononcé l'éloge de *M. Bertrandi*, Associé étranger de l'Académie, Membre du Collège Royal de Chirurgie en l'Université de Turin, Professeur d'Anatomie & de Chirurgie-pratique, premier Chirurgien de Sa Majesté le Roi de Sardaigne. Les succès du jeune *Bertrandi*, dans l'étude des humanités & de la philosophie ; son application & ses progrès dans l'anatomie au collège des Provinces à Turin ; la manière distinguée dont il a soutenu les différens actes pour sa réception au collège de chirurgie ; ses travaux dans l'exercice de l'art

G iv

& ses productions littéraires, sont exposés dans le jour le plus favorable, & servent également à l'éloge du protégé & des protecteurs, du disciple & de ses maîtres, de la chirurgie & des grands Princes qui honorent ce bel art de leur estime. Voici comment M. *Louis* a peint les liaisons de M. *Bertrandi* encore jeune, avec M. *Bianchi*, Président de la Faculté de Médecine, si connu par ses ouvrages, &, entr'autres, par *l'histoire du foie*.

« Il recherche l'amitié de M. *Bertrandi*  
 » comme le seul homme capable de le  
 » seconder dans son projet de donner une  
 » histoire complète des viscères du corps  
 » humain, & de retravailler principale-  
 » ment celle du foie, pour laquelle il  
 » avoit reçu tant de désagrémens de la  
 » part d'un illustre adversaire ( M. *Mor-*  
 » *gagni* ). Chaque année, à la clôture du  
 » collège, il recevoit chez lui M. *Ber-*  
 » *trandi*, qui y passoit les grandes vacances.  
 » Cette saison, destinée au délassement  
 » des autres étudiants, devenoit le temps  
 » de ses plus fortes occupations : il l'em-  
 » ployoit à faire ces belles préparations  
 » anatomiques dont le cabinet de M. *Bian-*  
 » *chi* étoit orné, que les savans mêmes  
 » venoient voir pour leur instruction, &  
 » les connoisseurs par curiosité. M. *Ber-*

» *trandi* avoit travaillé avec le plus grand  
 » zèle, parce qu'il satisfaisoit son goût par-  
 » ticulier ; mais lorsque M. *Bianchi* vou-  
 » lut se servir de ces matériaux contre  
 » M. *Morgagni*, & engager M. *Bertrandi*  
 » dans la dispute, l'intérêt de la vérité ne  
 » lui permit point de prendre un parti  
 » qu'elle ne favorise pas. M. *Bianchi*, dont  
 » le dessein ne pouvoit avoir d'effet sans  
 » le secours d'un adjoint si nécessaire, lui  
 » donna des marques de mécontentement  
 » qui ne leur permirent plus de vivre en-  
 » semble. Le jeune homme ne passa pas  
 » pour un ingrat, si ce n'est, peut-être,  
 » dans l'esprit de celui qui se croyoit son  
 » bienfaiteur. On met souvent à un trop  
 » haut prix les services qu'on n'a rendus  
 » que par intérêt, & l'on oublie trop aisé-  
 » ment ceux qu'on a reçus ».

Quand M. *Bertrandi* fut agrégé au col-  
 lège de chirurgie à Turin en 1749, à l'âge  
 de 27 ans, il s'étoit déjà fait une brillante  
 réputation, avec laquelle on imagineroit  
 qu'il a été dès-lors le Chirurgien le plus  
 employé de Turin. « Là, comme par-tout  
 » ailleurs, on éprouve plus de difficultés  
 » à proportion de son mérite ; personne ne  
 » pouvoit disputer à M. *Bertrandi* la supé-  
 » riorité dans l'anatomie & dans la théo-  
 » rie de l'art : il avoit été très-affidu aux

#### 154 MERCURE DE FRANCE.

» hôpitaux pendant plusieurs années ; ainfr  
» les connoiffances-pratiques ne lui man-  
» quoient pas. Mais les praticiens qui ont  
» quelque crédit en prévoient impatiem-  
» ment le partage ou la diminution : ils  
» accablent les jeunes gens du poids de  
» leur ancienneté. L'habitude de l'opinion  
» est en leur faveur ; les plus honnêtes ,  
» feignant de rendre justice au mérite  
» naiffant, lui defirent une maturité qui  
» ne pourra être , disent - ils affectueufe-  
» ment, que l'effet de l'âge & de l'expé-  
» rience. Ces propos , loin d'avoir été  
» nuisibles à M. *Bertrandi* , ont plus con-  
» tribué à fa fortune que toutes les peines  
» qu'il avoit prises pour s'en rendre digne.  
» Au commencement de l'année 1752 la  
» place de préparateur des démonftrations  
» anatomiques à l'Université devint va-  
» cante. M. le Chevalier *Ossorio* , ce grand  
» Ministre , qui , de Page de *Victor Amé-  
» dée* , étoit parvenu , par un mérite émi-  
» nent, aux premières dignités de l'Etat ,  
» désigna au Roi M. *Bertrandi* pour cette  
» place. Sa Majesté , toujours mieux infor-  
» mée qu'on ne pourroit le penser , des  
» talens de ses sujets, après un instant  
» de réflexion, dit de son propre mou-  
» vement, qu'Elle destinoit *Bertrandi* à  
» quelque chose de mieux. Il eut l'hon-

» neur d'être présenté à ce Monarque, qui  
 » lui proposa le voyage de Paris & de  
 » Londres, où il se:oit défrayé & entre-  
 » tenu pendant trois ans, pour se perfec-  
 » tionner dans la pratique, en fréquen-  
 » tant les hôpitaux de ces deux capitales.  
 » M. *Bertrandi*, quoique pénétré de recon-  
 » noissance, parut se refuser aux bontés  
 » prévenantes de Sa Majesté. Il prit la  
 » liberté d'exposer le mauvais état de la  
 » fortune de son père, à la subsistance,  
 » duquel le fruit de ses occupations dans  
 » le public étoit devenu nécessaire. *Ce*  
 » *n'est point-là un obstacle*, dit le Roi, *je*  
 » *fais une pension à votre père*. Ce trait de  
 » bienfaisance, en honorant celui qui en  
 » est l'objet, peint l'âme d'un grand Prince,  
 » d'un Roi bon, affable, père de ses sujets,  
 » & dont la conservation est aussi précieuse  
 » à ses peuples que sa mémoire sera en  
 » vénération à la postérité ».

Pendant le séjour de M. *Bertrandi* à Paris, par les libéralités du Roi de Sardaigne, il demeura chez M. *Louis*, qui avoue la difficulté qu'il y avoit d'être utile à un homme aussi instruit qu'il l'étoit : le détail de leurs occupations, pour l'étude la plus approfondie, mérite d'être lu dans l'ouvrage même que les jeunes Chirurgiens doivent méditer avec soin, & dont ils

peuvent retirer le plus grand fruit. C'est en leur faveur qu'il a été imprimé ; on le trouve chez *Cavelier*, Libraire, rue Saint Jacques.

M. *Louis* rend compte de la mort prématurée qui a enlevé M. *Bertrandi*, ayant à peine quarante-deux ans accomplis, honoré des regrets du Roi son Maître, & de ceux de tous les ordres de l'Etat, qui ont regardé, comme une vraie perte, la privation d'un habile homme, qui avoit rendu de grands services, & dont on devoit en espérer de plus longs. « Il a vécu céliba-  
 » taire & n'a eu de passion que celle de  
 » l'étude. Il étoit bon ami, vrai, franc,  
 » droit, honnête, généreux & désinté-  
 » ressé. Il s'est élevé quelques doutes sur  
 » cette dernière qualité. Le désintéresse-  
 » ment est une vertu bienfaisante qui an-  
 » noblit nos travaux. Le plaisir d'avoir été  
 » utile est, sans doute, la plus grande  
 » satisfaction d'une belle âme ; mais ce  
 » premier sentiment n'empêcha pas M.  
 » *Bertrandi* de voir l'ingratitude de ceux  
 » qui paroissent oublier ses services. Tou-  
 » jours prêt à secourir les pauvres, il ne  
 » dissimuloit point aux riches qu'ils de-  
 » voient reconnoître plus libéralement ses  
 » soins. On ne doit pas lui en faire un  
 » reproche : la haine du vice s'allie natu-

» tellement avec l'amour de la vertu ».

M. le Vacher lut ensuite des *remarques sur l'hémorrhagie par la lésion des artères situées profondément*. Il expose d'abord les inconvéniens & le peu de certitude relative des différens moyens qu'on a coutume d'employer pour arrêter l'effusion de sang qui se fait par l'ouverture d'une artère; & il donne, d'après les vrais principes, la préférence à la compression. Quelque confiance qu'on ait dans la ligature du vaisseau, elle est impraticable lorsque l'artère est située si profondément qu'on ne peut la découvrir ni y atteindre : la compression dans ce cas embarrassant est l'unique ressource. Mais le Chirurgien qui n'a pas étudié à fond cette partie de l'art, ne voit que le danger imminent auquel le malade est exposé par la perte de son sang; il tamponne la plaie & fait des compressions par lesquelles il a la satisfaction illusoire d'avoir secouru utilement le malade, qui périt un peu plus tard des suites du gonflement inflammatoire & de la gangrene qui succede bientôt à la cessation de l'hémorrhagie. M. le Vacher cite quelques faits de cette nature; ainsi il ne faut point compter au nombre des bienfaits de l'art un moyen qui ne fait que différer la perte d'un blessé qu'on auroit pu sauver par des

secours mieux combinés. On travaille au progrès de l'art en montrant les écueils qu'on a rencontrés sur sa route ; c'est un avertissement qui doit servir à d'autres pour les éviter.

Il seroit fort intéressant qu'on connût bien précisément la manière dont la nature agit pour la guérison des artères ouvertes ; sans cela l'art ne présentera que des secours mal assurés, & l'on sera toujours exposé à nuire au malade en s'attachant trop servilement à remplir l'indication urgente. Le célèbre M. *Petit* a frayé la voie qui peut conduire à cette découverte. Avant lui on savoit à peine qu'un caillot formé par le sang retenu dans l'artère blessée, ou dans son voisinage, étoit le premier obstacle qui s'opposoit à la continuation de l'hémorrhagie. Ce principe, fécond en conséquences trop peu connues peut-être, est exposé d'une manière lumineuse dans les volumes de l'Académie Royale des Sciences : on y apprend, d'après notre illustre confrère, comment, dans la blessure d'une artère, le sang le premier sorti se fige par le repos & se durcit par la dissipation de ses parties les plus déliées & les moins visqueuses ; comment celui qui s'épanche ensuite va se fixer, à son tour, derrière la première couche, pour la fortifier,

jusqu'à ce que sa consistance soit suffisante pour en permettre l'union avec les bords de la plaie de l'artère : pendant tout le temps de cette opération naturelle, le sang ne cesse pas de couler dans la continuité de l'artère au dessous de l'endroit lésé.

Cet exposé succinct de la doctrine de feu M. *Petit* suffit pour faire voir que lorsqu'on peut comprimer immédiatement l'ouverture d'une artère, il n'est pas besoin d'une forte compression pour arrêter une hémorrhagie, puisqu'un simple caillot peut la faire cesser. On conçoit encore que dans le cas où l'artère est située trop profondément pour pouvoir être mise à découvert, l'art ne peut agir dans les premiers instans qu'en mettant des obstacles au progrès de l'épanchement du sang dans le tissu cellulaire ; mais M. *le Vacher* a fait connoître, par plusieurs observations, les inconvéniens & le danger de la compression, par laquelle on ne verroit qu'une digue à opposer au sang, en bourrant & tamponnant la plaie, ou en comprimant, sans méthode, la tumeur formée par l'amas du sang.

Toute compression faite sur la partie centrale ne peut pas servir à arrêter l'hémorrhagie : le sang est fluide, & tant qu'en s'épanchant il aura la liberté de

Remplir les cavités du tissu cellulaire, il continuera à couler intérieurement; le sang n'est un obstacle à la continuation de l'hémorragie que quand la peau, ne pouvant plus s'étendre, fournit une résistance supérieure à la force avec laquelle le sang tend à sortir. La compression, comme on a coutume de la faire sur le centre de la tumeur, n'augmente point cette résistance: son effet force le tissu cellulaire de s'écarter pour livrer passage au sang épanché qu'elle refoule: la tumeur s'applatit, mais elle fait des progrès en largeur par la continuation de l'épanchement.

Pour prévenir ce fâcheux inconvénient, il faut appliquer les moyens compressifs, non pas au centre de la tumeur, mais sur les parties environnantes, afin d'augmenter la résistance que le sang auroit à vaincre pour dilacérer le tissu cellulaire. Des compresses épaisses, appliquées avec art à la circonférence de la tumeur, & soutenues par un bandage convenablement serré, produiront tout l'effet qu'on desire. En imitant la nature dans la manière dont elle agit pour arrêter spontanément les hémorragies, on voit que la compression n'a pas besoin d'être portée au point d'intercepter la circulation dans les principaux vaisseaux de la partie comprimée, sur-

tout si l'on fait usage de tout ce qui peut diminuer la force avec laquelle le sang afflue dans l'artère blessée : de-là l'utilité de la saignée & des remèdes qui modèrent la vitesse de la circulation ; mais une compression sur le trajet de l'artère, au-dessus de l'endroit blessé, est principalement efficace, sur-tout avec le tourniquet de M. *Petit*, qui peut n'être serré, qu'au point nécessaire pour laisser passer la quantité de sang requise à l'entretien de la vie. Comme on a besoin long-temps de cette compression modératrice, & que le même point peut se trouver fatigué à la longue par une pression non interrompue, M. *le Vacher* propose de varier ce point d'appui de temps à autre : c'est souvent à des précautions semblables, petites en apparence, qu'on doit les succès qu'on obtient dans les cas les plus graves. M. *le Vacher* appuie sa doctrine de faits de pratique qui en font connoître toute l'utilité.

Cette lecture fut suivie de celle d'un *mémoire sur l'effet des ligatures appliquées aux extrémités* : par M. *Lassus*. Pour peu qu'on ait étudié le caractère des maladies dans la nature, on voit, dit l'auteur, qu'il y a nombre de cas où la quantité du sang n'est pas surabondante pour les fonctions de l'économie animale, & où cependant

il seroit à desirer qu'on pût en diminuer l'abord vers une partie blessée. Les ligatures, appliquées aux extrémités, se sont présentées à l'esprit des premiers maîtres de l'art comme un moyen utile en plusieurs circonstances. Ils ont cru qu'elles pouvoient servir de digue, & qu'en interceptant diversément le cours du sang, elles diminuoient la pléthore locale d'une partie, parce qu'on retenoit, par leur moyen, une plus grande masse de fluides en des parties opposées.

*Hippocrate, Calius Aurelianus, & plusieurs autres* parmi les anciens ont lié les membres dans plusieurs cas; ils serroient fortement les extrémités inférieures pour y retenir le sang qui se portoit en trop grande quantité à la tête dans l'apoplexie, afin de calmer la violence du délire & de la phrénésie, & de prévenir des accès d'épilepsie. La constriction se faisoit aux extrémités supérieures dans la vue d'arrêter le flux de sang des vaisseaux hémorrhoidaux ou utérins, &c.

M. *Lassus* fait remarquer la fausseté du principe sur lequel portoit cette pratique; & il observe que les anciens ont quelquefois agi contre leur propre théorie, en prescrivant des ligatures très-serrées aux extrémités inférieures pour rappeler aux personnes du sexe l'évacuation périodique

supprimée ; mais , par nos connoissances sur la circulation du sang , nous voyons qu'il ne s'agit pas de retenir le sang dans une partie éloignée , mais d'en faire refluer une plus grande quantité dans tous les vaisseaux du bassin ; c'est la vraie manière d'agir des ligatures appliquées aux aînes ; & M. *Hamilton* , Médecin d'Edimbourg , l'a très-bien faite , & en a obtenu du succès dans un cas qui avoit résisté à tous les autres secours. Il avoit prévu l'avantage de produire une pléthore au-dessus des parties liées , en arrêtant par compression le cours du sang dans les artères crurales. A l'observation de M. *Hamilton* , que l'auteur du mémoire rapporte avec des détails intéressans , il joint sa propre expérience dans des cas semblables.

Les anciens Chirurgiens avoient un bandage qu'ils appelloient *attractif* , par lequel ils prétendoient faire refluer le sang vers une partie atrophiée par défaut de nutrition ; ces moyens qui , selon M. *Lassus* , pouvoient être assujettis à des préceptes méthodiques , & produire les plus grands biens , sont tombés en désuétude.

*Boerhaave* & son savant commentateur sont trop versés dans la médecine des anciens pour n'avoir pas fait mention des ligatures. On diminue la pression que souf-

frent les vaisseaux du cerveau dans l'apoplexie, dit *Boerhaave*, en appliquant aux extrémités des ligatures qui ne compriment que les veines. Le cerveau en sera moins comprimé, dit *M. Vanswieten*, parce que le sang veineux retenu dans les extrémités ne retournera au cœur que difficilement. *M. Lassus* ne trouve pas cette théorie aussi solide qu'elle est séduisante. Une ligature, en ne comprimant que les veines, produiroit une simple plénitude, par la rétention du sang dans la partie liée, sans qu'il en résulte pour cela ni révulsion ni dérivation. Les artères porteront peut-être avec moins de facilité le sang dans les veines soumises à l'action de la ligature ; mais comme elles souffrent difficilement pléthore, & que les anastomoses des veines sont très-nombreuses, cette plénitude ne produira aucun changement dans la circulation générale, parce que le sang passera dans quelques autres vaisseaux qui ne présenteront pas autant de résistance, & il retournera au cœur sans éprouver un obstacle bien considérable, sur-tout lorsqu'on ne lie pas toutes les extrémités à la fois. *M. Lassus* montre, par le caractère de plusieurs maladies où l'on a conseillé les ligatures, qu'on a trop aveuglément adopté l'opinion des

D E C E M B R E 1767. 165  
anciens, fondée sur des principes erronnés.

M. *Vanswieten* a cru trouver, dans les ligatures qui ne comprimeront que les veines, une ressource contre les hémorrhagies auxquelles les secours chirurgicaux ne peuvent être appliqués ; & M. *Lassus* entreprend de prouver, par les loix de la circulation, que des constrictions foibles en des parties éloignées sont tout-à-fait inutiles ; & qu'en liant toutes les veines, l'hémorrhagie augmenteroit plutôt que de s'arrêter. Les faits de pratique qu'on pourroit opposer ne sont rien moins que concluans. M. *Lassus*, dans les cas où l'on croit que les ligatures ont arrêté une hémorrhagie, attribue cet effet très-naturel à la syncope & aux grandes évacuations qui l'ont causée ; il termine son mémoire par des observations décisives sur le danger des ligatures, & il prend, des mains mêmes de M. *Vanswieten*, une observation de *Boerhaave*, pour la présenter sous la face dont on peut tirer une conséquence tout-à-fait contraire.

Un paysan étant à boire dans un bourg, fut blessé d'un coup de couteau sous l'aisselle, & l'artère axillaire étant coupée, le sang en sortoit avec une impétuosité incroyable ; quelques momens après, comme on le vit sans mouvement, on crut qu'il

venoit d'expirer, & on l'abandonna comme mort. Ceux qui étoient préposés par l'autorité publique pour faire leur rapport aux Juges, de la nature des plaies, étant arrivés le lendemain, trouvèrent encore quelque chaleur vers le thorax, & nul autre signe de vie ils : différèrent pendant quelques heures l'examen de la plaie. Le blessé reprit insensiblement un peu de force, & , quoique sa mort parût inévitable, cependant il en réchappa. Si quelqu'un, dans ce cas, se fut avisé de mettre des ligatures pour retenir le sang dans des parties éloignées, & en modérer l'abord du côté du vaisseau ouvert, on auroit pu procurer le retour de l'hémorrhagie que des causes naturelles avoient fait cesser. *M. Laffus* conclut, que des ligatures appliquées aux extrémités, & qui ne comprimerotent que les veines, ne peuvent jamais arrêter une hémorrhagie ; qu'il en résulteroit plutôt l'effet contraire : mais que par l'application de ces moyens, dirigée suivant les vrais principes opposés à la doctrine des anciens, on peut obtenir des effets salutaires dans le cas d'une évacuation supprimée.

*M. Louis* a terminé la séance par la lecture d'un *mémoire sur l'opération du bec-de-lievre, où l'on établit le premier*

*principe de l'art de réunir les plaies.* Cet ouvrage a été mis ensuite à l'impression dans le quatrième tome des mémoires de l'Académie, où on peut le lire en entier, ce qui dispense d'en donner ici l'extrait. L'auteur examine les raisons de différens procédés qui ont été successivement adoptés dans cette opération, & il les réduit tous à leur juste valeur ; il rejette les futures comme inutiles & dangereuses ; & sa doctrine est confirmée par des succès marqués dans un nombre d'observations très-circonscanciées.

Le principe général & fondamental de l'art de réunir les plaies oblige de proscrire les futures qu'on avoit regardées comme un des principaux moyens de réunion. Les futures ne peuvent servir qu'à maintenir les lèvres de la plaie ; mais ce ne sont pas les lèvres de la division qui font effort pour s'éloigner l'une de l'autre : la puissance rétractive est plus loin. Les ressources de l'art doivent être déterminées sur les parties mêmes dont la rétraction tend à désunir la plaie ; c'est à cet effort qu'il faut essentiellement s'opposer. Les moyens de réunir ne seront donc méthodiques que quand ils seront directement employés à empêcher cette action par une application immédiate sur le point qui doit

## 168 MERCURE DE FRANCE.

La gêner. Voilà le grand principe de l'art de réunir les plaies ; & il est certain que les vues suivant lesquelles on a pratiqué les futures sont tout-à-fait différentes de celles qui doivent diriger dans l'application des moyens essentiels de réunion. Un bandage fort simple doit remplir toutes les intentions de la nature & de l'art ; cela est prouvé par la raison & par l'expérience.

---

## ARTS AGRÉABLES.

### MUSIQUE.

*LETTRE à M. DIDEROT, sur le projet de l'unité de clef dans la musique, & la réforme des mesures, proposé par M. l'Abbé LA CASSAGNE, dans ses élémens du chant ; par M. BOYER, ci-devant Maître de Chapelle. A Amsterdam, & se trouve à Paris, chez VENTE, Libraire, rue & au bas de la montagne Sainte Genevieve.*

**N**ous avons parlé, dans le temps, des *Elémens du Chant* de M. la Cassagne \*. Cet auteur y proposoit de réduire toutes les

\* Voyez second vol. de janvier 1767.

clés

clés de la musique à une seule, & les différens signes de mesures à deux ou trois. La lettre que nous annonçons \*\* roule sur ce plan de réforme. Elle est comme divisée en deux parties. Dans la première M. Boyer examine ce qui concerne les clefs : dans la seconde ce qui regarde les mesures ou leurs signes. Il a accompagné sa lettre de plusieurs notes, tant pour ne pas interrompre la marche que pour développer davantage quelques points importants. Plusieurs de ces notes servent de preuves à son texte ; il relève, dans d'autres, quelques erreurs particulières de M. l'Abbé *la Cassagne*. Nous prendrons, soit dans ces notes, soit dans le texte, tout ce qui pourra contribuer à donner une idée, & des projets de M. *la Cassagne*, & de la manière dont M. Boyer a su les combattre, tantôt par des autorités, tantôt par des raisonnemens, mais le plus souvent en rappelant les principes ; moyen que M. *la Cassagne* semble avoir rendu comme indispensable.

Le projet de l'unité de clef dans la musique est déjà une vieille idée qu'a proposée d'abord M. de *Saint-Lambert*, auteur des

\*\* Cette lettre est du même auteur que l'ariette chantée par M. Legros, dans *Hyppolite & Aricie*, & ajoutée ensuite dans *Vertumne & Pomone*.

*principes du clavecin*, imprimé chez *Balard* en 1702 : idée qu'a remaniée ensuite *M. de Montéclair* dans la quatrième partie de ses *principes de musique*. Quoique le système de *M. l'Abbé la Cassagne* soit, à la lettre, celui de *M. de Saint-Lambert*, néanmoins le nouvel auteur a suivi principalement *M. de Montéclair* ; celui-ci lui ayant fourni, dit *M. Boyer*, une partie des preuves dont il avoit besoin, & le plan qu'il a cru devoir suivre dans le courant de ses leçons, savoir : « de supprimer » la clef de la portée, d'indiquer au commencement de chaque leçon le genre du mode dans lequel elle doit être chantée, » d'y assigner la corde finale, en l'accompagnant de ce qu'on appelle les *cordes essentielles* du mode, comme le faisoit *M. de Montéclair* dans son nouveau système ». Mais ce système, que *M. de Montéclair* n'avoit mis au jour que pour faciliter l'étude de la musique par la transposition, devient aujourd'hui tout-à-fait inutile, ajoute *M. Boyer*, par la manière simple & naturelle dont on enseigne à présent la musique, c'est-à-dire, sans transposer. C'est ce que semble avoir reconnu l'Académie des Sciences, à l'examen de laquelle *M. la Cassagne* avoit soumis son ouvrage, lorsqu'elle a déclaré que le projet

de M. *la Cassagne* étoit très-propre à faciliter l'étude de la musique par la *méthode ordinaire*. Or cette méthode ordinaire, remarque M. *Boyer*, tout le monde fait que c'est la transposition. C'est celle qui est déposée généralement dans nos livres de principes, jusques dans le *Code de Rameau*, bien que plusieurs maîtres n'enseignent plus aujourd'hui par cette méthode.

M. *Boyer* fait voir dans sa lettre quelle est la source des idées & des projets de M. *la Cassagne* touchant les clefs. Il paroît que cet auteur n'a vu dans les clefs de propriété principale, que celle de donner leur nom à la ligne sur laquelle elles sont posées. M. *Boyer* s'est attaché à rappeler le vrai usage des clefs; usage fondé sur les différens genres de voix que la nature distribue à chaque individu. Il a joint une figure à sa lettre qui développe, autant que des raisonnemens, tout ce qui concerne les clefs, les différens genres de voix, l'étendue de chacun de ces genres, le local, pour ainsi dire, qu'occupe chaque genre dans la masse totale des voix, les unissons; le système des Grecs, celui des Latins, celui des modernes, &c. & cette figure n'est pas pour cela bien compliquée, ni immense; elle est très-simple. Tous ces objets doivent

H ij

## 172 MERCURE DE FRANCE.

Être vus dans l'ouvrage même de l'auteur, On y trouvera beaucoup de choses, ou ignorées communément, ou dont on néglige la connoissance; & c'est-là une des sources principales du projet de l'unité de clefs, & de l'approbation que plusieurs personnes donnent à ce projet. Nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage de M. *Boyer*, il y trouvera la solution des doutes ou des difficultés qu'il pourroit se former, Passons à l'article des mesures.

Il paroît d'abord que la plupart des amateurs & des musiciens ne voient, dans les signes des mesures, que l'intention d'indiquer comment chaque mesure doit se battre. *Rameau* lui-même, le père & le créateur de l'harmonie, n'a pas été à l'abri de cette fausse idée. Aussi a-t-il proposé, dans son traité de l'harmonie, des signes destinés à indiquer seulement comment chaque mesure doit se battre. Mais ce n'est point-là du tout ce que les instituteurs des signes reçus ont eu en vue. C'est le mouvement de l'air ou du morceau de musique, c'est la manière dont certaines notes doivent y être passées, qu'ils ont voulu exprimer; ce sont même les différentes périodes d'un chant, les repos ou cadences qui peuvent se rencontrer de deux en deux mesures, de trois en trois, ou de quatre en

quatre, qu'ils ont voulu annoncer, par leurs signes différens, dans les mesures qu'on appelle *composées*. Suppléez à cela des signes qui n'exprimeront que l'action du bras, que la manière de battre la mesure : tous ces avantages sont perdus, & avec d'autant moins de raison, que la manière de battre la mesure est une chose étrangère à l'expression & à l'exécution de la musique ; car la manière de battre certaines mesures n'est ni pour tous ni par-tout la même. D'ailleurs, comme le fait remarquer M. *Boyer*, deux musiciens étrangers feront le plus souvent de la musique entre eux sans marquer aucune sorte de mouvement ; &, à l'opposé de cela, le célèbre *Tartini* fait battre à ses élèves tous les temps d'une mesure, & même les demi-temps dans les mesures graves. Enfin vouloir changer les figures des mesures, ajoute M. *Boyer* dans une note, c'est dire : nous ne voulons pas désigner la structure de l'air, (son mouvement, ses périodes, &c.) mais seulement marquer la danse que doit exécuter le bras ou le pié pendant qu'on joue ou qu'on chante l'air.

M. l'Abbé *la Cassagne*, dans son ouvrage, pense que les différentes figures des notes n'ont pas en elles-mêmes de valeur déterminée. Il faut voir, dans la

lettre de M. Boyer la fausseté de cette idée, & toutes les erreurs dans lesquelles celle-là peut jeter si on l'adopte.

Les notes ont une valeur réelle, absolue, déterminée : cela est démontré & se démontre par soi-même. C'est sur cette valeur que nos anciens ont fondé le *mouvement propre* à chaque mesure : mouvement dont M. la Cassagne ne paroît seulement pas s'être douté. Il n'y a dans son ouvrage aucune leçon à laquelle il n'ait joint un de ces modificatifs connus, comme *allegro*, *presto*, *andante*, &c. modificatifs dont les musiciens qui ont des principes, ne font usage que pour introduire différentes nuances de mouvement entre deux mesures dont l'une sera de la moitié plus lente ou de la moitié plus vîte que l'autre. On fait que les figures des notes diminuent toujours de moitié de l'une à l'autre en commençant par la *ronde* ; or le mouvement propre de chaque mesure dépendant entièrement de la valeur des notes qui y sont employées, elles doivent donc, ces mesures, différer nécessairement entre elles de moitié à moitié, quant à la lenteur ou à la vîtesse du mouvement. C'est pour obtenir des points intermédiaires de mouvement que les modificatifs françois ou italiens, tels que *légèrement*, *vîte*, *très-*

D E C E M B R E 1767 175  
*vîte , &c. ou modérément , lentement , très-  
lentement , &c. ont été établis.*

M. la Cassagne pense bien autrement à cet égard. Nous invitons nos lecteurs à voir , dans l'ouvrage de M. Boyer , quel est le but que se sont proposé les instituteurs de nos signes dans tout ce qui concerne les mesures. On s'apercevra encore ici , comme on aura pu le remarquer à l'égard du projet de l'unité de clef , que l'oubli des principes , quelquefois le peu de soin de s'en instruire , & souvent celui d'en faire l'application , ont été en divers temps les principales sources des changemens proposés touchant les signes des mesures. L'ouvrage que nous annonçons est très-propre à prévenir dans la suite toute idée de réforme à l'égard de l'un & l'autre objet ; du moins servira-t-il toujours à juger des projets qui pourroient bien être proposés encore sur cette matière : car les sources , dont nous venons de parler , ne sont pas taries , & malheureusement l'erreur semble être le partage & le choix du grand nombre.



## G R A V U R E.

**M**ESSIEURS *Gautier Dagoty* père & fils aîné ont eu l'honneur d'imprimer devant le **R**oi, au château de Versailles, dans la chambre ovale, l'estampe en couleur du portrait de Sa Majesté, selon le nouvel art dont le sieur *Gautier* père est inventeur. Cette estampe a été imprimée avec quatre cuivres qui ont été tamponés avec leurs couleurs différentes, le noir, le bleu, le jaune & le rouge, par les autres quatre fils de l'auteur ; & en six minutes de temps le tableau est sorti de la presse avec toutes ses couleurs. Sa Majesté a eu la bonté de faire plusieurs questions à *M. Gautier* & à ses fils, relativement à la théorie de leur art & à la combinaison des couleurs sur laquelle elle est fondée. La gravure de ce morceau a été faite par *M. Gautier* père & fils aîné, d'après le tableau peint par le fils aîné du sieur *Gautier*, qui a suivi la composition de *M. Michel Vanloo*, mais qui a peint la tête d'après Sa Majesté même, en plusieurs séances qu'elle a eu la bonté de lui accorder, & qui ont amené une ressemblance parfaite : cette estampe ex-

DECEMBRE 1767. 177  
trêmement desirée, va être donnée au public, après avoir satisfait à l'empressement que la Cour & la maison du Roi témoignent pour cette nouvelle production de l'art.

PORTRAIT EN CHEVEUX.

Le sieur *Penot*, demeurant à Paris, rue Saint Louis du Palais, chez le sieur *Fortin*, Jouailler, a exécuté en cheveux, dans un cercle de vingt lignes de diamètre, le portrait du Roi. La nouveauté n'est pas le seul mérite de l'ouvrage: le dessein y est observé dans toute sa pureté; & la manière ingénieuse dont les cheveux sont arrangés, présente aux yeux trompés des connoisseurs un dessein à la plume.

L'attention que Sa Majesté a donnée à ce morceau, seroit seule capable de faire oublier à l'artiste le temps & la constance qu'exige un semblable travail. Le Sr *Penot* imite aussi avec des cheveux les agathes herborisées, & des paysages de différentes couleurs. Ces ouvrages sont faits avec tant d'art qu'ils font illusion, & qu'on les prendroit pour un travail fait au pinceau.

M. *Demarcenay Deghuy*, vient de mettre au jour le portrait de *Charles V*, dit

H v

*Le Sage*, l'un des plus grands Rois qui aient gouverné la France.

Cette planche est la trente-unième de son œuvre, & le sixième portrait de sa suite d'hommes illustres, ayant déjà fait paroître *Henri IV*, *Sully*, le Chancelier de *l'Hôpital*, le *Maréchal de Saxe*, & le *Vicomte de Turenne*.

Dans quatre jours au plus tard il fera paroître un buste de femme commencé depuis quelque tems & qu'il termine actuellement. Ce nouvel ouvrage est exécuté d'après l'un des plus beaux qu'ait peint le célèbre *Rembrandt*. Il semble y avoir réuni tous les talens qu'on lui connoît pour le coloris & le clair-obscur ; aussi ne vit-on jamais de plus belles chairs ni de reliefs plus séduisans.

Ces deux estampes se trouvent chez l'auteur, rue d'Anjou-Dauphine, la dernière porte cochère à gauche, & chez *M. Wille*, graveur du Roi, quai des Augustins, à côté de l'hôtel d'Auvergne.

*L'Amour conduit par la Folie*, estampe gravée par le sieur *Crouchoux*, d'après *M. Shenau*, & servant de pendant à une autre estampe intitulée : *l'Amour conduit par la Fidélité*, que nous avons ci-devant annoncée ; se vend chez *Quillau*, Libraire,

**D E C E M B R E** 1767. 179  
rue Christine , au magasin littéraire. Le  
prix est de 1 liv. 4 sols.

*LE Muletier allant à l'armée , & la conduite d'une Vivandiere*, jolies estampes, gravées d'après *Wateau*; se trouvent chez *l'Enfant*, rue Poissonnière, au coin des Boulevards, maison de *M. Robert*, Peintre en carrosses, & chez *Maigret*, rue saint Jacques, vis-à-vis celle du Plâtre.

**GRAVURE EN BAS-RELIEFS.**

LE sieur *Massart* a eu l'honneur de présenter à *Mgr le Dauphin*, le neuf du mois de septembre dernier, un morceau dont il est inventeur, gravé en bas-relief, représentant un calendrier. *Mgr le Dauphin* a daigné l'honorer, en conséquence, du titre de son graveur ordinaire en bas-reliefs.

La matière dont il s'agit est un mastic ressemblant au marbre blanc & de la même dureté; elle peut être mise en œuvre pour toutes sortes de bordures, de panneaux d'appartemens, de médaillons, cuirs, corniches, rosettes, boîtes de toilette, même pour des paysages, châteaux de plaisance, vues, ruines, paysages chinois, ouvrages

H vj

grotesques, & pour toutes sortes d'ornemens quelconques.

Sa demeure est rue des Poulies, ancien hôtel Conty, troisième cour.

*Le pas de deux*, tiré du second acte de l'opéra de *Silvie*, exécuté par M. d'Auberval & Mlle Allard. Cette estampe charmante, gravée par M. Tilliard, d'après le dessein de M. Carmontelle, & qui joint au mérite & à la richesse de la composition celui de la ressemblance de deux personnages chéries par la perfection de leur art, se trouvent chez l'auteur de la gravure, rue de Bourbon, au coin de celle de saint Claude, près la porte saint Denis; & chez le sieur *Bafan*, rue du Foin saint Jacques. Le prix est de 6 liv.

*LATTRE*, Graveur ordinaire de Monsieur le Dauphin, rue S. Jacques, près la fontaine S. Severin, à la ville de Bordeaux, donnera au premier décembre prochain l'almanach ichonologique, quatrième partie, ( les êtres métaphysiques. ) les desseins & les explications sont tous de M. *Gravelot*. Relié en maroquin 7 liv. 4 sols. Broché en couverture maroq. 6 liv. Broché en papier 5 liv. Chacune des trois

**D E C E M B R E 1767. 181**  
autres parties, savoir les arts, les sciences  
& les vertus, aux prix ordinaires.

Almanach ou étrennes nécessaires, utiles  
à toutes personnes. Relié & coloré en  
maroquin 6 liv. Relié en maroquin 4 liv.  
Relié en veau 3 liv.

Six écrans des plus belles fables de M.  
l'Abbé *Aubert*, dessinés avec intelligence,  
& proprement gravés, avec la fable sur le  
revers. Coloré en plein 12 liv. Les bor-  
dures seulement colorées 9 liv.

Douze écrans géographiques & élémen-  
taires, contenant la mappemonde, les  
quatre parties du monde, & les états d'Eu-  
rope, 1 liv. 4 sols pièce.

Six écrans sous les agrémens d'une  
ingénieuse fiction.

On a représenté sur des cartes géogra-  
phiques, qu'on peut appeller morales, les  
vertus & les vices des principaux états de  
la vie. Ils sont très-propres à inspirer l'a-  
mour de la vertu & l'horreur du vice.  
Prix 1 liv. 4 sols pièce.

Un nouveau plan de Paris, d'une très-  
belle exécution, propre à orner les cabi-  
nets des curieux, coloré & monté sous  
verre, en bordures dorées, depuis 15 liv.  
jusqu'à 36 liv. & plus.

Evolutions de la cavalerie française,

182 MERCURE DE FRANCE.

Suivant l'ordonnance du premier juin 1766,  
vol. in-8°. broché & coloré 9 liv. Broché  
& en blanc 6 liv.

Evolutions de l'infanterie françoise sui-  
vant l'ordonnance du premier janvier  
1766, vol. in-8°. broché 6 liv. Coloré  
& broché 15 liv.

Tableau historique & géographique de  
l'Europe ; ouvrage distribué par colonnes  
& proprement gravé sur une feuille d'atlas,  
qui met nettement sous les yeux les états,  
les provinces, les capitales de chaque lieu,  
& les rivières qui les arrosent, &c. &c.  
avec une description très-utile pour l'étude  
de la géographie ; ce tableau est de même  
grandeur que celui publié depuis peu sur  
la France, que le public a si fort accueilli.  
Prix 1 liv. 4 sols.



DECEMBRE 1767. 183

---

G R A V U R E.

G É O G R A P H I E.

**L**E sieur *le Rouge*, Ingénieur-Géographe du Roi; présentement quai de Saint Bernard, à la croix d'or, vient de publier le quartier de Sainte Genevieve, avec la nouvelle église & les nouvelles rues : un nouveau plan de Nantes, avec les changemens faits depuis dix ans : le plan de la ville de Valognes, en basse Normandie; tous trois sur chapelet : prix 24 sols pièce.

Ces ouvrages se trouvent aussi chez *Hochereau*, Libraire, à la descente du pont-neuf, & aux adresses ordinaires de musique.



## ARTICLE V.

## S P E C T A C L E S.

## O P É R A.

**L**E vendredi, 6 novembre, on a remis au théâtre le *Devin du Village*, de M. Jean-Jacques Rousseau, auteur des paroles & de la musique; intermède charmant, qu'on revoit toujours avec le même plaisir, & dans lequel Mlle Duranci a joué le rôle de *Colette* avec le naturel & l'intelligence qui lui ont toujours mérité de justes applaudissemens.

Le 22 cet acte a été mis le troisième des *Fragmens*, à cause du début de Mlle Dervieux dans le rôle de *Colette*, & de celui de M. Narbonne dans le rôle de *Colin*. Cette jeune personne, âgée d'environ quinze ans, & qui, en qualité de danseuse, étoit déjà en possession d'être applaudie au théâtre, a chanté & joué le rôle de *Colette* avec assez de voix, d'intelligence & de goût pour promettre au public une des plus aimables & des plus

intéressantes actrices qui aient paru depuis long-temps sur ce théâtre \* ; & M. *Narbonne*, à peu-près du même âge, a rempli le rôle de *Colin*, non-seulement en acteur dont tout annonce les progrès futurs, mais encore en musicien dont les talens ne peuvent que confirmer cette espérance.

M. *Cuvilier* a remplacé, dans ce même acte, M. *Gélin* ; & la mâle beauté de son organe, même dans les sons les plus bas, y a été justement applaudie. MM. *Muguet* & *Tirot* ont rempli, avec agrément, le rôle de *Vertumne* toutes les fois qu'il n'a pu l'être par M. *le Gros*. M. *Tirot* a aussi chanté plusieurs fois celui de *Colin* de manière à faire desirer que ce jeune Sujet donnât plus également de voix dans les rôles qu'il exécute, & que sa timidité fit enfin place à la chaleur si nécessaire au théâtre, & à l'entier développement d'un organe assez flatteur pour qu'on regrette de n'en point jouir dans toute son étendue.

Mesdmes *du Brioule* & *Descoins* ont successivement chanté le rôle de Mde *Larrivée* dans l'acte de *Théonis* ; Mlle

\* M. *Boix*, de l'Académie Royale de Musique, est (dit-on) le seul qui, depuis dix-huit mois, ait montré la musique & le goût du chant à Mlle *Dervieux*.

## 186 MERCURE DE FRANCE.

*Fontenet* celui de l'*Amour*, & *M. Durand* celui de *Dorilas* dans le même acte. *Mlle Rosalie* a continué de remplacer *Mlle Arnould* dans l'acte de *Pomone*, où *M. Cassagnade* a fait celui de *Pan*.

On a revu, avec le plus grand plaisir, *M. Vestris* dans la belle passacaille de *Canente\**, ajoutée pour sa rentrée, le vendredi 20 novembre, à l'acte de *Vertumne & Pomone*; & sa longue absence, loin d'avoir nui à ses talens, semble avoir encore ajouté à leur perfection.

Le mardi 24 on a donné la première représentation d'*Ernelinde*, *Princesse de Norvège*, tragédie lyrique, en trois actes, poëme de *M. Poinfinet*, musique de *M. A. D. Philidor*. A l'inspection de cette date le public sentira, sans doute, que nous sommes forcés de remettre à en rendre compte au *Mercur*e prochain.

---

## COMÉDIE FRANÇOISE.

**M**lle *du Gazon*, Comédienne, venant de *Stutgard*, a débuté, le 12 de ce mois, par le rôle de *Dorine* dans le *Tartuffe*, & par celui de *Lisette* dans les *Folies amoureuses*; elle a joué depuis les mêmes rôles

\* De *M. d'Auvergne*.

D E C E M B R E 1767. 137-  
de foubrette dans *Démocrite & le Galant  
Jardinier*, dans le *Dépit amoureux & Hé-  
reusement*, dans la *Métromanie & le Ren-  
dez-vous*.

Le public l'a accueillie avec plaisir, lui trouve, avec une figure & une taille convenables à son-emploi, de l'intelligence, de la vérité; de l'habitude du théâtre, en un mot, du talent.

Le lundi 16 on a repris *Eugénie*, comédie de M. de *Beaumarchais*, dont nous avons ci-devant rendu compte. Mais, quoique son succès soit journellement confirmé, on pense cependant que les Comédiens auroient dû mettre un plus long intervalle entre sa nouveauté & la reprise qu'ils viennent d'en faire.

On donna le 20 *les deux Sœurs*, comédie nouvelle en prose & en deux actes, que l'auteur a retirée pour (dit-on) la mettre en un acte, ce que nous croyons aussi praticable, que d'en faire alors une des plus jolies pièces qui soit au théâtre.

Le jeudi 26 on a remis *Ino & Mélicerte*, tragédie de M. de *la Grange-Chancel*. Les talens de Mlle *Dumesnil*, qui joue le rôle d'*Ino*, sont assez connus pour faire juger de la façon dont il est joué, ainsi que de la vivacité des applaudissemens qu'elle y reçoit, & que partagent très-justement

188 MERCURE DE FRANCE.  
avec elle MM. Brisard & Molé dans les  
rôles d'Athamas & de Mécicerte.

---

C O M É D I E I T A L I E N N E .

**L**E 9 novembre on a donné la première  
représentation d'une pièce nouvelle, inti-  
tulée, *les Femmes & le secret*, par M.  
Quétant, musique de M. Vachon.

P E R S O N N A G E S .

LUBIN, mari d'ANNETTE, *M. Nainville.*

LUCAS, son ami, amou-

reux d'HELENE, . . . *M. Clairval.*

UN BAILLY, . . . *M. la Ruelle.*

ANNETTE, . . . *Mlle Beaupré.*

HELENE, . . . *Mde la Ruelle.*

MARGUERITE, voisine

d'ANNETTE, . . . *Mde Bérard.*

*Lubin & Lucas* ont fait partie de chasser  
un lièvre pour se régaler. Pendant que  
*Lucas* est en quête dans un canton du pays  
que l'on appelle l'*Aunaye à Paul*, *Lubin*  
fait sa provision de vin, & apprête ce  
qu'il faut pour souper. Le *Bailli* entre &

écoute le petit monologue de *Lubin*, qui, se croyant seul, s'entretient tout haut de son lièvre, & du plaisir qu'il aura d'avoir trompé la vigilance du *Bailli*. Celui-ci, plus instruit qu'on ne croit, badine quelque temps *Lubin* sur sa chasse, & s'en va. Arrive *Lucas* fort échauffé qui raconte à *Lubin* que le lièvre est tué, mais que le *Bailli* s'en est saisi, & l'auroit peut-être pincé lui-même s'il n'eût gagné au pied. *Lubin*, très-fâché de ce contre-temps, soupçonne sa femme ou *Helene* d'avoir découvert leur projet ; & , pour mettre leur discrétion à l'épreuve, il propose à *Lucas* de se cacher quelque temps, afin de pouvoir dire en grand secret à *Annette*, qu'il l'a tué. *Lucas*, après quelque résistance, monte dans un grenier, & *Lubin*, voyant entrer *Annette*, paroît plongé dans la plus profonde rêverie. *Annette* le questionne beaucoup, pour savoir la cause de son chagrin, se plaint tendrement du mystère qu'il lui en fait. *Lubin*, feignant d'être vaincu par ses importunités, lui confie, avec bien des précautions, qu'il a tué *Lucas* ; il sort ensuite sous prétexte de savoir ce que l'on dit dans le village sur cette fâcheuse aventure. *Annette* reste fort affligée, & cependant veut se contraindre en voyant entrer *Marguerite*. Celle-ci

trouve moyen de savoir par *Annette* le prétendu meurtre de *Lucas*, & le dit à son tour aussi imprudemment à *Helene*, qui venoit chez *Lubin* demander son amoureux. *Helene*, au désespoir, porte ses plaintes au *Bailli*, que cette suite d'événemens met au comble de la joie. *Lucas*, témoin des regrets d'*Helene*, la désabuse sur sa mort prétendue. Les autres femmes, voyant le secret éventé, s'accusent réciproquement de l'avoir divulgué. *Lubin* oblige tout le monde à se renfermer dans une chambre voisine pour faire un tour au *Bailli*, qui leur a confisqué ce lièvre. En effet, lorsque le *Bailli* vient le saisir pour le mettre en prison, il trouve moyen de l'adoucir par un billet de mille écus que *Lucas*, dit-il, l'a chargé de lui remettre. Et, dans le temps que le *Bailli* tend la main pour le recevoir, *Lucas* paroît : le *Bailli* est étonné, les autres personnages accourent pour jouir de sa surprise. Mais le *Bailli*, pour éviter qu'on ne se moque de lui, pardonne tout, & rend le lièvre, en promettant d'y ajouter quelque chose pour la nôce de *Lucas* & d'*Helene*.

On trouve de temps en temps dans cette pièce, du comique, du naturel dans le dialogue, & nombre de morceaux fort agréables dans la musique.

DECEMBRE 1767. 191

Le 20 novembre M. *Marignan*, qui avoit précédemment paru sur ce théâtre, dans l'emploi d'ARLEQUIN, a reparu sous le même caractère, dans *les Amans réunis*, comédie françoise de M. de *Beauchamps*, remise au théâtre; dans le *Diable boîteux*, *Arlequin sauvage*, *la Sylphide*, &c. C'est au public, dont nous faisons gloire de n'être que l'écho, à confirmer les espérances que nombre de personnes ont quelque droit de concevoir des talens encouragés d'un acteur qui, en partageant les travaux de celui qui nous est si cher, pourroit peut-être, un jour, parvenir à le remplacer.

---

## CONCERT SPIRITUEL;

*Du Dimanche, premier novembre.*

IL a commencé par le *De Profundis*, &c. motet à grand cœur de M. *Dauvergne*, Surintendant de la Musique du Roi.

Ensuite M. *Jannson*, ordinaire de la Musique de S. A. S. Mgr le Prince de *Conti*, a exécuté sur le violoncelle une sonate de sa composition & mêlée d'airs connus. M. *Tirot*, de l'Académie Royale de Musique, a chanté *Coronate*, &c. motet à voix seule

192 MERCURE DE FRANCE.

de *le Febyre*. M. Capron a exécuté un concerto de violon mêlé d'airs connus. Mlle Fel & M. Narbonne, de l'Académie Royale de Musique, ont chanté *Exultate justi*, &c. motet à deux voix & en duo de M. Dauvergne. Le Concert a fini par *Dies ira*, &c. motet à grand chœur de M. l'Abbé du Guay, Maître de Musique de l'Eglise Royale de Saint Germain-l'Auxerrois,

Mlles Fel & Rozet, MM. Gelin, Richer, Muguet, Tirot, Cavallier & Narbonne ont chanté dans ce Concert.

M. Narbonne a beaucoup ajouté au plaisir qu'a fait ce Concert, dans le motet à deux voix *Exultate justi*, &c. de M. Dauvergne, qu'il a chanté avec la célèbre Mlle Fel.

---

SUITE DE L'ART. DES SPECTACLES.

LETTRE de M. P..., à l'Auteur du Mercure,

LE goût des spectacles particuliers, Monsieur, se répand, comme vous le savez de plus en plus, & c'est une des preuves que la raison s'est perfectionnée jusques dans nos amusemens. Cet exercice est en effet le plus propre à développer dans les  
jeunes

jeunes personnes des talens qu'on ne leur eût pas soupçonnés, des grâces qui n'avoient besoin que d'une assurance honnête pour se produire dans tout leur éclat ; enfin à faire éclore dans leurs âmes cette sensibilité précieuse qui est le germe de toutes les vertus. Les idées de la morale la plus pure font sur elles une impression d'autant plus profonde, que l'instruction ne se présente que sous la forme du plaisir, & (comme vient de l'écrire un auteur célèbre) « rien n'anime plus la société que » ces nobles amusemens ; rien ne forme » plus le goût , ne rend les mœurs plus » honnêtes, ne détourne plus de la fatale » passion du jeu, & ne resserre plus les » nœuds de l'amitié ». Il n'y a donc que des barbares qui pourroient reprendre ou dédaigner ces représentations domestiques. Je ne fais même si, pour les âmes délicates, elles n'auroient pas un attrait plus sensible que nos représentations publiques. De jeunes personnes bien élevées & pleines de candeur, donnent, ce me semble, un caractère de vérité à leurs personnages que ne peut imiter qu'imparfaitement l'art de nos actrices : car, selon la remarque d'un homme d'esprit, ce n'est qu'à des âmes innocentes, à des voix pures, qu'il convient d'emprunter le langage de l'ingé-

nuité & de la vertu. En effet, on ne peut guère se dissimuler que l'imagination ne soit souvent blessée à nos spectacles, par la singulière dissonnance qui se trouve, pour ainsi-dire, entre le personnage & l'actrice. L'illusion en souffre, & quelqu'un a dit avec beaucoup de vérité, *que le vice profanoit tout*. Quoiqu'il en soit, Monsieur, je m'en sentis amené tout naturellement à ces réflexions par le plaisir même que j'éprouvai, il y a quelques jours, à une représentation de *Nanine*, qui s'est donnée chez moi sur un petit théâtre construit à la hâte. Je jouai le *Comte d'Olban*; vous me dispenserez de vous parler de ce rôle, & même des autres acteurs, pour ne vous entretenir que de nos actrices. Vous auriez reconnu dans la *Baronne de Lorme*, l'intelligence de *Mlle Grandval*; & peut-être, l'art se montrant un peu moins à découvert qu'à la comédie, auriez-vous eu la satisfaction de croire entendre un personnage réel. On eût désiré seulement, pour l'actrice, un rôle plus analogue aux grâces de sa figure. La *Marquise*, qui donnoit lieu au même désir, sans emprunter aucun des tons de *Mlle Dangeville*, vous auroit rendu une partie de ses talens, car il n'est pas possible de se les approprier tous. Un visage charmant, une physiono-

mie pleine de finesse, auroient suffi pour faire applaudir des talens plus vulgaires ; mais ici la figure n'entre pour rien dans le succès.

Pour *Nanine*, représentez-vous le visage & la taille d'*Hébé*, les yeux de l'Amour, & tout ce que la décence & l'ingénuité peuvent ajouter de charmes à tant de grâces, & vous aurez une idée de l'aimable actrice qui a rempli ce personnage. De la chaleur, autant que le rôle doit en admettre ; de l'intelligence, autant qu'il en faut pour ne mêler aucune finesse déplacée à la naïveté du caractère ; enfin, Monsieur, le son de voix le plus intéressant, firent sur les spectateurs l'impression la plus douce. Moi-même, qui jouois, je fus souvent tenté de perdre de vue mon personnage, pour joindre mes applaudissemens aux leurs. Mais ce qui acheva d'embellir notre petite fête, ce furent des couplets, faits en moins de tems que vous n'en mettez à les lire, & qui furent adressés à nos actrices par *M. François de Neuf-Château*, que le hasard avoit conduit à notre spectacle. Vous connoissez sûrement de réputation ce jeune homme, dont les dispositions surprenantes ont été célébrées par *M. de Voltaire*. Il n'a que seize ans, & il y a déjà long-tems qu'il est de plu-

sieurs académies. Il est arrivé à Paris depuis deux mois, avec une comédie en cinq actes en vers, imitée de *Goldoni*. Mais ce qui vous étonneroit encore plus que ses ouvrages, c'est la justesse éclairée de son goût, & la prodigieuse étendue de ses connoissances qui laissent à peine imaginer quel est le tems qu'il a pu employer à lire, si l'on ne suppose, comme on l'a dit de *M. Clairaut*, que la nature l'a dispensé de l'enfance. Ce jeune homme, Monsieur, est mon compatriote; il m'eût été très-cher sans cela; mais cette circonstance ajoute encore à l'intérêt qu'il m'inspire, & me fait saisir avec empressement les occasions de l'encourager. Voici ses couplets que je ne vous adresse pas précisément pour confirmer l'idée que je viens de vous donner de ses talens, car j'ai vu de lui des choses bien supérieures à des chansons; mais l'incroyable facilité avec laquelle je les lui ai vu faire, au milieu d'une assemblée un peu tumultueuse, sur des airs qu'on lui prescrivoit, & que lui-même ne savoit pas, m'a paru digne de vous être annoncée.

D E C E M B R E 1767. 197

*POUR l'Actrice qui a représenté la Baronne  
de l'Orme ; sur l'air : Du haut en bas.*

●     Auprès de vous ,  
L'amour a des grâces nouvelles ;  
Auprès de vous ,  
Vous le fixez à vos genoux :  
En vous voyant il perd ses ailes ;  
Il prend des chaînes éternelles ,  
Auprès de vous.

*POUR deux jeunes Actrices que je serois  
bien tenté de louer si l'une n'étoit pas  
ma fille ; sur l'air : Ne v'la-t-il pas que  
j'aime.*

Puisqu'à vous faire une chanson ,  
L'on veut que je m'amuse ;  
L'amour sera mon *Apollon* ,  
Et vous serez ma muse.

●     Du censeur même mon couplet  
Obtiendra le suffrage ;  
On doit, en faveur du sujet ,  
Pardonner à l'ouvrage.



I iij.

*POUR la Marquise : Sur l'air de la Romance de Daphné.*

Et vous voir & vous entendre ,  
C'est entendre & voir les dieux :  
Quel cœur pourroit se défendre !  
Vous savez si bien surprendre  
Par l'oreille & par les yeux !

*POUR NANINE. : Sur le même air.*

Si le Dieu que l'on révère  
Comme le plus grand des dieux ,  
Et qu'on adore à Cithère ,  
Est privé de la lumière ,  
C'est que vous avez ses yeux.

*D'Argenteuil, le 19 novembre 1767.*



---

ARTICLE VI.  
NOUVELLES POLITIQUES.

---

*De Warsovie, le 28 juillet 1767.*

**O**N a publié l'acte d'accession de l'Evêque de Cracovie à la confédération générale de la Couronne & du grand Duché de Lithuanie. Voici la traduction de cet acte.

« Je soussigné, me trouvant revêtu de la dignité  
 » de Pasteur dans l'Eglise, comme de celle de  
 » Sénateur dans la République, & obligé, par  
 » ce double titre, à défendre & les immunités  
 » de la sainte religion & l'incégnité des loix &  
 » prérogatives de la patrie; ayant d'ailleurs sous  
 » les yeux l'union générale qui existe entre les  
 » provinces de la Couronne & du grand Duché de  
 » Lithuanie, je ne veux pas rester seul dans une  
 » inaction blâmable, tandis que toute la nation  
 » travaille à l'exécution d'un ouvrage de la plus  
 » grande importance; cependant, par ma pré-  
 » sente accession authentique, je déclare très-  
 » solennellement que je ne me joins & ne donne  
 » les mains qu'à tout ce qui concerne la défense  
 » des loix & des immunités de la patrie altérées  
 » par le malheur des temps; qu'en conséquence  
 » je ne veux point favoriser les prétentions trop  
 » étendues des Dissidens, ne pouvant le faire sans  
 » compromettre mon caractère, scandaliser toute  
 » la Chrétienté, violer mes devoirs les plus

» sacrés, porter atteinte aux prérogatives de la  
 » religion Catholique Romaine , & renverser  
 » entièrement tant de loix qui font la sûreté de  
 » cette religion. Mais , si leurs demandes sont  
 » fondées sur l'équité , je m'engage à les proposer  
 » & à les soutenir , non-seulement comme Sénateur ,  
 » mais encore en qualité de Pasteur , dont  
 » je dois donner l'exemple à l'univers ; & je me  
 » persuade que les concitoyens confédérés n'exi-  
 » geront pas de moi une accession plus solemnelle  
 » & plus régulière que celle que je viens de faire  
 » pour le bien commun de la patrie ».

Plusieurs autres Evêques ont adopté cet acte d'accession avec la même restriction , que les Dissidens doivent se contenter de la justice qui leur sera rendue par la nation assemblée en diète.

La confédération générale de Pologne a envoyé à tous les Palatins deux universaux , dont l'un contient entr'autres les quatre articles suivans.

« 1°. Que tous les Gentilshommes qui ne se  
 » sont pas encore joints à la confédération auront  
 » à le faire incessamment.

» 2°. Que toutes les Cours de Justice de Pologne  
 » subsisteront , mais qu'aucun confédéré ne sera  
 » soumis à leur tribunal.

» 3°. Que les Maréchaux de la Couronne ne  
 » pourront rendre aucune sentence sans la participation de quatre confédérés au moins.

» 4°. Que les Maréchaux de la Couronne & les  
 » Trésoriers seront d'abord remis en possession de  
 » leurs droits respectifs ».

*Du 29.*

Le Roi de Suede a fait remettre à Sa Majesté & à la République une déclaration dans laquelle

Sa Majesté Suédoise témoigne combien Elle est touchée de l'état d'oppression où se trouvent les Dissidens & combien Elle y est sensible, non-seulement par égard pour la religion Protestante dont Elle fait profession, mais encore en considération des traités, & sur-tout de celui d'Oliva, conclu entre la Suède & la Pologne en 1660. Sa Majesté Suédoise déclare qu'Elle accède à la proposition de l'Impératrice de Russie & de Sa Majesté Prussienne, qui conseillent amicalement à Sa Majesté Polonoise & à la République de convoquer une diete de pacification le plutôt qu'il sera possible, & que si, contre toute attente, le Conseil pacifique & sincère de Sa Majesté Suédoise n'a pas un heureux succès, Elle délibérera avec Sa Majesté Impériale, en conséquence de l'étroite alliance & des traités par lesquels Leurs Majestés sont unies, sur les moyens les plus propres qu'Elles croiront devoir employer pour conserver la vigueur & l'honneur des traités qui subsistent entr'Elles & la République de Pologne.

On vient de publier le manifeste que les petites villes de la Prusse Polonoise firent remettre au tribunal de Thorn le 3 de ce mois: il est fondé sur les mêmes principes & conçu à peu près dans les mêmes termes que celui que les trois grandes villes de la même province ont fait publier. Les petites villes se plaignent, entr'autres griefs, que, loin d'être admises aux délibérations publiques, elles en sont absolument exclues de la manière la plus injuste & contre leurs privilèges. Elles ajoutent que, suivant ces privilèges, non-seulement il leur appartient, comme à des Etats du second rang, d'assister aux dietes générales de la Prusse, mais qu'elles y ont eu effectivement le droit de voix active, & qu'anciennement rien ne pouvoit

s'y décider sans leur participation ; tandis qu'aujourd'hui elles ne sont convoquées aux dietes générales que par lettres circulaires du Roi , &c.

*Du 3 août.*

Les principaux Officiers de la Couronne & du grand Duché ont prêté leur serment d'accession à la confédération générale, avec laquelle celle de Lithuanie s'est réunie, le 3 de ce mois, au moyen d'un seul & même acte. Le Prince Poniatowski, grand Chambellan de la Couronne & frère du Roi, a aussi donné son acte d'accession.

*Du 2 septembre.*

Il paroît ici une liste de tous les Nonces des Palatinats qui doivent assister à la prochaine Diète extraordinaire, & plusieurs copies des discours que les sieurs Poninski & Zorawski, députés de la confédération générale, ont prononcés devant le Roi le 17 juillet dernier. Voici la réponse qui y a été faite de la part de Sa Majesté.

« Les confédérations qui se sont formées ont  
 » déterminé le Roi à en examiner les procédés,  
 » &, comme Sa Majesté est convaincue de son  
 » innocence, Elle croit devoir se tranquilliser,  
 » persuadée que la nation sait accorder les loix  
 » avec la liberté, & rendre à son Souverain le  
 » respect qui lui est dû. Les confédérations réunies  
 » ont causé de l'inquiétude à Sa Majesté par  
 » rapport à la situation du Royaume ; mais le  
 » mérite personnel des Membres qui les composent  
 » sent, relevé par celui de leurs ancêtres, a fait  
 » espérer à Sa Majesté qu'ils ne permettroient  
 » pas que le Royaume & la patrie, dont ils sont

D E  
 » les enfant  
 » plongés  
 » l'Impérat  
 » la prospé  
 » Sa Majest  
 » que cette  
 » sur les fi  
 » sur le bo  
 » fonde pa  
 » due de s  
 » qu'elle  
 » le repo  
 » soins de  
 » différen  
 » En Polo  
 » dans la  
 » sances  
 » rances  
 » qui con  
 » diète :  
 » faveur  
 » par la c  
 » a donné  
 » qu'Elle  
 » curing d  
 » qu'à la  
 » soient  
 » non-se  
 » dirige e  
 » fera ar  
 » en acc  
 » conno  
 » Prince  
 » à leur

» les enfans , les citoyens & les co-régens , furent  
 » plongés dans le malheur. Les déclarations de  
 » l'Impératrice de Russie , pour le maintien de  
 » la prospérité générale , ont calmé les soucis de  
 » Sa Majesté , qui sait , ainsi que tout le monde ,  
 » que cette Princesse ne mesure pas sa puissance  
 » sur les forces que Dieu lui a confiées , mais  
 » sur le bon usage qu'Elle en fait , & qu'Elle ne  
 » fonde pas l'immortalité de son nom sur l'éten-  
 » due de ses Etats , mais sur le degré de félicité  
 » qu'elle leur procure. La sûreté , le bonheur &  
 » le repos des citoyens doivent être l'objet des  
 » soins de tout Souverain ; il y a cependant de la  
 » différence dans les formes de gouvernement.  
 » En Pologne le pouvoir législatif ne réside que  
 » dans la diete , & c'est le moyen que les Puif-  
 » sances étrangères ont proposé dans les circons-  
 » tances présentes. D'après ce principe le Roi ,  
 » qui connoît son devoir , a donc convoqué une  
 » diete : il est juste que cette loi , établie en  
 » faveur de la noblesse , ne soit pas restreinte  
 » par la confédération. Les assurances que celle-ci  
 » a données de ses dispositions , & la modération  
 » qu'Elle promet dans ses démarches peuvent pro-  
 » curer de grands soulagemens & contribuer à ce  
 » qu'à la prochaine diete les règles de la justice  
 » soient observées , & que l'amour de la patrie ,  
 » non-seulement appuie le trône sur la loi , mais  
 » dirige encore la liberté elle-même. Sa Majesté  
 » fera attention aux demandes des confédérés &  
 » en accélérera l'accomplissement. Elle a fait déjà  
 » connoître par les effets , dans la nomination du  
 » Prince Primat , jusqu'à quel point Elle a égard  
 » à leur intercession » .

*Du 12.*

On mande de Kaminieck que la diétine y a été fort tumultueuse, parce que, sans égard au traité de Pruth, on a admis des troupes dans la ville. Les sentimens s'étant partagés, les esprits s'échauffèrent au point qu'on en vint aux voies de fait : des membres de l'assemblée furent tués & d'autres blessés. On assure aussi que quelques Turcs s'étoient rendus de Choczim à la diétine pour être témoins du résultat de cette assemblée.

*Du 30.*

L'ouverture du tribunal de la confédération générale s'est faite avec beaucoup de solemnité, le 25 de ce mois, au palais du Prince Charles Radziwill, Maréchal de cette confédération ; & la réunion de la confédération des Dissidens avec celle de la Couronne s'est faite le lendemain.

*Du 2 octobre.*

On attend ici pour demain quinze cens hommes de troupes Russes qui doivent garder le palais du Prince Charles de Radziwill pendant toute la durée de la diete. Un corps considérable des mêmes troupes s'est porté à cinq milles de cette capitale, avec ordre de se tenir prêt à marcher en cas de besoin. Le nombre des Nonces, qui sont arrivés ici pour assister à la diete, n'est pas aussi considérable qu'on s'y étoit attendu.

Du 7.

Avant-hier, jour de l'ouverture de la diete, le Roi, après avoir assisté au service divin, se rendit à l'assemblée & y déclara qu'il se joignoit à la confédération générale, & que la direction de la diete appartenoit au Prince Charles Radziwill en qualité de Maréchal de cette confédération. En conséquence ce Prince & le Comte Brzostowski, Maréchal de la confédération des Dissidens, baisèrent la main du Roi & prirent place sur des fauteuils; ce qui ne s'étoit pas encore vu; les Maréchaux ne s'étant assis jusqu'alors que sur des tabourets. Le Prince Radziwill ouvrit la séance par un discours où, après avoir loué les soins patriotiques & les grandes qualités du Roi, il exposa les motifs de la convocation de cette diete. Il produisit ensuite un mémoire manuscrit dont il fit faire la lecture, & qui contenoit le projet d'élire des députés à la présente diete, lesquels, munis de pleins-pouvoirs illimités de la part des Etats, traiteroient, concludroient & signeroient avec le Prince Repnin, Ambassadeur de la Cour de Russie, ou avec d'autres Ministres autorisés par la même Cour, pour tout ce qui pouvoit concerner le rétablissement des loix, libertés, droits & prérogatives appartenans aux Dissidens, en vertu des traités & des constitutions. Le Prince Radziwill ajouta qu'en conséquence, pendant le cours de la diete, le tout seroit confirmé par les Etats, quand même quelques Conseillers ou Nonces ne se trouveroient pas présens, & que cette confirmation auroit tout son effet lorsque seulement le Primat, neuf Conseillers & dix-huit Nonces, munis de pleins-pouvoirs, auroient dé-

cidé les articles, & que la Russie, conjointement avec les autres Puissances, les auroit garantis. Cette proposition occasionna un mouvement très-vif; l'Evêque de Cracovie demanda la permission de parler, & l'ayant obtenue avec peine, il représenta que, suivant une loi de la dernière diète, tout projet devoit être communiqué trois jours avant son exécution. Il convint qu'il seroit à propos de nommer des Commissaires pour traiter avec l'Ambassadeur de Russie sur les prétentions des Dissidens, pourvu qu'ils en donnassent avis aux Etats, & d'autoriser ces Commissaires à décider de toutes choses à cet égard, à l'exception du culte divin & de la liberté, objets sur lesquels il ne seroit rien déterminé que par l'unanimité & non par la pluralité des suffrages. Le Prêlat termina son discours par rappeler au Roi le serment que Sa Majesté a fait en montant sur le trône, de maintenir la religion Catholique, & conclut par observer qu'il ne suffisoit pas que le Roi portât le titre de Roi Orthodoxe, mais qu'il devoit l'être en effet. Il s'adressa ensuite au Prince Radziwill, & lui recommanda le maintien de la liberté, & principalement la conservation de la religion Catholique. Quelques députés voulurent parler ensuite; mais le Prince Radziwill les interrompit & remit la séance au lendemain. Ce jour-là il fut proposé à l'assemblée de délibérer, avant toutes choses, sur l'affaire des Dissidens, & de prendre à ce sujet une résolution conforme aux intentions de la Cour de Russie & des autres Puissances garantes du traité d'Oliva; mais cette proposition occasionna de si violens débats, que le Maréchal jugea à propos de renvoyer au 12 la troisième séance, afin de pouvoir, pendant cet intervalle, concilier les esprits, relativement à

cet important objet, sur lequel l'Impératrice de Russie, ainsi que l'a déclaré de nouveau son Ambassadeur, desire qu'il soit prononcé définitivement par la diete actuelle.

Dans la nuit du 3 au 4 de ce mois il arriva un nouveau corps de grenadiers Russes, de sorte qu'actuellement il se trouve ici trois bataillons de troupes réglées de Russie, indépendamment d'un détachement de Cosaques. Ces troupes campent sur la place qui est derrière l'hôtel de Bruhl, occupé par le Prince Repnin. D'un autre côté le bruit court qu'un corps considérable de troupes Ottomanes s'est posté aux environs de Choczim.

Le Staroste Kosakowski a été arrêté dernièrement pour s'être permis quelques expressions trop libres sur la Cour de Russie dans une conférence des confédérés, à laquelle assistoit le sieur Karo, Colonel au service de cette Couronne. Quelques personnes assurent que ce Staroste a été remis en liberté, d'autres prétendent qu'on a dépêché un courier à Moscou pour savoir le parti qu'on doit prendre à l'égard du prisonnier. Quoi qu'il en soit, on vient d'arrêter encore deux autres Polonois.

*De Dantzick, le 3 août 1767.*

On a reçu les détails suivans sur ce qui s'est passé à l'élection du Maréchal de la confédération des Dissidens à Radom.

Le 22 juin dernier les Dissidens s'étant rendus à l'hôtel de ville, & les délibérations ayant été ouvertes, quelques-uns des confédérés demandèrent que les troupes Russes s'éloignassent de quelques milles de la ville jusqu'à ce que l'élection du Maréchal fût faite & que l'acte de confédération fût arrêté : mais le sieur de Karow,

Colonel Ruße , dit qu'il avoit ordre de rester à Radom avec son petit corps de troupes jusqu'à ce que les affaires fussent terminées , & il montra cet ordre. Lorsqu'il fut question de dresser le projet de confédération , cette opération occasionna quelques débats : on proposa de prendre pour bête de la confédération l'acte de celle de Lithuanie ; mais on ne s'accorda pas sur ce point dans la première session. La nuit & la matinée suivantes furent employées à des négociations secrètes. A trois heures après-midi on se rendit de nouveau à l'hôtel de ville : quelques heures après le Comte Podoski , Référendaire de la Couronne , accompagné du Colonel nommé ci-dessus , en sortit pour se transporter à la Chancellerie , où il signa le nouvel acte de confédération , lequel étoit exactement semblable à celui de la confédération de Lithuanie , excepté qu'on en avoit retranché l'article concernant le Prince Radziwill , & la clause relative à la religion Catholique Romaine. Tous les autres confédérés signèrent successivement cet acte & chacun y ajouta la clause qu'il jugea à propos. On procéda ensuite à l'élection du Maréchal , & elle se fit en faveur du Prince Radziwill , qui prêta serment immédiatement après , en présence du Comte Wielopolski , Maréchal de la confédération du Palatinat , des mains duquel il reçut le bâton de Maréchal. Ce Comte , en le lui donnant , lui recommanda particulièrement la religion , les anciennes loix & la liberté de la patrie ; après quoi le Comte Poninski , Maréchal de la confédération de Wielun , prononça un très-long discours dans lequel il exposa le triste état où la patrie étoit réduite. Le nouveau Maréchal , ainsi que plusieurs autres Confédérés , signa l'acte de confédé-

**D E C E M B R E 1767. 209**

ration , & l'on remit au jeudi suivant la soufcription des autres Confédérés & l'élection d'un Secrétaire de la confédération. Après toutes ces cérémonies les troupes Russes se retirèrent de la ville & du fauxbourg.

*De Hambourg , le 29 juin 1767.*

Le sieur Josephowitz, Staroste d'Orza en Lithuanie , appuyé de toute la noblesse de ce district , vient de porter un manifeste contre la confédération générale de ce Duché , & nommément contre les Dissidens.

*De Vienne , le 17 octobre 1767.*

L'Archiduchesse Josephé , qui étoit tombée malade le 4 de la petite-vérole , expira le 15 , entre six & sept heures du soir. Son Altesse Royale se nommoit Marie-Joséphé-Gabrielle , & étoit née le 19 mars 1751. Elle étoit la cinquième des Archiduchesses filles du feu Empereur & de l'Impératrice Reine : elle avoit été fiancée , le 8 du mois dernier , au Roi des Deux-Siciles ; la célébration du mariage devoit se faire le 14 , & son départ pour Naples étoit fixé au 15. Les vertus , les grâces naturelles & les qualités aimables de cette Princesse justifient les regrets de la Famille Royale & du public , & les circonstances dans lesquelles elle nous est enlevée rendent encore sa perte plus douloureuse. L'Impératrice est inconsolable. Cette auguste & tendre mère n'avoit presque pas quitté sa fille depuis le premier moment de sa maladie jusqu'à celui qui a terminé ses jours.

*De Berlin, le 6 octobre 1767.*

**L**e 5, à six heures du soir, la cérémonie du mariage du Stathouder avec la Princesse Guillemine s'est faite dans la salle blanche du palais. Le nouvel époux étoit décoré des marques de l'Ordre de l'Aigle Noir dont le Roi l'avoit revêtu.

*De Francfort, le 19 juillet 1767.*

Auguste-Wilhelmine, Princesse d'Anhalt-Bernbourg, tante du Prince régnant d'Anhalt-Bernbourg, est morte le 22 du mois dernier, d'une attaque d'opoplexie, dans la soixante-dixième année de son âge.

*De Rome, le 22 juillet 1767.*

Jeudi dernier le Souverain Pontife fit, dans la Basilique de Saint Pierre, la canonisation des bienheureux Jean Canzio, Prêtre séculier; Joseph Calasanzio, fondateur des écoles pies; Joseph de Cupertino, mineur conventuel; Jérôme Emiliani, fondateur de la Congrégation des Somasques; Séraphin d'Ascoli, Capucin, & Jeanne-Françoise Fremiot de Chantal, fondatrice des Religieuses de la Visitation. Cette cérémonie s'est faite avec la plus grande solemnité & l'appareil le plus pompeux.

*Du 23 septembre.*

Il arrive journellement en cette capitale des Jésuites Espagnols qui viennent de Corse, & le Pape les sécularise à mesure qu'ils le demandent.

**D E C E M B R E 1767. 211**

On assure que Sa Majesté Catholique a déclaré que tous ceux qui se rendroient dans l'Etat Ecclésiastique y jouiroient de la pension accordée par la Pragmatique. On mande de Civita-Vecchia qu'on y attend de Portugal quatre-vingt-deux de ces Re ligieux.

*Du 30.*

Le Cardinal Antonelli, Secrétaire des Brefs, fut attaqué subitement, le 24 de ce mois, d'une inflammation aux entrailles, & mourut le soir. Cette mort fait vaquer dans le Sacré Collège un septième chapeau, y compris celui qui est réservé à la nomination du Roi de Portugal.

*De Venise, le 4 juillet 1767.*

Le Baron de Traversé, Lieutenant-Général au service de France, ayant été compromis dans une malheureuse affaire arrivée le 31 août 1766, dans le village de Tancils, au pays des Grisons, & où il étoit resté trois hommes sur la place, il s'étoit répandu, à cette occasion, des bruits injurieux à cet Officier général; mais ils ont été entièrement détruits en vertu d'un jugement qu'ont rendu les Juges du lieu, d'après les constitutions de l'Etat, qui a ratifié la validité de la procédure. Le Baron de Traversé s'est rendu en France pour y faire sa cour au Roi.

*De Livourne, le 12 septembre 1767.*

On mande d'Ajaccio, en Corse, que les troupes françoises ayant évacué cette ville & la citadelle pour les remettre au Commandant des troupes de la République de Gènes, celui-ci s'en excusa,

## 212 MERCURE DE FRANCE.

Sous prétexte qu'il n'avoit point assez de forces pour occuper & défendre la place. Sur ce refus le Commandant François abandonna la ville au Magistrat qui la remit aux Corfès ; le Commandant de ceux-ci déclara qu'il la tiendroit, ainsi que la citadelle, au nom de la France, aussi long-temps que les troupes de cette Couronne occuperoient la Bastie & Saint Fiorent. De son côté le Magistrat, pour justifier sa conduite, a fait insérer dans les actes de la ville qu'il n'avoit pu recourir à la force en faveur de la République, 1°. parce que les Corfès eussent ruiné les campagnes voisines & bombardé la ville ; 2°. parce que les habitans ne se croyoient point obligés de sacrifier, de propos délibéré, leur vie & leurs biens ; 3°. parce que, quand même ils eussent pris ce parti, la République n'en auroit retiré aucun avantage, attendu que les forces de la nation Corse étoient de beaucoup supérieures aux leurs ; qu'ainsi le Magistrat espère que la République ne désapprouvera pas sa démarche.

Le Général Paoli & ses partisans prennent tous les moyens propres à mettre le pays en état de se soustraire entièrement à la domination de la République de Gènes.

*De Gènes, le 27 juillet 1767.*

On est informé ici que les Jésuites expulsés d'Espagne ont débarqué à Calvi & au bourg de l'Algavla le 16 & le 17, & que les Corfès se sont rendus maîtres du fort de ce bourg aussi-tôt que les troupes françoises l'ont eu évacué. Des nouvelles postérieures portent que les habitans de Calvi, de concert avec les Corfès, avoient fait entrer dans la ville des armes cachées dans des

fascines & dans des sacs : leur projet étoit de se mettre en état de s'opposer à la descente des Gênois lorsque les troupes françoises se seroient embarquées ; mais ce complot ayant été découvert , le Commandant a fait saisir les armes & arrêter sept des principaux habitans.

*Du premier août.*

Une feloque armée , venant d'Ajaccio , a informé le gouvernement que les troupes françoises attendoient les ordres du Comte de Marbeuf pour évacuer la place , & qu'une de nos galères se trouvoit dans le port avec une centaine de soldats destinés à remplacer ces troupes. On a appris , par la même voie , que les Jésuites étoient encore à bord des bâtimens Espagnols.

Une de nos Galères arrivées de Calvi a rapporté que les troupes françoises , après avoir remis cette place aux troupes de la République , s'étoient embarquées sur les bâtimens de transport Espagnols,

*De Turin , le 22 août 1767.*

La Princesse Marie-Louise-Gabrielle , seconde fille du Roi , est morte ce matin à Quiers , dans le monastère de Saint André , après une maladie qui n'a duré que deux jours. Cette Princesse étoit âgée de trente-huit ans , quatre mois , vingt-huit jours , étant née le 25 mars 1729. Elle s'étoit retirée au monastère de Saint André il y a environ deux ans , & elle est morte dans les sentimens de la plus grande piété & de la résignation la plus exemplaire,

## F R A N C E.

*Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.**De Compiègne , le 22 juillet 1767.*

Le Roi a donné l'Abbaye Royale de Fervacques , à Saint-Quentin , Ordre de Citéaux , Diocèse de Noyon , vacante par la mort de la Dame de Ligny , à la Dame de Mouriez , Religieuse professe de cette même Abbaye.

Hier Leurs Majestés & la Famille Royale ont signé le contrat de mariage du Vicomte de Talaru , premier Maître d'Hôtel de la Reine , en survivance , avec Demoiselle de Becdelievre-Cany.

Le Duc d'York , frère du Roi d'Angleterre , est arrivé ici & a été présenté , le 19 de ce mois , à Leurs Majestés & à la Famille Royale , sous le nom de Comte d'Wlter.

Les régimens d'infanterie françoise de Normandie , Bourbonnois , Guyenne , Aquitaine , Royal-Vaisseaux & la Sarre , & ceux d'infanterie Suille de Waldner , Diesback , Courten & Eptingen avoient eu ordre de se rendre , vers la fin du mois dernier , au camp près de Soissons ; le Roi ayant réglé que ces régimens formeroient trois camps successifs dans la plaine de Royal-Lieu près de cette ville. Il a été ordonné aux régimens Suisses , commandés par le Comte de Waldner , Lieutenant-Général & grand'croix de l'Ordre du Mérite Militaire , de s'y rendre le 17 de ce mois ; Sa Majesté a passé ces huit bataillons en revue le 19 , & leur a fait faire , en sa présence , le maniement des armes & différentes

manœuvres prescrites par les ordonnances : Elle a paru satisfaite de la précision avec laquelle ces manœuvres ont été exécutées.

*Du 25.*

Le 21 la Marquise de Poyanne fut présentée à Leurs Majestés & à la Famille Royale par la Comtesse de Noailles.

*Du 29.*

Les régimens d'infanterie de *Normandie*, *Aquitaine*, *Royal-Vaisseaux*, formant la première division des troupes que commande le Marquis de Ségur, Lieutenant-Général des Armées du Roi, & Chevalier des Ordres de Sa Majesté, ayant sous lui le Comte de Puysegur, Maréchal de Camp, sont arrivés le 24 de ce mois au camp de Royal-Lieu, près de cette ville. Le 26 le Roi fit la revue de ces troupes, qui défilèrent devant Sa Majesté après avoir fait, en sa présence, le maniement des armes & différentes manœuvres. Sa Majesté a paru satisfaite de la précision avec laquelle les commandemens prescrites ont été exécutés.

Avant-hier l'Evêque d'Autun a prêté serment, en cette qualité, entre les mains du Roi. L'Archevêque d'Embrun & les Evêques du Mans & de Dol, en Bretagne, avoient prêté le même serment le 6 à Versailles.

*Du 5 août.*

Le Roi a fait, le 2 de ce mois, la revue de la seconde division, composée des régimens de

## 216 MERCURE DE FRANCE.

*Bourbonnois*, de *Guyenne* & de *la Sarre*, aux ordres du Marquis de Ségur. Sa Majesté a marqué sa satisfaction de la manière dont ces régimens ont manœuvré & défilé devant Elle. Ces troupes étant rentrées dans leur camp, Sa Majesté en a parcouru le front, & s'est rendue ensuite dans la tente du Marquis de Ségur, qui a eu l'honneur de lui donner à souper.

Sa Majesté Catholique ayant envoyé à Monseigneur le Comte de Provence le Collier de l'Ordre de la Toison d'or, ce Prince l'a reçu des mains du Roi, avec les cérémonies accoutumées, dans l'appartement de Sa Majesté, le 2 de ce mois. Monseigneur le Dauphin, le Duc d'Orléans, le Duc de Penthièvre, & les autres Chevaliers du même Ordre ont assisté à cette cérémonie, à laquelle Sa Majesté les avoit fait inviter. Monseigneur le Dauphin a été nommé par le Roi pour faire, en cette circonstance, les fonctions de parrain de Monseigneur le Comte de Provence.

Sa Majesté a nommé Gentilshommes de la Manche de Monseigneur le Dauphin, de Monseigneur le Comte de Provence & de Monseigneur le Comte d'Artois le Chevalier de Monteil, Mestre de Camp de Dragons, & le Chevalier de Villeneuve-Cillart, Lieutenant-Colonel des Grenadiers-Royaux.

DU 12.

Le régiment des Carabiniers de Monseigneur le Comte de Provence, qui s'étoit rendu, le 27 du mois dernier, dans les cantonnemens établis près de Pont-Saint-Maixence, est venu camper, le 5 de ce mois, sous Compiègne. Il a fait le 8 l'exercice à pied devant Sa Majesté, & a manœuvré le 9 devant Elle, sous le commandement du

du Marquis de Poyanne, Mestre de Camp Lieutenant de ce Corps, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Chevalier de ses Ordres & Inspecteur général de la Cavalerie. Ce corps a exécuté ses manœuvres avec une vivacité & une précision dont le Roi a été très-satisfait. Sa Majesté a fait l'honneur au Marquis de Poyanne de souper sous sa tente.

La Vicomtesse de Talaru a été présentée le 8 à Leurs Majestés & à la Famille Royale par la Marquise de Talaru.

*Du 15.*

Avant-hier Madame Victoire s'est rendue au couvent de l'Abbaye Royale de Royal-Lieu & y a donné le voile à la Dlle du Montier.

*Du 26.*

Le Roi vient de faire la promotion suivante dans sa Marine. Sa Majesté a élevé au grade de Chef d'Escadre le sieur Mercier, le Commandeur de Glandeves & le sieur de Breugnon Capitaines de Vaisseau. Le Chevalier de Vento Despennes, le sieur Marin, le sieur de Venel, le sieur de Tronjoly, le Chevalier de Brach, le sieur de Narbonne-Pelet, le sieur Baraudin, le sieur de la Poype-Vertrieux, le sieur Basterot de la Barriere, le Chevalier de Tresmanes, l'ainé, le Chevalier de Rays de Breuil, le Comte de Durfort & le Chevalier d'Oisy, Capitaines de Frégates, ont été faits Capitaines de Vaisseau. Le sieur Gravier, le sieur de Longueville, le sieur de la Croix de Gaujeac, le Chevalier de Retz, le Chevalier de Keranstret, le sieur de Champorcin, le sieur Montigny de la Violanie, le sieur de Repentigny, le sieur d'Aubenton, le sieur de Gaba-

K

ret, le Chevalier de Suffren, le sieur de Briquerville, le sieur Durand de Saussé & le sieur de la Marthonie, Lieutenans de Vaisseau, ont été faits Capitaines de Frégates. Trente & un Enseignes de Vaisseau ont été élevés au grade de Lieutenant de Vaisseau, & quarante-huit Gardes de la Marine à celui d'Enseignes de Vaisseau, & Sa Majesté a nommé cinquante & un Gardes de la Marine. Elle a accordé en même temps au Comte de Sabran, Chef d'Escadre, une pension de 1500 liv. sur l'Ordre de Saint Louis, & diverses autres pensions vacantes dans le même Ordre, au sieur de Marolles, au sieur Dabon, au Chevalier Fouquet, au sieur de la Borde-Noguez & au sieur de la Jonquiere-Taffanel, Capitaines de Vaisseau.

Le Baron de Zurlauben, Colonel du Régiment des Gardes Suisses, ayant demandé, en considération de son grand âge, la permission de se retirer, le Roi la lui a accordée, & a bien voulu lui conserver le traitement dont il jouissoit comme Colonel des Gardes suisses. Sa Majesté a disposé en même temps de sa charge de Colonel de ce Régiment en faveur du Comte d'Affry, qui en étoit Lieutenant-Colonel, & qui a été remplacé par le Baron de Bezenvald, premier Capitaine du même Régiment. La Compagnie, dont le Baron de Zurlauben, Colonel, étoit pourvu, a été donnée au Baron de Zurlauben, son neveu, Maréchal de Camp & Capitaine au même Régiment.

*Du 29.*

Le Roi partira après-demain de cette ville avec Madame Adelaïde & Mesdames Victoire, Sophie & Louise, pour se rendre au château de la Muette. Aujourd'hui la Reine est partie pour Versailles.

**D E C E M B R E** 1767. 219  
où Monseigneur le Dauphin se rendra après-de-  
main avec Monseigneur le Comte de Provence  
& Monseigneur le Comte d'Artois.

*De Versailles, le 2 septembre 1767.*

Aujourd'hui le Roi a pris le deuil pour sept  
jours à l'occasion de la mort du Prince Frédéric  
de Deux-Ponts.

*Du 5.*

Le Roi a accordé au Comte de Noailles, pour  
le Prince de Poix, son fils aîné, le Gouverne-  
ment de cette ville; le Comte de Noailles en con-  
serve la survivance & les fonctions. Le Prince de  
Poix a été présenté le 2, en sa nouvelle qualité,  
à Leurs Majestés & à la Famille Royale.

*Du 9.*

Avant-hier le Roi a pris le deuil pour quinze  
jours à l'occasion de la mort de la Princesse  
Marie-Louise-Gabrielle de Savoie, cousine-ger-  
maine de Sa Majesté.

Le 6 Leurs Majestés & la Famille Royale  
signèrent le contrat de mariage du Prince de Poix  
avec Dlle de Beauvau, & celui du Comte de  
Rieux avec Dlle de Saulx.

Le même jour la Duchesse de la Trémoille,  
accompagnée de la Princesse de Guéné, a fait  
ses révérences à Leurs Majestés à l'occasion de son  
retour des Etats de Bretagne; & la Comtesse de  
Chabot leur a été présentée, ainsi qu'à la Famille  
Royale, par la Princesse de Beauvau; la Mar-  
quisé de Querrieu par la Marquise de Flavacourt,  
& la Comtesse de Polignac par la Marquise de  
Polignac.

K ij

## 220 MERCURE DE FRANCE.

Le 7 les Députés des Etats de Languedoc eurent audience du Roi. Ils furent présentés à Sa Majesté par le Comte d'Eu, Gouverneur de la Province, & par le Comte de Saint-Florentin, Ministre & Secrétaire d'Etat, & conduits par le sieur de Nantouillet, Maître des Cérémonies. La députation étoit composée, pour le Clergé, de l'Evêque de Comminges qui porta la parole; du Comte de Roquelaure, pour la Noblesse; des sieurs Alizon, premier Consul de Nîmes, & Brigault, Député de Pézenas, pour le Tiers-Etat, & du sieur de la Faye, Syndic général de la Province.

*Du 16.*

Le Roi a accordé les entrées de sa Chambre au sieur de Boullongne, Conseiller d'Etat & Intendant des Finances.

Le 6 la Comtesse du Hautoy a été présentée à Leurs Majestés & à la Famille Royale par la Marquise de Bassompierre.

Le 13 le Chevalier Grey, Ambassadeur d'Angleterre à la Cour d'Espagne, qui passe par la France pour se rendre à sa destination, eut une audience particulière de Leurs Majestés & de la Famille Royale, à laquelle il fut conduit par le sieur la Live de la Briche, Introduceur des Ambassadeurs.

*Du 23,*

Hier Leurs Majestés, ainsi que Madame Adelaïde & Mesdames Victoire, Sophie & Louise partirent d'ici pour Choisy, d'où elles se rendront le 24 à Fontainebleau. Monseigneur le Dauphin, Monseigneur le Comte de Provence & Monseigneur le Comte d'Artois sont partis aujourd'hui pour se rendre aussi à la même ville.

Le Roi a accordé au Prince de Guéméné la survivance de la Compagnie des Gendarmes de la Garde dont le Prince de Soubise est pourvu ; le Chevalier de Luxembourg, qui a obtenu aussi la survivance de la Compagnie des Gardes du Corps que commande le Prince de Tingry, a prêté serment, en cette qualité, le 20 de ce mois, entre les mains de Sa Majesté, ainsi que le sieur Sarrat de Fabreques, pour la charge de Lieutenant de Roi de la haute Auvergne.

Le Comte de la Cheze, Lieutenant-Général & premier sous-Lieutenant de la première Compagnie des Mousquetaires, ayant été nommé, le 25 du mois dernier, à la charge de Capitaine-Lieutenant de la même Compagnie, vacante par la démission du Marquis de Jumilhac, Sa Majesté l'a reçu & fait reconnoître en cette qualité, le 17 de ce mois, à la tête de la Compagnie, qui s'est rendue à Choisy pour cet effet.

Le 20 Leurs Majestés & la Famille Royale ont signé le contrat de mariage d'Anne-Léon de Montmorency, Marquis de Fosseuse, Maréchal de Camp, ci-devant Menin de feu Monseigneur le Dauphin, fils d'Anne-Léon de Montmorency, chef des noms & armes de sa Maison, & Chevalier des Ordres du Roi, avec Anne-Françoise-Charlotte de Montmorency-Luxembourg.

Le même jour la Comtesse de Rieux a été présentée à Leurs Majestés & à la Famille Royale par la Marquise de Rieux, & la Comtesse de Monteynard par la Comtesse de Balchi.

D'après le compte qui a été rendu au Roi, en son Conseil des Dépêches le 13 de ce mois, sur l'administration de la Colonie de Cayenne & de la Guyanne pendant les années 1763 & 1764 & sur les faits relatifs au sieur Thibault de Chan-

## 222 MERCURE DE FRANCE.

valon , ci-devant Intendant de cette colonie , & aux nommés de Rique , Secrétaire dudit Thibault de Chanvalon , & Nermand , commis par le même pour remplir les fonctions de Procureur aux biens vacans , Sa Majesté a jugé à propos de faire expédier des lettres , par lesquelles Elle ordonne que tous les biens meubles & immeubles , sans aucune exception , appartenans audit sieur Thibault de Chanvalon & auxdits Nermand & de Rique , soient , à la poursuite & diligence du Contrôleur général des Bons d'Etat du Conseil , mis en sequestre pendant le temps & espace de vingt années , pour être les revenus desdits biens , les effets actifs , ou les deniers des ventes qui auroient été ordonnées des susdits meubles ou immeubles , remis es mains du sieur Baudard de Vaudefir , Trésorier général de nos colonies , pour être ceux des sujets de Sa Majesté qui auroient des demandes & répétitions à former contre ledit sieur Thibault de Chanvalon & lesdits Nermand & de Rique , payés , sur les deniers qui seront es mains dudit sequestre , de ce qui se trouvera leur être légitimement dû ; à l'effet de quoi ils seront tenus de remettre , dans ledit délai de vingt années , à compter du jour de la publication & de l'enregistrement des présentes au Conseil Supérieur de Cayenne , leurs titres , pièces & mémoires es mains du sieur Chardon , Maîtres des Requêtes , & des sieurs Daguessau , Doyen du Conseil , Conseiller au Conseil Royal des Dépêches & au Conseil Royal du Commerce , de Pontcarré de Viarmes , Conseiller d'Etat ordinaire , de Boisnes & Ogier , Conseillers d'Etat , Commissaires du Conseil , commis à cet effet pour être par eux procédé à la liquidation desdites créances & indemnités , & le paiement en être ordonné sur

ledits deniers sequestrés, ainsi qu'il appartiendra; voulant Sa Majesté que ledit délai passé lesdits Chanvalon, de Rique & Nermand puissent se pourvoir pardevant Elle pour obtenir la mainlevée du sequestre, sauf toutefois à leurs créanciers, après que ladite mainlevée aura été accordée, à former contr'eux, pardevant les Juges qui en doivent connoître, telles actions & demandes qu'ils aviseront, défenses au contraire. Sa Majesté ordonne néanmoins que, sur les premiers deniers qui seront remis audit sequestre, il sera prélevé une somme de six mille livres pour la fondation d'un service annuel & perpétuel en la principale église de la Ville de Cayenné, pour le repos des âmes de ceux qui ont péri dans la Guyanne pendant le cours desdites années mil sept cens soixante-trois & mil sept cens soixante-quatre: & qu'en outre sur ce qui pourra revenir audit sieur Thibault de Chanvalon & auxdits Nermand & de Rique, après l'entier acquittement des condamnations prononcées contr'eux par lesdits Commissaires du Conseil, il sera pris une somme de cent mille livres pour être employée, sous les ordres de l'Intendant dans ladite colonie, à la construction d'un hôpital pour les pauvres malades d'icelle. Le Roi se réserve de pourvoir, pendant la durée dudit sequestre, à la subsistance & à l'entretien dudit sieur Thibault de Chanvalon & desdits Nermand & de Rique. Au moyen des susdites dispositions toutes poursuites & procédures commencées en la Justice de Cayenne demeurent éteintes & assoupies.

*De Fontainebleau, le 30 septembre 1767.*

Le 27 de ce mois le Prélat Giraud, Archevêque de Damas, Nonce du Pape en France, eut sa première audience particulière de Leurs Majestés, dans laquelle il remit ses lettres de créance. Il fut conduit à cette audience, ainsi qu'à celles de la Famille Royale, par le sieur la Live de la Briche, Introduceur des Ambassadeurs.

*Du 7 octobre.*

La députation solennelle du Parlement de Bordeaux, qui avoit été mandée par le Roi, avec ordre de lui apporter la minute de l'arrêt de cette Cour, du 3 juin dernier, a été introduite dans la chambre de Sa Majesté, le 2 de ce mois, à huit heures du soir. Les Députés, au nombre de six, ont été présentés à Sa Majesté par le sieur Bertin, Ministre & Secrétaire d'Etat ayant le département de la province de Guienne, après avoir été conduits en la manière accoutumée. Le Roi les a reçus dans son fauteuil & leur a dit : « Mon Parlement n'auroit pas dû adopter un » arrêté tel que celui du 3 juin dernier. Je me » suis assez expliqué sur l'objet qui y a servi de » prétexte, & je ne veux plus en entendre parler. » Cet arrêté se ressent encore de ces erreurs que » j'ai prosrites par ma réponse du 3 mars 1766, » & je ne souffrirai pas que l'on ose y donner » atteinte. Vous allez entendre l'arrêt que je viens » de rendre en mon Conseil ».

Après la lecture faite par le sieur Bertin de l'arrêt du Conseil, qui casse & annulle ledit arrêté, & ordonne que la minute en sera canceliée, le

10 septembre 1767.

Grand, Archevêque  
en France, sur la  
de Leurs Majestés,  
de se créance. Il  
mit qu'à celles de  
la Live de la  
teurs.

ement de  
le Roi,  
l'arrêté  
micro-  
le ce  
au  
ar

Roi lui a dit : « Rayez la minute de l'arrêté, &  
» écrivez en marge qu'elle a été rayée de mon  
» ordre & en ma présence, en exécution de mon  
» arrêt de ce jour ». Ce qui ayant été exécuté,  
Sa Majesté, à qui il avoit été rendu compte de  
l'arrêt d'enregistrement, fait par sondit Parle-  
ment, de son édit du mois de juin dernier, por-  
tant prorogation du second vingtième, dans le-  
quel arrêt d'enregistrement se trouve insérée une  
disposition concernant les financiers ; ainsi que  
de l'établissement fait à Bordeaux d'un Bureau de  
Police, par deux arrêtés de ladite Cour, dit en-  
core aux Députés ce qui suit. « J'ai trouvé très-  
» mauvais que dans une addition, totalement  
» étrangère à l'arrêt d'enregistrement de mon  
» édit du mois de juin dernier, mon Parlement  
» se soit livré à une déclamation indécente contre  
» une portion de mes sujets, à qui je dois ma  
» protection lorsqu'ils remplissent leurs devoirs ;  
» & qu'il n'ait pas craint d'y annoncer des projets  
» de résistance dont je ne le crois pas capable.

» J'ai fort désapprouvé qu'il ait été établi, à  
» perpétuité & sans ma participation, un Bureau  
» de Police par des arrêtés de mon Parlement des  
» 14 & 15 novembre 1763. Je lui ordonne de  
» m'envoyer incessamment ces arrêtés, & je lui  
» défends de leur donner aucune suite, jusqu'à  
» ce que je lui aie fait connoître mes intentions  
» à ce sujet. Je veux que, suivant l'ordre & la  
» règle, il ne soit statué qu'en la Grand'Chambre  
» de mon Parlement sur les matières de Police,  
» dont la connoissance lui appartient, & non à  
» l'assemblée des Chambres.

» Vous ferez récit à mon Parlement de tout ce  
» qui vient de se passer. Je veux qu'il en soit fait  
» registre & qu'il m'en soit rendu compte. Vous

## 226 MERCURE DE FRANCE.

» lui direz , de ma part , que c'est en rendant  
» avec assiduité , comme il le doit , la justice à  
» mes , sujets qu'il méritera ma bienveillance ».

Le Roi a accordé le 5 les entrées de la chambre  
au Comte d'Affry , Lieutenant - Général de ses  
Armées , & Colonel du Régiment des Gardes  
Suisses.

La Princesse de Poix a été présentée le 4 à  
Leurs Majestés & à la Famille Royale par la  
Duchesse de Noailles.

Sa Majesté a nommé à la place de Conseiller  
d'Etat Ordinaire , vacante par la mort du sieur  
de Fontanieu , le sieur d'Ormesson , Conseiller  
d'Etat semestre , qui a été remplacé par le sieur  
de Blair de Boismont , Conseiller d'Etat surnumé-  
raire ; la place de ce dernier a été donnée au  
sieur de Sartine , Maître des Requêtes & Lieute-  
nant - Général de Police.

*Du 10.*

Demain le Roi prendra le deuil pour onze jours  
à l'occasion de la mort du Duc d'York , frère du  
Roi d'Angleterre.

Le Roi a accordé le gouvernement d'Huningue,  
vacant par la mort du Comte de Guerchy , au  
Marquis de Chanvelin , Lieutenant - Général de  
ses Armées , grand'croix de l'Ordre de Saint  
Louis , Maître de la garde-robe de Sa Majesté ,  
& ci-devant son Ambassadeur à la Cour de Turin ;  
& le gouvernement de Dieppe , vacant par la  
mort du Comte de Mailly , Marquis de Nessel ,  
au sieur de Tourville , Maréchal de Camp , Com-  
mandant d'un bataillon dans le Régiment des  
Gardes Françaises.

Sa Majesté a accordé en même temps au Che-  
valier d'Abens , Major du Régiment Royal-Polo-

DE FRANCE.

que c'est en rendant  
il le doit, la justice à  
sa bienveillance  
entrées de la chambre  
Général de les  
des Gardes

présentée le 4 à,  
Royale par la

de Conseiller  
du sieur  
Conseiller  
le sieur  
présentée au  
seigneur

**DECEMBRE 1767. 227**  
gné, cavalerie, la charge de Mestre de Camp  
Commandant du Régiment de Mestre de Camp  
général de la cavalerie, vacante par la promotion  
du Marquis d'Ambly au grade de Maréchal de  
Camp.

*Du 21.*

Le Roi a donné l'Abbaye de Saint Sernin,  
Ordre de Saint Benoît, Diocèse de Rodès, à la  
Dame de Gualy, Religieuse à Anduze, Diocèse  
d'Alais; l'Abbaye de Montfort d'Alençon, Ordre  
de Saint Benoît, Diocèse de Sées, à la Dame  
de Wielschârel de Mardilly, Religieuse de l'Ab-  
baye de Morienval, Diocèse de Soissons; l'Ab-  
baye d'Arcisses, Ordre de Saint Benoît, Diocèse  
de Chartres, à la Dame de Margeret, Abbesse  
de Saint Paul de Soissons, & le Prieuré de la  
Salvetat, sous le titre de Saint Pierre, Ordre de  
Saint Benoît, Diocèse de Castres, réuni à celui  
de Laurec, même Diocèse, à la Dame de Bar-  
ral, Religieuse du Prieuré de Montfleury, Dio-  
cèse de Grenoble.

Le 19 la Marquise d'Hauteseuille a été présentée  
à Leurs Majestés & à la Famille Royale par la  
Marquise de Flavacourt.

*Du 24.*

Le Régiment du Roi, cavalerie, traversa cette  
ville le 16 de ce mois, pour se rendre à Lille, où  
il va en garnison; & dirigeant sa marche vers  
Melun, où il devoit coucher ce jour-là, il passa  
au rendez-vous de chasse du Roi & s'y forma en  
bataille. Sa Majesté passa sur le front de ce Régi-  
ment & témoigna au Duc de Charost, Mestre  
de Camp de ce Corps, sa satisfaction sur la ma-

K vj

nière dont il étoit tenu. Monseigneur le Dauphin, Monseigneur le Comte de Provence & Monseigneur le Comte d'Artois étant venus se promener au même endroit, quelques momens après le départ du Roi, le Régiment se forma de nouveau en bataille & défila devant ces Princes pour continuer sa route.

*Du 28.*

Leurs Majestés, ainsi que Madame Adelaïde, & Mesdames Victoire, Sophie & Louise, sont parties hier de cette ville pour Choisy. Demain la Reine & Mesdames se rendront à Versailles, où le Roi n'arrivera que le 30. Aujourd'hui Monseigneur le Dauphin, Monseigneur le Comte de Provence & Monseigneur le Comte d'Artois, sont partis d'ici pour aller dîner à Choisy, & arriver le même jour à Versailles.

Le 22 de ce mois le Duc de Montmorency eut l'honneur d'être présenté, sous ce nouveau titre, à Leurs Majestés & à la Famille Royale.

Le 25 le Roi s'étant rendu sur la terrasse du Tibre, où le quartier des Gendarmes de la garde de service étoit assemblé & rangé en bataille, ayant à sa tête le Maréchal Prince de Soubise, le Prince de Guéméné & les Officiers supérieurs, Sa Majesté, à cheval & accompagnée du Prince de Condé & du Maréchal d'Estrées, reçut le Prince de Guéméné Capitaine-Lieutenant des Gendarmes de la garde en survivance du Maréchal Prince de Soubise, & le fit reconnoître par la Compagnie en cette qualité. Le Maréchal d'Estrées, à cheval & l'épée au côté, fit prêter en même temps au Prince de Guéméné, qui étoit aussi à cheval, le serment de fidélité au Roi.

Le Cardinal de Luynes, Archevêque de Sens,

■ fait, le 23 de ce mois, la bénédiction de la quatrième cloche de l'église royale & paroissiale de Saint Louis de cette ville, en présence du sieur Meynier, Curé de la paroisse. Cette cloche a été nommée par Monseigneur le Dauphin & Madame Sophie, Louise-Auguste-Sophie-Philippine-Elisabeth-Justine.

*De Perpignan, le 12 septembre 1767.*

On mande de Pamiers qu'il y règne une maladie épidémique qui fait mourir en peu de jours les personnes qui en sont attaquées. Cette maladie est une fièvre maligne pourprée : on a remarqué, par l'ouverture de deux corps, qu'il se ramasse dans le cerveau & dans le poulmon une certaine quantité de sang caillé auquel on attribue le transport & la léthargie, qui sont les symptômes caractéristiques de la maladie. Les Officiers Municipaux de la ville ont appelé un Médecin étranger qui, après avoir visité les personnes attaquées de cette épidémie, a décidé qu'il falloit leur faire plusieurs saignées dans le commencement, & en venir ensuite à de fréquentes purgations.

*De Paris, le 20 juillet 1767.*

Le Roi ayant accordé au Chevalier de Bouville, Maréchal de Camp & Capitaine au Régiment des Gardes-Françoises, la permission de se retirer; Sa Majesté a nommé à sa Compagnie le Comte de Bar, premier Lieutenant de ce Régiment, avec rang de Colonel.

*De 24.*

L'Abbé de la Chapelle, Censeur Royal & Membre de la Société Royale de Londres, a imaginé,

## 230 MERCURE DE FRANCE.

il y a quelque temps, une espèce de corset de liège qu'il a nommé *scaphandre*, & au moyen duquel on peut se soutenir sur l'eau, non-seulement sans crainte d'enfoncer, mais encore en y conservant un parfait équilibre & le libre usage de ses mains. Il avoit déjà fait plusieurs épreuves publiques de cette machine, & il les a répétées, le 17 de ce mois, au milieu de la Seine, entre le Port-à-l'Anglois & les Carrières. Il s'est jeté à l'eau tout habillé, avec son corset, & on l'a vu pendant plus d'une heure prendre toutes sortes de positions, boire & manger, charger & décharger un pistolet, lire & écrire, &c. L'Abbé de la Chapelle a imaginé aussi une espèce de gant fait en patte d'oie, au moyen duquel il nage & avance dans l'eau suivant la direction qu'il veut. Son scaphandre, dont l'usage peut être d'une grande utilité, en plusieurs occasions, est différent, par sa construction, des casques de liège qui ont été imaginés & employés il y a long-temps en France & en Angleterre.

Du 14 août.

La Frégate *la Sincere*, commandée par le Comte de Durfort, Capitaine de Frégate, & dépêché de Sasy par le Comte de Breugnon, Capitaine de Vaisseau & Ambassadeur du Roi à Maroc, est entrée dans le port de Marseille, le 18, du mois dernier, avec soixante-trois esclaves, de Provence ou des environs, du nombre de ceux que l'Empereur de Maroc a rendus. Le Comte de Breugnon a fait voile de Sasy, le 24 juin, à bord du vaisseau *l'Union*, & a mouillé au port de Brest, le 20 du mois dernier, avec le reste des esclaves François, au nombre de cent

DECEMBRE 1767. 231

vingt-cinq. On a reçu les détails suivans sur le voyage de cet Ambassadeur. Etant arrivé à Safy, le 26 avril, il en partit le 11 mai pour se rendre à Maroc, accompagné de vingt-six Officiers ou Gardes de la Marine, vingt-deux soldats, huit musiciens & vingt-six domestiques, & escorté par le Gouverneur d'Abda & quatre principaux Officiers de la ville de Safy. Le Comte de Breugnon reçut tous les honneurs qu'on rend aux Ambassadeurs; il fut défrayé pendant la route, & on lui fournit tous les chevaux nécessaires pour sa suite. Lorsqu'il fut arrivé à deux lieues de Maroc, il expédia un courier à Muley Dris, principal Ministre & parent de l'Empereur, pour lui faire part de son arrivée; &, dès le lendemain au matin, il se mit en marche pour faire son entrée à Maroc: Muley Dris, accompagné de deux des principaux Alcades & de trois cens Officiers, alla au-devant de l'Ambassadeur, en conséquence de l'ordre qu'il en avoit reçu de l'Empereur, & se mit à la tête du détachement, qui continua sa route dans le même ordre. A une heure après midi l'Ambassadeur mit pied à terre au jardin du vieux Château, à une demi-lieuë de la ville, où il campa avec tout son monde. Le lendemain il fit visite à Muley Dris, à qui, après les complimens d'usage, il remit les présens qui lui étoient destinés, & dont ce Ministre parut très-satisfait. Le même jour, à quatre heures du soir, l'Ambassadeur eut son audience de l'Empereur au *Mechouar*, place où le Prince donne quatre fois par semaine ses audiences publiques à ses sujets. Le Comte de Breugnon, ayant à ses côtés le Consul général de France & les Officiers de son escorte, fit son compliment à l'Empereur & lui présenta la lettre du Roi; le Prince Maure témoigna,

## 232. MERCURE DE FRANCE.

de la manière la plus obligeante , le desir qu'il avoit d'être en paix avec la France , & de la convaincre de la sincérité de ses sentimens ; il ajouta qu'il étoit informé de la prise des trois bâtimens François dont le Reis Omar s'étoit emparé au moment même de l'arrivée de l'Ambassadeur dans les Etats de Maroc , mais que cet événement ne mettroit aucun obstacle à la conclusion de la paix ; & que , quand même ces prises pourroient être légitimes , il les rendroit avec plaisir au Roi , pour lui marquer son désintéressement. En conséquence des ordres de l'Empereur , les Capitaines & deux Officiers de ces trois bâtimens se rendirent le 23 à Salé , où ils eurent audience du Prince Maure , qui leur fit des questions relatives à leur détention , & les renvoya ensuite à l'Ambassadeur , en le faisant assurer qu'on lui rendroit toute la justice qu'il pouvoit desirer. Le 26 l'Empereur nomma l'Alcaide Aly Reis Sala pour aller à Mamora & à Tetuan , avec des ordres précis pour faire rendre la justice la plus exacte & la plus prompte aux Capitaines François , & pour faire châtier ceux des Matelots qui avoient usé de violence envers l'équipage des trois bâtimens ; ce qui a été exécuté avec la plus grande ponctualité. Le 29 le Comte de Breugnon eut son audience de congé de l'Empereur , & ce Prince lui donna de nouvelles assurances de la satisfaction qu'il avoit de faire sa paix avec la France. Tous les articles du traité ayant été arrêtés le 30 , il fut signé par le Comte de Breugnon dans la maison de Muley Dris , qui lui fit quelques présens , ainsi qu'aux Officiers qui l'accompagnoient. L'Ambassadeur partit de Maroc le 7 juin pour retourner à Safy , où il arriva avec soixante-quinze esclaves qui lui avoient été remis :

D E C E M B R E 1767. 233

Ceux-ci & cent treize autres, qu'on lui renvoya quelques jours après de Mogador, furent embarqués successivement sur le vaisseau l'*Union* & sur la Frégate *la Sincère*. Quant aux trois bâtimens qui ont été restitués, & dont deux étoient destinés pour l'Amérique, ils n'attendoient que la marée favorable pour partir de la Manora & continuer leur route, avec deux des esclaves qui ont été rendus. On a appris en même temps que l'Empereur de Maroc avoit donné des ordres dans les différentes provinces pour rassembler les troupes & les faire passer sur le champ du côté de Mequinez, où ce Prince doit se rendre pour aller soumettre les rebelles de cette contrée, qui, depuis quelques temps, se sont révoltés. L'Empereur, ayant tenté vainement de les ramener par la voie de la douceur, a pris le parti d'y employer celle des armes.

Du 24.

On vient d'apprendre que le Prince Frédéric de Deux-Ponts, dont la santé s'affoiblissoit de jour en jour, est mort à Manheim le 25 de ce mois extrêmement regretté de Leurs Alteïsses Electorales. Ce Prince étoit Chevalier de la Toison d'or, grand-Croix de l'Ordre Militaire de Marie-Thérèse, Général, Feld-Maréchal de l'Empire, de Leurs Majestés Impériales & Royale, & de toutes les troupes de l'Electeur Palatin; Gouverneur des ville & forteresse de Manheim, Général-Feld-Maréchal des troupes du Cercle du haut Rhin, & Colonel de plusieurs Régimens.

Du 28.

Le 25 de ce mois, jour de Saint Louis, l'Académie Française célébra cette fête dans la chapelle

## 234 MERCURE DE FRANCE.

du Louvre, où l'Abbé Bassinet, Vicaire général du Diocèse de Cahors, prononça le panégyrique de Saint Louis, après la messe, qui fut chantée en musique. La même fête fut célébrée par l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres & celle des Sciences dans l'église des Prêtres de l'Oratoire. L'Abbé Gayet de Sanfale, Conseiller-Clerc au Parlement de Paris, prononça le panégyrique du Saint.

*Du 4 septembre.*

L'Abbé Galais, Vicaire de Nauphle-le-vieil, Diocèse de Chartres, a trouvé le moyen de faire marcher continuellement les horloges des clochers sans qu'il soit besoin de les remonter : il employe, pour le principe moteur, l'air extérieur ou le vent. Les Commissaires de l'Académie des Sciences, nommés pour examiner la machine qu'il a présentée pour modèle, l'ont trouvée ingénieuse & propre à être employée avantageusement dans les horloges où l'on n'aura besoin que d'une force motrice qui ne soit pas considérable.

*Du 11.*

Le 6 de ce mois le Corps de Ville se rendit à Versailles & fut présenté au Roi par le Comte de Saint-Florentin, Ministre & Secrétaire d'Etat, & conduit par le Marquis de Dreux, Grand-Maitre des Cérémonies. Les sieurs Vieillard & Boucher d'Argis, nouveaux Echevins, élus dans l'assemblée générale du Corps de Ville, tenue le 17 du mois dernier, prêtèrent le serment dont le Comte de Saint-Florentin fit la lecture, ainsi que du scrutin, qui fut présenté à Sa Majesté par

D E C E M B R E 1767. 235  
le fleur Gilbert de Voisin, Avocat du Roi au Châtelet, & reçu Greffier en chef du Parlement.

*Du 21.*

Le Marquis de Courtenvaux, qui est de retour du voyage qu'il a fait à la mer sur la Frégate *L'Aurore* pour faire l'épreuve de quelques horloges & instrumens destinés à faciliter la détermination des longitudes, a été présenté au Roi, le 13 de ce mois, par le Duc de Duras, premier Gentilhomme de la Chambre de Sa Majesté, ainsi que le fleur Pingré, Chanoine Régulier & ci-devant Bibliothécaire de Sainte Geneviève, le fleur Messier, Astronome de la Marine, tous deux nommés par Sa Majesté & par l'Académie des Sciences pour accompagner le Marquis de Courtenvaux, & le fleur le Roi, auteur des horloges marines dont on a vérifié, dans ce voyage, l'exactitude & la précision. Ces Savans ont eu l'honneur de rendre compte au Roi du succès de leurs opérations.

*Du 28.*

On a appris, par un courier extraordinaire, que le Duc d'York, l'aîné des frères du Roi d'Angleterre, qui, en allant en Italie, étoit tombé dangereusement malade à Monaco, y est mort le 17 de ce mois. Il s'appelloit Edouard-Auguste, & étoit né le 25 mars 1733.

## L O T E R I E S.

Le soixante-dix-neuvième tirage de la loterie de l'hôtel de ville s'est fait le 24 juillet. Le lot de cinquante mille livres est échu au numéro

## 236 MERCURE DE FRANCE.

31704 ; celui de vingt mille livres au numéro 31253, & les deux de dix mille livres aux numéros 30878 & 36079.

Le quatre-vingtième tirage de la même loterie s'est fait le 22 août. Le lot de cinquante mille livres est échu au numéro 41725 ; celui de vingt mille livres au numéro 58250, & les deux de dix mille livres aux numéros 44605 & 46866.

Le quatre-vingt-unième tirage de la même loterie s'est fait le 25 septembre. Le lot de cinquante mille livres est échu au numéro 67628 ; celui de vingt mille livres au numéro 75410, & les deux de dix mille livres aux numéros 60223 & 70852.

Le quatre-vingt-deuxième tirage de la même loterie s'est fait le 26 octobre. Le lot de cinquante mille livres est échu au numéro 82559 ; celui de vingt mille livres au numéro 83895, & les deux de dix mille livres aux numéros 88000 & 90410.

Le tirage de la loterie de l'Ecole Royale Militaire s'est fait le 5 août. Les numéros sortis de la roue de fortune sont 58, 59, 16, 83, 82.

Le 5 septembre on a tiré la même loterie. Les numéros sortis de la roue de fortune sont 81, 73, 77, 54, 70.

Le 5 octobre on a tiré la même loterie. Les numéros sortis de la roue de fortune sont 25, 64, 83, 27, 62.

## N A I S S A N C E.

La Duchesse de la Trémoille est accouchée le 11 juillet d'un quatrième fils.

## B A P T Ê M E.

Le 8 septembre, jour de la Nativité de la

Vierge, après le salut, les cérémonies du baptême furent supplées, dans l'église de Saint Louis à Versailles, au fils du sieur Deslandes de Lancelot, Commissaire ordinaire & provincial des Guerres, & de la Dame Legros, nourrice de Monseigneur le Comte de Provence. Cet enfant, âgé de vingt-deux mois, a eu pour parrain Monseigneur le Comte de Provence, & pour marreine Madame Adélaïde, représentés par le Duc de la Vauguayon & la Duchesse de Beauvilliers, & il a été nommé Louis-Xavier-Pierre-Marie. Le lendemain il fut présenté à Monseigneur le Comte de Provence, en présence de Monseigneur le Dauphin & de Monseigneur le Comte d'Artois, & ensuite à Madame Adélaïde, en présence de Mesdames Victoire, Sophie & Louise.

M A R I A G E S.

La célébration du mariage du Comte de Polignac, Marquis de Mancini, avec Demoiselle de Polastron, s'est faite le 7 juillet, dans l'église paroissiale de Saint Sulpice. Le Curé de cette paroisse a donné la bénédiction nuptiale aux nouveaux époux.

Louis - Philippe - Marc-Antoine de Noailles, Prince de Poix, Chevalier de l'Ordre de Malte, Gouverneur & Capitaine des Chasses de Versailles, Marly & dépendances, fils du Comte de Noailles, Grand d'Espagne de la première classe, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Chevalier des Ordres de Sa Majesté & de la Toison d'or, grand-Croix de l'Ordre de Malte, Gouverneur de Versailles, &c. fut marié le 9 septembre, avec Anne Louise-Marie de Beauveau, fille unique du Prince de Beauvau, Grand d'Espagne de la pre-

## 238 MERCURE DE FRANCE.

mière classe, Prince de l'Empire, Lieutenant-Général des Armées du Roi, & Chevalier de ses Ordres, Capitaine d'une des Compagnies des Gardes du Corps, & Commandant pour Sa Majesté dans la province de Languedoc, & de feu Marie-Sophie de la Tour-d'Auvergne, Princesse de Beauvau. La bénédiction nuptiale leur a été donnée, dans la Chapelle de l'Hôtel de Molé, par l'Archevêque de Narbonne, en présence du Curé de Saint Sulpice.

Anne-Léon de Montmorency, Marquis de Fosseuse, Maréchal de Camp, Menin de feu Monseigneur le Dauphin, fils d'Anne-Léon de Montmorency, premier Baron de France & premier Baron Chrétien, chef des noms & armes de sa Maison, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Chevalier de ses Ordres, Chevalier d'honneur de Madame, Gouverneur des ville & château de Salins, & de feu Anne-Marie-Barbe de Ville, née Baronne libre de l'Empire, épousa, le six de ce mois, Anne-Françoise-Charlotte de Montmorency-Luxembourg, fille aînée de feu Anne-François de Montmorency-Luxembourg, Duc de Montmorency, Brigadier des Armées du Roi, Colonel du Régiment de Touraine, & Capitaine d'une des Compagnies des Gardes du Corps en survivance; & de Louise-Pauline-Françoise de Montmorency-Luxembourg-de-Tingry, mariée en seconde nôces à Louis-François de Montmorency, Colonel du Régiment de Touraine, Brigadier des Armées du Roi. La bénédiction nuptiale leur a été donnée, dans la chapelle de l'hôtel de Luxembourg, par l'Archevêque de Paris, en présence du Curé de Saint Roch; par ce mariage, & avec l'agrément du Roi, le Duché héréditaire de Montmorency passe sur la tête du Marquis de

**D E C E M B R E** 1767. 239  
Fosseuse, qui, avec la permission de Sa Majesté,  
a pris le titre de Duc de Montmorency.

**M O R T S.**

Gabrielle-Florent de Choiseul-Beaupré, Evêque de Mende, Doyen des Evêques de France, est mort à Mende le 7 juillet, âgé de quatre-vingt-deux ans, étant né au mois de juin 1685. Il avoit été nommé en 1716 à l'Evêché de Saint Papol & transféré à l'Evêché de Mende au mois d'octobre 1723. La mort de ce digne Prélat a pénétré tous les diocésains de la plus profonde douleur. La longue résidence qu'il a pratiquée si constamment & avec tant d'édification, au milieu d'eux, sa douceur, son affabilité, les établissemens utiles qu'il a fondés pour eux, les charités immenses qu'il a répandues avec sagesse & discernement, en les destinant principalement à encourager le travail, enfin l'exemple persévérant qu'il a donné de toutes les vertus épiscopales; l'avoient rendu l'objet de leur respect, de leur amour & de leur vénération. Il a laissé tout son bien aux pauvres de l'hôpital de Mende & aux nouvelles Converties de son diocèse.

Joseph-Gaspard-Gilbert de Chabannes, Evêque d'Agen, Abbé commendataire de l'Abbaye Royale de Valricher, Ordre de Cîteaux, diocèse de Bayonne, & ancien Agent du Clergé, est mort dans son diocèse, le 26 juillet, âgé de soixante-cinq ans.

Le 27 du même mois l'Abbé de la Richardie, ancien grand Archidiacre & Vicaire général du diocèse de Metz, Abbé commendataire de l'Abbaye de Saint Clement de la même ville, Ordre

## 240 MERCURE DE FRANCE.

de Saint Benoît, Congrégation de Saint Vannes, est mort à Metz, âgé de soixante douze ans.

Dom Delrue, grand Prieur de l'Abbaye Royale de Saint Denis, & ci-devant Général de la Congrégation de Saint Maur, est mort dans ladite Abbaye, le premier août, dans la soixante-onzième année de son âge.

Guy d'Hilledin, ancien Visiteur général des Carmelites de France, Abbé commendataire de l'Abbaye Royale de Belval, Ordre de Prémontrés, diocèse de Rennes, est mort ici le 3 août, âgé de quatre-vingt ans.

Louis Gougenot, Conseiller au grand Conseil, Abbé commendataire de Chezal-Benoît, & Prieur de Maintenay, honoraire associé libre de l'Académie Royale de Peinture & Sculpture, est mort à Paris, le 24 septembre, dans la quarante-neuvième année de son âge.

L'Abbé Berthier, grand Vicaire du diocèse de Toulouse, & Abbé de Saint Sevère, cap de Gascogne, Ordre de Saint Benoît, diocèse d'Aire, mourut aux eaux de Barrege, le 23 septembre, âgé de soixante ans.

L'Abbé Dumont, grand Vicaire du diocèse de Bayeux, & Abbé de l'Abbaye Royale de Champagne, Ordre de Cîteaux, Diocèse du Mans, est mort à Bayeux, le 10 octobre, dans la cinquante-sixième année de son âge.

Charles Godefroi - Louis de la Tour-d'Auvergne, Chevalier de Bouillon, fils de Godefroi-Henry de la Tour-d'Auvergne, Prince de Turenne, & de Louise Henriette-Gabrielle de Lorraine, Princesse de Turenne, est mort au château de Navarre près Evreux, le 23 octobre, âgé de dix-huit ans.

Louis, Comte de Mailly, Marquis de Nefle  
&

& de Mailly en Boulonnois , Chevalier des Ordres du Roi , Lieutenant-Général de ses Armées , Gouverneur des ville & château de Dieppe & Arcq , premier Écuyer de feu Madame la Dauphine , & ci-devant Commandant de la Gendarmerie , est mort à Paris , le 7 septembre , âgé de soixante-dix ans.

Jean-Hermant , Baron de Dieskau , Lieutenant-Général des Armées du Roi , Commandeur de l'Ordre Royal du Mérite Militaire , est mort à Suresne , le 8 septembre , des suites des blessures qu'il avoit reçues en 1755 en Canada , où il commandoit en chef les troupes du Roi. Il étoit âgé d'environ soixante-cinq ans.

François-Louis de Salignac , Marquis de la Morhe-Fenelon , Lieutenant-Général des Armées du Roi , & ci-devant Gouverneur & Lieutenant-Général des Isles du Vent en Amérique , est mort , le 11 octobre , au château d'Achères , près Toury , âgé de quarante-cinq ans.

François de Fitz de Cossé d'Oiselay , Maréchal de Camp , & ci-devant premier Aide-Major des Gendarmes de la Garde , est mort le 31 août , dans sa terre de Courtry , âgé de quatre-vingt-deux ans.

Sébastien de Poilvillain , Marquis de Crenay , & Comte de Montaigu , Maréchal de Camp & Commandant de Grandville , est mort , le 7 juillet , dans ses terres en Normandie , âgé de quatre-vingt-un ans : il avoit été Maréchal général des Logis de la cavalerie pendant les campagnes de 1743 & 1744.

Adolphe-Charles de Rommilly , Marquis de la Chesnelaye , Brigadier des Armées du Roi , & Gouverneur des ville & château de Fougère , est

L

mort ici, le 8 juillet, dans la quatre vingt-deuxième année de son âge.

Le Comte de Lubersac-Livron, Maréchal de Camp, & ancien sous-Lieutenant des Chevaux-Légers, est mort à Paris le premier octobre.

André-Joseph de Caderouffe, Marquis d'Ancezune, Maréchal de Camp, est mort à Paris, le 17 octobre, dans la soixante-douzième année de son âge.

Armand-Louis-Joseph Foucault de Saint Germain Beaupré, Chevalier grand' Croix de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, ci-devant Ministre de son Ordre aux Pays Bas, Commandeur de Beauvoir-lès-Abbeville, Grand Prieur d'Aquitaine, & Doyen des Brigadiers des Armées du Roi, est mort à Paris, le 13 octobre, dans la quatre-vingt huitième année de son âge.

Le sieur de Guyonnet, Brigadier & Lieutenant de Roi du château de Vincennes, mourut en ce château, le 3 octobre, dans la soixante-dix septième année de son âge.

Paul-Esprit Feydeau, Marquis de Breu, Doyen du Conseil d'Etat, & ci devant Garde des Sceaux de France, est mort à Paris, le 3 août, dans la quatre-vingt-cinquième année de son âge. Il avoit été reçu Conseiller au Parlement le 18 mars 1705, Maître des Requêtes le 12 février 1710; il avoit été nommé Intendant d'Alençon quelque temps après; Intendant de Bretagne en 1721; Conseiller d'Etat en 1722; Intendant d'Alsace en 1728; Intendant des Armées en Allemagne en 1740 & 1741; Intendant de Paris en 1742; Conseiller au Conseil Royal en novembre 1744; le Roi l'avoit nommé Garde des Sceaux de France le premier octobre 1762, & il les avoit remis à

Sa Majesté au mois d'octobre 1763, après avoir reçu dans cette occasion de nouvelles preuves de la satisfaction que Sa Majesté avoit de ses services, les honneurs de cette dignité lui ayant été conservés. Il avoit justifié dans toutes les places la confiance dont le Roi l'avoit honoré.

Gaspard - Moysé de Fontanieu, Marquis de Fiennes, Conseiller d'Etat ordinaire, Intendant & Contrôleur général des meubles de la couronne, est mort à Paris, le 26 septembre, dans la soixante-quatorzième année de son âge.

Le sieur Bernard de Balainvilliers, Intendant d'Auvergne, Secrétaire-Greffier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, est mort à Riom de la petite-vérole le 19 octobre.

Le sieur Blondel d'Aubers, Premier Président du Parlement de Flandres, est mort sur la fin d'Octobre à Douay.

Louis-Pierre d'Hozier, Juge d'Armes de la Noblesse de France, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître ordinaire en la Chambre des Comptes, est mort à Paris, le 24 septembre, dans la quatre-vingt-deuxième année de son âge.

Léon Menard, de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, est mort à Paris, le premier octobre, âgé de soixante & un ans.

Louise de Guilhem de Clermont Lodeve, Abbessé de l'Abbaye de Saint-Sernin du Monastère, Ordre de Saint Benoît, Diocèse de Rodès, est morte dans son Abbaye, le 3 septembre, âgée de quatre-vingt-huit ans.

Elisabeth - Louise de Boullongne, épouse de Paul Galuccio, Marquis de l'Hôpital, premier Ecuier de Madame Adelaïde, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant-Général de ses Armées, &c. & l'une des Dames de Madame Ade-

**laide**, est morte en son château de Châteauneuf-sur-Cher, en Berry, le 15 octobre, âgée de quarante six ans.

**Françoise de Mailly**, veuve de Scipion-Sidoine-Apollinaire-Armand, Vicomte de Polignac, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Gouverneur de la ville du Puy, & Commandant de la province de Velay, est morte à Pantin, le 26 octobre, dans la soixante-douzième année de son âge.

**Hilaire-Ursule de Thierfaut**, veuve de Louis-François de Bouscher, Comte de Sourches, Seigneur de la Ronce, Lieutenant-Général des Armées du Roi, est morte en cette ville le 26 octobre, dans la soixante-dix-septième année de son âge.

Les ancêtres de la Comtesse de Sourches, dont le nom s'éteint en sa personne, tiroient leur origine de la province de Bretagne, & du château du même nom, situé près de la ville de Quimpercorentin. La Colombière, dans son Théâtre d'honneur & de chevalerie, imprimé en 1648, en décrivant le fameux carouzel qui fut fait près de Saumur par René, Duc d'Anjou, Roi de Naples & de Sicile, place au nombre des assaillans Jean & François de Thierfaut; & le P. Maimbourg, dans son Histoire de la ligue, met ce nom au rang des plus distingués qui contribuèrent au repos & à la liberté de Paris.

Pierre de Thierfaut, quatrième ayeul de la Comtesse de Sourches, quitta la Bretagne en 1491, pour suivre Anne de Bretagne. Après la mort de cette Reine, s'étant retiré à Ougues en Mulcien, Louis XII lui fit l'honneur de venir en sa maison, d'y coucher, & lui accorda d'ajouter un tiercelet d'or sur un champ d'azur qu'il portoit pour armes couronné d'or sur sa tête, & trois épis aussi d'or en son bec.

Anne de Biaudos de Casteja , fille de feu Jean Biaudos , Marquis de Casteja , Commandeur de l'Ordre de Saint Louis , Gouverneur des ville & pays de Toul & Tulois , veuve de Louis , Marquis de Prie , Brigadier des Armées du Roi , Chevalier de ses Ordres , Lieutenant-Général du Languedoc , Gouverneur de Bourbon-Lancy , ci-devant Ambassadeur Extraordinaire auprès du Roi de Sardaigne , & l'un des quatre Barons qui furent en ôtage pour la Sainte Ampoule au sacre du Roi en 1722 , est morte à Paris , le 19 septembre , âgée de quatre-vingt-quatre ans.

Louise de Bournel , épouse du Marquis de Moustier , Maréchal de Camp , est morte à Paris , le 10 juillet , âgée de cinquante-deux ans.

Marie - Anne - Henriette Pivart de Chatulé , épouse du Marquis de Beauharnois de Beauville , Chef d'Escadre des Armées Navales , & ci-devant Gouverneur général des Iles sous le Vent de l'Amérique , est morte à Paris , le 5 octobre , dans la quarante-quatrième année de son âge.

Magdelaine - Charlotte - Léontine - Guilleminne de Vintimille , épouse d'Aymard Jean de Nicolai , Chevalier , Conseiller du Roi en son Conseil d'Etat , & Premier Président de la Chambre des Comptes de Paris , est morte en cette capitale , le 13 août , dans la cinquante-troisième année de son âge.

On mande d'Uzès que la Dame Dupin , qui demuroit dans sa terre du même nom , y est morte dans la cent-unième année de son âge ,

### S E R V I C E .

On célébra , le premier septembre , dans l'église de l'Abbaye Royale de Saint Denis , le service

annuel fondé pour le repos de l'âme de Louis XIV. L'Evêque de Saint-Malo officia à cette cérémonie, à laquelle le Duc de Penthièvre & le Prince de Lamballe assistèrent.

## CÉRÉMONIE ET POMPE FUNÈBRE.

Le 3 septembre on célébra, par ordre du Roi, dans l'église Métropolitaine de Notre Dame, un service solennel pour le repos de l'âme de feu Madame la Dauphine. Le deuil étoit conduit par Madame Adelaïde, & Mesdames Victoire & Sophie, accompagnées de Monseigneur le Dauphin, de Monseigneur le Comte de Provence & de Monseigneur le Comte d'Artois. L'Archevêque de Paris officia à la grand'messe qui fut chantée à grande symphonie, & l'Evêque de Laval prononça l'oraison funèbre de Madame la Dauphine. Le Chapitre de l'église de Paris assista à cette cérémonie, ainsi que le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides, l'Université & le Corps de Ville. Toute l'enceinte intérieure de la nef étoit tendue de noir jusqu'à la voûte, avec les armoiries & les chiffres de Madame la Dauphine. Le mausolée, qui formoit un parallélogramme sur lequel s'élevoit une pyramide, étoit placé à l'entrée du chœur & orné de deux principales figures symboliques & de plusieurs autres figures en bas-relief. L'enceinte du chœur, décorée de vingt-deux pilastres d'ordre Ionique, étoit ornée aussi de plusieurs figures symboliques en bas-relief, avec les armes de Madame la Dauphine. Le sanctuaire étoit séparé par une balustrade élevée sur trois degrés, & l'autel étoit surmonté d'un dais dont les rideaux étoient retroussés par des cordons à glands d'or. Cette

D  
pompe fu  
Majesté,  
premier C  
& conduit  
tendant &  
menus pla  
dessein de  
du Roi, &  
cabinet.

A V

APPROBA

Royale

Extrait des

M  
ESSIE  
avoient été  
velle manie  
ruques prop  
quier, en a  
plusieurs del  
verses manie  
l'entente & t  
mie a jugé q  
par laquelle il  
perruques, a  
près de la pea  
le front d'une n  
ils sortent natu  
que rendre à la

DECEMBRE 1767. 247  
pompe funèbre a été ordonnée, de la part de Sa  
Majesté, par le Duc de Duras, Pair de France,  
premier Gentilhomme de la Chambre du Roi;  
& conduite par le sieur Papillon de la Ferté, In-  
tendant & Contrôleur Général de l'argenterie,  
menus plaisirs & affaires de Sa Majesté, sur le  
dessein de Mic. Ange Challe, peintre ordinaire  
du Roi, & dessinateur de sa chambre & de son  
cabinet.

---

## AVIS DIVERS.

*APPROBATION de MM. de l'Académie  
Royale des Sciences.*

*Extrait des registres de l'Académie Royale des  
Sciences.*

**M**ESSIEURS de Lalande & Jaurat, qui  
avoient été nommés pour examiner une nou-  
velle manière de travailler le toupet des per-  
ruques proposée par le sieur Chaumont, Perru-  
quier, en ayant fait leur rapport, & fait voir  
plusieurs desseins de têtes toutes coëffées de di-  
verses manières faites de sa main avec toute  
l'entente & toute la correction possible; l'acadé-  
mie a jugé que la pratique du sieur Chaumont,  
par laquelle il parvient à diminuer l'épaisseur des  
peruques, à en faire approcher les bords très-  
près de la peau, & à y placer les cheveux sur  
le front d'une manière assez semblable à celle dont  
ils sortent naturellement de la tête, ne pouvoit  
que tendre à la perfection de son art; qu'elle

L iv

## 48 MERCURE DE FRANCE.

**M**arquoit en lui du talent & de l'intelligence ;  
& qu'en attendant que des expériences multi-  
**P**liées eussent justifié ses essais & apprécié son  
**I**nvention , elle ne pouvoit lui refuser son ap-  
**P**robation & les encouragemens qu'elle a cou-  
**E**ume d'accorder à toutes les tentatives raison-  
**N**ées qui ont pour but la perfection des art utiles :  
**E**n foi de quoi j'ai signé le présent certificat. A  
**P**aris le premier mars 1767. Signé, *Granjean*  
*de Fouchy*, Secrétaire perpétuel de l'académie  
**R**oyale des sciences.

La demeure du sieur *Chaumont* est au mont  
**V**ésuve , rue des Poulies-Saint Honoré , à Paris.

**L**e sieur *Valade* , auteur du béchique souverain ;  
**O**u syrop pectoral , approuvé par brevet du 24  
**A**oût 1750, pour les maladies de poitrine, comme  
**R**hume , toux invétérées , oppression , foiblesse de  
**P**oitrine , & asthme humide , rend grâces au pu-  
**B**lic de la confiance marquée qu'il a en lui au sujet  
**D**e son béchique : il espère qu'il en aura autant  
**P**our son élixir anti-apoplectique , stomachique ,  
**C**arminatif , nommé Azot , quant il en aura fait  
**D**'aussi heureuses épreuves pour les maladies d'es-  
**T**omach , qu'il en a fait de son béchique pour  
**C**elles de poitrine ; d'autant plus que cet élixir  
**A**yant un parfum & un goût agréables , se prend  
**A**vec plaisir. Son béchique , entant que balsami-  
**Q**ue , a la propriété de fondre & d'atténuer les  
**H**umeurs engorgées dans le pounon , d'adoucir  
**L**'acrimonie de la limphe ; & comme parfait res-  
**T**aurant , il rétablit les forces abattues , rappelle  
**P**eu à peu l'appétit & le sommeil , produit , en un  
**M**ot , des effets si rapides dans les maladies  
**E**noncées , qu'une bouteille taxée à 6 livres , scellée  
**D**e son cachet , & toujours étiquetée de la main ,

D  
suffit po  
succès. I  
quetée ;  
On ne  
veuve M  
quitter ,  
l'auteur ,  
drellent  
Si l'aute  
qu'il s'y  
qu'il n'a  
a mis so  
*Roussel* ,  
il a tour  
publique  
chez le f  
l'Abbaye  
fontaine,  
rite , &  
azot , &  
Sa dem  
la dern  
boutiqu  
Serruri  
ratoire  
premiè  
except  
cence  
trive ,  
telles ,  
Les  
franch

suffit pour en faire éprouver toute l'efficacité avec succès. La bouteille de son azot, scellée & étiquetée, ainsi que son béchique, est de 3 liv.

On ne trouve plus de béchique chez la Dame veuve *Mouton*, attendu qu'étant sur le point de quitter, elle s'en est démise pour faire connoître l'auteur, en l'indiquant aux personnes qui s'adressent journellement chez elle pour en avoir. Si l'auteur donne son adresse au Temple, c'est qu'il s'y trouve établi depuis long-temps, & qu'il n'a pas de privilège pour ses liqueurs; s'il a mis son béchique, avec son azot, chez le sieur *Roussel*, c'est qu'étant d'une probité reconnue, il a toute confiance en lui, & que la commodité publique s'y trouve jointe. L'un & l'autre se débitez le sieur *Roussel*, Epicier-Droguiste, dans l'Abbaye Saint Germain-des-Prés, à côté de la fontaine, en entrant par la rue Sainte Marguerite, & chez l'auteur, qui continue à donner son azot, & ses liqueurs fines & étrangères, à l'essai. Sa demeure est au temple, en entrant à gauche, la dernière allée du bâtiment neuf, avant la boutique du Boulanger, vis-à-vis le sieur *Forget*, Serrurier à Paris. L'on voit sur la croisée, (Laboratoire du sieur *Valade*, liqueurs fines à l'essai, au premier, n<sup>o</sup>. 14). On le trouve tous les jours, excepté les dimanches & fêtes; & en cas d'absence, on pourra s'adresser chez Madame *Daurive*, Marchande d'indiennes, mousselines, dentelles, &c. la porte à côté, n<sup>o</sup>. 15.

Les personnes qui écrivent sont priées d'affranchir les lettres.



*Par privilège du Roi.*

L'ONGUENT du feu sieur *Canet*, Officier de la Reine, connu depuis long temps pour la guérison de toutes sortes de plaies, se distribue chez **Les sieurs Gouffet**, maison dudit feu sieur *Canet*, rue Ballé, près la Petite Place, à Versailles; *Butti*, à l'hôtel de la Rochefoucaud, rue de Seine, faux-bourg saint Germain, à Paris; *Nouvelet*, Marchand Commissionnaire, à Sedan; *Le Griel*, Armateur, à Honfleur; *Guillaux de l'Épine*, chez M. *Brachigny*, rue Grand-Pont, à Rouen; *Dusoleil*, Receveur de la loterie de Piété, à Metz; *de Milly*, Caissier des postes, à Strasbourg; *Nesmos*, Receveur de la loterie de Piété, à Lyon; *Henri*, l'ainé, Marchand Epicier, sur la grande place, à Beauvais; *Hubert*, Maître en Chirurgie, à Laval; *Picardas*, Receveur des loteries, à Auxerre; *Gapenne*, Receveur des loteries, à Châteaudun; *Evrard*, Receveur des loteries, à Soissons; *Jean-Charles-Henri* la Serre, Négociant, près la grande horloge de l'Hôtel-de-Ville, à Aix; *Jean Paris*, Négociant, rue Saint-Laud, à Angers; *Dominique Peschier*, Négociant, rue de l'Amandier, à Marseille; *Vivés*, Négociant, vis-à-vis la place de Saint Nicolas, à l'entrée de la fosse, à Nantes; *Lhuissier*, Négociant, grande rue, à Brest; *du Boscq*, Receveur des loteries, au Havre; *Tirosquy*, Receveur des postes, rue Croix-Baragnon, à Toulouse; *Daniel Aillaud*, Libraire, à la Haye, en Hollande; *Jean-Pierre Coignon*, près la Bourse, à Rotterdam; & chez les Dames veuve *Seignette* & fils, Négocians sur la grande Rive, à la Rochelle; veuve *Chassaing* & *Paupaille*, Négocians, à Orléans; & *de Lille*, sur le Canteriteein, à Bruxelles.

Les propriétés de ce remède sont reconnues depuis long-temps par les cures qu'il a opérées & qu'il opère journellement, sur tout lorsqu'il est administré par les gens de l'art. Pour l'avoir véritable, & éviter les mauvais effets qui pourroient résulter de celui que quelques particuliers ont voulu contrefaire, on doit le prendre seulement aux dépôts ci-dessus indiqués.

*ELECTUAIRE contre la morve des chevaux.*

ON a déjà annoncé dans quelques écrits périodiques, le précieux remède contre la morve des chevaux, inventé par M. le Baron de *Sindt*, premier Ecuyer de l'Electeur de Cologne. L'usage de ce remède, dont la propriété fut approuvée avec éclat en Allemagne, dans la dernière guerre, ne s'est introduit que depuis peu dans nos campagnes autour de Paris, & les bons effets qu'il y a produits, méritent qu'on ne le laisse ignorer à personne.

L'auteur du remède, ne le donne que comme un préservatif qui guérit infailliblement de la maladie morveuse, tous les chevaux sains, à quelque degré de contagion qu'ils soient exposés. Cette propriété du médicament a été constatée par une foule d'expériences qui ont toutes été couronnées du plus grand succès; celle qui, en particulier, se fit il y a quelques années à la Cour de Bonn, par ordre du Roi & sous les yeux de son Ministre, est de nature à dissiper tous les doutes. On mit vingt chevaux sains dans une écurie avec un cheval malade de la morve; on avoit administré le préservatif à dix-huit de

L vj

ces chevaux, & les deux autres furent exposés à la contagion sans préservatif. On eut soin de faire manger tous ces chevaux dans la même auge, & de les faire boire dans le même sceau avec le cheval morveux, & on ne négligea rien pour étendre à tous la communication du venin; les dix-huit chevaux préservés sortirent de l'épreuve sains & saufs, les deux non préservés furent atteints de la morve & en moururent; ce fait est constaté par un procès-verbal signé par l'Electeur de Cologne & par le Ministre de France; on le trouve imprimé dans la gazette du commerce du mois de février de l'année 1765, n<sup>o</sup>. 9.

Quand la propriété de ce remède se borneroit à préserver infailliblement les chevaux de toute contagion de morve, il n'en faudroit pas davantage pour engager tout le monde à se le procurer, puisque par-là on seroit assuré de garantir les chevaux d'une multitude d'accidens que toutes les autres précautions rendent inévitables: mais les mêmes expériences qui ont assuré à ce remède la propriété de préserver de la morve, ont prouvé qu'elle en guérissoit toutes les fois que la maladie n'étoit pas parvenue à son dernier période; c'est-à-dire, que si ce remède est administré à un cheval atteint de morve, avant qu'il se soit formé un ulcère au poulmon, le cheval est infailliblement guéri.

On a fait sur cela une observation qui peut servir de règle: lorsque le cheval malade conserve bien son embonpoint, qu'il a l'œil vif, que son poil est luisant & naturellement couché sur la peau, on peut être assuré que le virus n'a point encore attaqué les viscères dangereusement; & alors le remède le guérira. Si les signes con-

traies se manifestent dans le cheval malade, ce sera une preuve qu'il y a ulcère dans le poulmon ; & alors le remède ne guérira point, la maladie ayant fait trop de progrès.

De plus ce remède dont l'effet principal est d'épurer la masse du sang, guérit les gourmes & toutes les maladies du cheval qui sont occasionnées par la mauvaise qualité du sang ; ainsi on ne peut trop en recommander l'usage qui est infiniment salutaire dans la plupart des maladies des chevaux.

On a engagé M. le Baron de Sindt à établir un dépôt de son remède, à Paris chez M. Girost, rue du Bout-du-monde, la deuxième porte cochère à gauche par la rue Montorgueil. S'adresser au sieur Moreaux, qui délivrera le remède qui est dans des pots d'une livre & demi chaque, moyennant la somme de 15 livres ; & afin que le public ne soit pas trompé par un électuaire faux & contrefait, le pot du véritable & seul avoué par l'auteur, est cacheté avec une empreinte particulière, & on aura soin au dépôt de tenir un registre exact de tous les pots vendus & numérotés.

Voici de quelle manière ce remède doit être administré ; on prendra avec une spatule de bois une portion de l'électuaire de la grosseur d'une noix, on l'appliquera à la racine de la langue & le cheval l'avalera sans difficulté. Pour préserver de la maladie, on le donne au cheval tous les matins pendant trois ou quatre jours consécutifs, & cela suffit pour le mettre à l'abri de la maladie, quand même il seroit logé dans une écurie infectée avec plusieurs chevaux morveux : si cependant l'écurie est infectée à un certain degré, le plus sûr est de donner de l'électuaire tous les matins au che-

## 254 MERCURE DE FRANCE.

val, pendant qu'il habitera ladite écurie. Si l'on se propose de guérir un cheval nouvellement atteint de morve, il faudra lui administrer le remède tous les jours, le matin, à midi & le soir, & continuer jusqu'à la guérison parfaite : on reconnoîtra l'effet du remède à une augmentation considérable d'écoulement de matière par les naseaux. Le cheval malade jettera pendant quelques jours une matière visqueuse par les narines; l'enflure des glandes entre les ganaches se dissipera insensiblement. La matière qui sortira des naseaux deviendra plus fluide & plus blanche, elle sera quelquefois comme du petit lait, & paroîtra enfin comme une sérosité blanchâtre. Il faut continuer le remède & ne point se rebuter jusqu'à ce que l'écoulement cesse. Le régime pendant la cure sera de retrancher au cheval toute espèce de verd; il ne faut ni saignée, ni purgation; vous lui donnerez du son avec de la farine d'orge & fort peu d'avoine; arrosée d'eau, du fein bien sec, de l'eau blanche avec un peu de miel. Voilà toute la nourriture du cheval.

La guérison est plus ou moins lente; les uns sont guéris au bout de six semaines, tel autre en deux ou trois mois; cela dépend de la malignité du virus plus ou moins grande, & de la disposition du sang plus ou moins balsamique.

Il est à observer que l'usage de ce remède pour les chevaux sains ne produit jamais que de bons effets, il les rend plus alertes & plus vigoureux, il leur facilite la digestion; purifie le sang, & dissout toutes les sérosités des tuyaux pulmonaires. Comme ce remède est composé de miel & que le miel est sujet à engendrer des vers dans l'estomach des chevaux, pendant qu'ils font usage de ce remède, il est bon tous les huit jours de leur faire prendre de la poudre suivante :

*R. ætiops minéral*, six onces.

*Cinabre minéral*, quatre onces.

*Farine de fèves*, huit onces.

Réduisez le tout en poudre très-fine, mêlez bien ensemble; prenez une once de cette composition, que vous mêlerez avec une portion d'avoine, & détrempez le tout ensemble avec un peu d'eau. Donnez cette dose au cheval pendant deux jours de suite toutes les fois que vous lui donnerez sa portion d'avoine, & vous verrez les vers sortir morts avec les excréments.

*EAU Vulnérable d'une nouvelle composition, par le sieur PARADIX, ancien Chirurgien.*

TOUT le monde connoît les vertus de l'eau vulnérable ordinaire, mais elles se bornent à peu d'objets; au lieu que celle ci a une qualité supérieure, & des propriétés infiniment plus étendues & plus spécifiques, étant composée de tous les simples propres à lui donner le plus grand degré de perfection, recueillis dans les lieux & dans la saison où ils ont le plus de vertu. L'auteur en ayant fait usage depuis très-long-temps avec le plus grand succès, a cru devoir la donner au public.

Cet eau guérit promptement & sans suppuration les plaies récentes, en quelques endroits qu'elles soient, mêmes aux jointures, nerfs, tendons & autres parties, avec quelques instrumens qu'elles soient faites, tranchans ou meurtrissans, mêmes d'armes à feu; ayant soin de ne pas laisser sécher les plaies, mais de les fomentier, ainsi que les environs, de quatre heures en

## 156 MERCURE DE FRANCE.

quatre heures, jour & nuit, & de mettre par-dessus un petit linge simple, qu'on ne levera que rarement pour éviter l'air, en imbibant chaque fois la compresse de cette eau, & mettant par-dessus une seconde compresse trempée dans de bonne eau-de-vie.

Elle guérit de même les contusions ou meurtrissures & extravasions de sang; & lorsque la meurtrissure, extravasation ou plaie sera considérable, on fera fondre dans l'eau vulnéraire un peu de camphre.

Elle guérit les rhumatismes provenans de causes froides, ou au moins soulage considérablement & généralement toutes les douleurs, en quelques endroits du corps qu'elles se fassent sentir en étuvant la partie affligée, après l'avoir échauffée avec des linges chauds; elle absorbe & dessèche la pituite; elle guérit les fluxions & chûtes d'humeurs sur les dents & sur les mâchoires, en se frottant de tems en tems la tête & les tempes avec cet eau. Elle est pareillement bonne dans les attaques de nerfs, comme fourmillemens, stupeurs de membres, ou disposition à la paralysie, qu'elle prévient en étuvant le membre affligé & même la tête; elle guérit encore les duretés même cancéreuses, pourvu qu'elles soient naissantes & sans inflammation, en mettant de ladite eau dessus & étuvant seulement avec le bout du doigt; le gonflement du ventre & de la rate, en étuvant une fois ou deux par jour, & appliquant sur la partie affligée un linge simple imbibé de cette eau vulnéraire. On en usera de même pour les douleurs & coliques d'estomach & du bas-ventre, occasionnées par des vents ou venant de causes froides.

Elle guérit promptement les entorses & exten-

sions de tendons & ligamens , en étuvant fréquemment la partie affligée.

En un mot , cet eau est d'un si grand secours dans les différens accidens qui peuvent arriver , qu'il n'y a personne qui ne doive prudemment en porter avec soi , sur-tout en voyage.

*Manière de s'en servir pour les plaies.*

Après avoir nétoyé la plaie avec du vin tiède , la première fois seulement , pour en ôter le sang , on l'étuvera , ainsi que les environs , avec l'eau vulnéraire ; après quoi on appliquera dessus la plaie une compresse qui en sera bien imbibée , & on humectera cette compresse de quatre heures en quatre heures , jour & nuit , sans la laver , pour éviter l'air , en mettant toujours par-dessus une compresse de bonne eau-de-vie , comme on l'a dit ci-devant.

Il y a un seul bureau établi pour la distribution de cette eau , chez le sieur *Derbanne* , débitant de rabac , rue Sainte Anne , Butte Saint Roch , vis-à-vis l'Ebéniste du Roi.

Les bouteilles sont cachetées ; il y en a à vingt sols & à quarante sols.

*DE par le Roi. Par permission de Mgr le Lieutenant Général de Police , & de MM. de la Faculté de Médecine de Paris , il est permis au sieur Pierre Bocquillon , Marchand Gantier-Parfumeur , rue Saint Antoine , entre l'église Saint Louis des MM. de Sainte Catherine & la rue Percée , vis-à-vis la rue des Balets , à la Providence , à Paris , de composer & vendre une liqueur souveraine nommée le véritable Trésor de la bouche , dont le sieur Pierre Bocquillon est le seul compositeur & possesseur du secret de sa liqueur.*

**CETTE** liqueur est si merveilleuse , que l'on

## 258 MERCURE DE FRANCE.

peut bien lui donner l'éloge qu'elle mérite : & les effets avantageux qu'elle produit , lui ont fait donner le nom de *trésor de la bouche*, laquelle acquiert tous les jours de nouvelles preuves, sans équivoque, de son efficacité. Ses vertus sont au dessus de tout ce qu'on en peut dire, & l'expérience constante qu'on en a par les effets surprenans qu'elle produit, & dont l'auteur est approuvé par nombre de certificats authentiques qu'il a entre ses mains. Cette liqueur ayant la vertu de purger de tout venin, chancres, abscess, ulcères, & de tout ce qui peut contribuer à gâter les dents de la rouille qui s'y forme par l'âcreté des eaux qui descendent du cerveau, qui, en s'y arrêtant corrompent & engendrent les petits vers qui rongent & percent les dents, ensuite attaquent les nerfs, ce qui cause des douleurs très-violentes; mais l'usage de cette liqueur les prévient & les fait mourir, guérit les maux que l'on souffre, tel violent que soit le mal, & conserve les dents, quoiqu'elles soient gâtées.

Le prix des bouteilles est de 10 liv. 5 liv. 3 liv. & 24 sols.

### *Manière de se servir de cette liqueur souveraine.*

L'usage est d'en mettre dans sa bouche plein une bonne cuillier à café, toute pure, le plus souvent que l'on pourra. Ceux qui ont des douleurs violentes en useront plusieurs fois de suite jusqu'à ce que la douleur soit dissipée.

Il faut de telle manière qu'on veuille s'en servir, avoir attention de ne point mettre ni eau ni coton, & s'en servir de même pour se rincer la bouche, vu que l'eau lui fait perdre sa vertu; & aussi après s'en être servi de ne point se rincer la bouche avec autre chose.

Les personnes curieuses de conserver leurs dents,

doivent en faire usage tous les jours , sans se rincer la bouche : cette précaution empêche qu'il ne leur vienne aucune incommodité.

Il faut laisser cette liqueur du côté du mal , en penchant la tête , & la garder jusqu'à ce que la liqueur n'ait plus de force , afin de lui donner le temps de faire son effet : car autrement , si l'on la jetoit tout de suite , elle n'auroit point le temps d'emporter le mal.

Dans l'hiver il faut la faire tiédir , parce que la fraîcheur est capable quelquefois d'exciter la douleur.

Ceux qui sont ataqués de ces maux cruels , ou qui ont les dents gâtées , qui leur causent les infections qui rendent l'haleine mauvaise , doivent en faire usage jusqu'à ce qu'ils soient guéris , & que les accidens qui causent ces infections soient entierement dissipés : cette précaution empêche que l'on y ait jamais aucun mal , & conserve les dents , quoique gâtées.

Elle raffermir les dents ébranlées , fortifie si bien les gencives , que celles dont on ne pouvoit faire usage pour manger , servent comme les autres.

Les personnes curieuses de conserver leurs dents , sur-tout les dames enceintes , doivent en faire usage tous les jours , si elles veulent les préserver de ces maux , & les avoir toujours saines & bonnes.

Cette liqueur est gracieuse dans la bouche , ne peut nuire ni au corps , ni à la santé , quand même on en avaleroit par inadvertance ou autrement.

L'auteur avertir qu'il met son nom & nom de baptême sur l'étiquette des bouteilles , & sur les bouchons marqués de son cachet ; la manière de s'en servir qu'il donne , est signée & paraphée

## 260 MERCURE DE FRANCE.

de sa main , pour éviter que l'on la contreface ; & pour le bien public ; & afin que l'on ne puisse point se tromper de boutique , il a son tableau sur sa porte : *Pierre Bocquillon*.

Ladite liqueur peut se transporter sur mer sans perdre sa force ni sa vertu , se conserve des années entières , & ne craint point les fortes gelées.

Le public est averti qu'il se vend une eau à Paris , nommé *le trésor de la bouche* , avec des imprimés contrefaits , qui n'est point de la qualité ni de la composition de l'auteur ; que la seule & véritable se vend chez le sieur *Pierre Bocquillon* , Marchand Gantier-Parfumeur , rue Saint Antoine , à la Providence , vis-à-vis la rue des Ballers , à Paris ; il vend aussi de tout ce qui concerne son commerce.

PLUSIEURS personnes ont paru désirer de pouvoir s'abonner séparément pour les *annonces de deuils de Cour* , & pour l'ouvrage intitulé , *le Nécrologe des hommes célèbres de France*. Les Intéressés au bureau royal de correspondance générale , dans la vue de se prêter à tout ce qui peut être agréable au public , donnent avis qu'ils renouvelleront les anciens abonnemens , & recevront les nouveaux pour les seules annonces des deuils , & pour le seul Nécrologe , ou pour les deux ensemble.

Le prix de l'abonnement sera toujours pour Paris : Avis des deuils & nécrologe ensemble , 6 liv. Avis des deuils séparé , 3 liv. Nécrologe seul , 3 liv.

Pour la Province , sans affranchir , même prix que pour Paris , & en affranchissant , le double.

Les personnes qui désireront avoir le nécro-

loge, sont priées de vouloir bien ne pas perdre de temps pour envoyer leur abonnement, ou pour le faire renouveler, afin que le bureau fasse tirer un nombre suffisant d'exemplaires de cet ouvrage.

Le bureau des souscriptions est toujours au bureau royal de correspondance générale, place des Victoires. Les lettres d'avis, ainsi que l'argent, y seront adressés, francs de port, à MM. *Jouve & Compagnie*.

*MADAME Lejeune*, demeurante à Paris, rue d'Orléans, au Marais, chez M. *Belard*, Maître Charron, au petit Hôtel de Cambis, possède seule un baume composé uniquement de simples, qui guérit radicalement les hémorroïdes & rhumatismes aussi anciens qu'ils puissent être. Les effets merveilleux & le nombre de guérisons que ce baume a opérés sur bien des personnes de toutes conditions, depuis plusieurs années, prouvent son efficacité à n'en point douter.

*Madame Lejeune* a les certificats d'une infinité de personnes qu'il est inutile de citer ici, pour lui servir de preuves de la bonté de son baume.



## A P P R O B A T I O N .

J'AI lu , par ordre de Monseigneur le Vice-Chancelier , le Mercure du mois de décembre 1767 , & je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris , le 7 décembre 1767.

• GUIROY.

---



---

 TABLE DES ARTICLES.

## ARTICLE PREMIER.

## PIECES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

|           |   |              |
|-----------|---|--------------|
| L         | ETTRE à M. de la Place , en lui annonçant un manuscrit. | Page 5       |
| LA        | Gentilleffe & la Beauté réunies. Ode.                   | 7            |
| LA        | Brûlure d'Iris. Ode anacréontique.                      | 9            |
| EPIGRAMME | à Mlle de * * * . en lui envoyant des <i>stras.</i>     | 10           |
| AUTRE     | sur un Maître de Forges.                                | 11           |
| AUTRE     | sur la querelle des anciens & des modernes.             | <i>Ibid.</i> |
| AUTRE     | sur un Médifant.  | 12.          |
| AUTRE     | à Mlle de * * * . sur un portrait de l'auteur.          | 13           |
| A M.      | le Marquis de M. . . Conseils d'Ami.                    | 14           |
| Q         | UERELLE Bachique.                                       | 15           |
| V         | ERS à un Chevalier de Saint Louis.                      | 19           |
| A         | mon Ami , qui m'avoit envoyé des vers.                  | 20           |

DECEMBRE 1767. 263

|   |              |
|---|--------------|
| LETTRE à l'Auteur du Mercure. Trait d'Amour paternel.                       | <i>Ibid.</i> |
| LE Vuide de la Raison. Ode anacréontique.                                   | 22           |
| VERS à M. <i>Sautreau de Marfy</i> , auteur d'un éloge de <i>Charles V.</i> | 23           |
| AUX Lycurgues modernes.   | 24           |
| LES trois Brus, anecdote historique & morale.                               | 25           |
| SUITE des chansons anciennes.   | 53           |
| ENIGMES.  | 70           |
| LOGOGRYPHES.  | 71           |
| CHANSON. Traduction libre d'une Romance Languedocienne.                     | 75           |

ARTICLE II. NOUVELLES LITTÉRAIRES.

|  |     |
|--|-----|
| PAR quelles causes & par quels degrés les loix de <i>Lycurgue</i> se sont altérées chez les Lacédémoniens jusqu'à ce qu'elles aient été anéanties. | 78  |
| CATALOGUE systématique & raisonné des curiosités de la nature & de l'art qui composent le cabinet de M. <i>Davila.</i>                             | 90  |
| <i>BATILDE</i> , ou l'Héroïsme de l'Amour, anecdote historique.  | 93  |
| ANNONCES de Livres.  | 98  |
| AVIS sur le <i>Journal des Beaux-Arts &amp; des Sciences.</i>  | 143 |
| LETTRE à M. de la Place.   | 149 |

ARTICLE III. SCIENCES ET BELLES LETTRES.

ACADÉMIES.

150

ARTICLE IV. BEAUX-ARTS.

ARTS UTILES. CHIRURGIE.

|  |     |
|--|-----|
| EXTRAIT des ouvrages lus à la séance publique de l'Académie Royale de Chirurgie. | 151 |
|--|-----|

ARTS AGRÉABLES. MUSIQUE.

|   |  |
|---|--|
| LETTRE à M. <i>Diderot</i> , sur le projet de l'unité de clef dans la musique, & la réforme des |  |
|---|--|

|     |  |     |
|-----|--|-----|
| 264 | <b>MERCURE DE FRANCE.</b>                            |     |
|     | mesures, proposés par M. l'Abbé <i>la Cassagne</i> ; |     |
|     | dans ses Elémens du Chant.                           | 168 |
|     | <b>GRAVURE.</b>                                      | 176 |

**.ARTICLE V. SPECTACLES.**

|  |                                    |     |
|--|------------------------------------|-----|
|  | <b>O P É R A.</b>                  | 184 |
|  | COMÉDIE Française.                 | 186 |
|  | COMÉDIE Italienne.                 | 188 |
|  | CONCERT Spirituel.                 | 191 |
|  | SUITE de l'article des Spectacles. | 192 |

**ARTICLE VI. NOUVELLES POLITIQUES.**

|  |                  |      |
|--|------------------|------|
|  | De Warsovie, &c. | 199  |
|  | AVIS divers.     | 247. |

---

**De l'Imprimerie de LOUIS CELLOT, rue Dauphine.**







